MANUEL

DU

TAPISSIER.



PARIS,

A LA LIBRAIRIE ENCYCLOPÉDIQUE DE RORET,

RUE HAUTEFEUILLE, AU COIN DE CELLE DU BATTOIR.

MANUEL
DU
TAPISSIER,
DÉCORATEUR,
ET MARCHAND DE MEUBLES.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,
RUE DE VAUGIRARD, N° 9.

MANUEL
DU
TAPISSIER,
DÉCORATEUR,
ET MARCHAND DE MEUBLES,

CONTENANT

LES PRINCIPES DE L'ART DU TAPISSIER ; LES INSTRUCTIONS NÉCESSAIRES POUR CHOISIR ET EMPLOYER LES MATIÈRES PREMIÈRES, DÉCORER ET MEUBLER LES APPARTEMENS, COMPOSER UN AMEUBLEMENT COMPLET, CONSERVER LES MOBILIERS, etc., etc.

PAR M. GARNIER-AUDIGER,
Ancien Vérificateur du Garde-Meuble de la Couronne.

Ouvrage orné de Figures.

PARIS,
A LA LIBRAIRIE ENCYCLOPÉDIQUE DE RORET,
RUE HAUTEFEUILLE, AU COIN DE CELLE DU BATTOIR.
1830.

MANUEL
DU
TAPISSIER
DÉCORATEUR,
ET MARCHAND DE MEUBLES.

CHAPITRE PREMIER.

INTRODUCTION.

LA communauté des Marchands Tapissiers, ·rès ancienne à Paris, était autrefois partagée en eux sections : l'une était celle des *Maîtres Mar- ıands Tapissiers de Hautelisse*, *Sarrasinois* et *entrayeurs*; dans l'autre on comprenait les ›urtepointiers, *Neustrés* et *Coustiers*. La grande ssemblance qui existait dans leurs travaux et s rapports de ces deux classes d'industriels onnaient lieu à de fréquentes querelles; on en ıgea donc la fusion nécessaire, et elle futor- onnée par arrêt du parlement du 11 novem-

TOME SECOND.

bre 1621 ; ce ne fut toutefois que le 25 juin 1636, que leurs nouveaux statuts furent approuvés. La révolution en abolissant toutes les corporations mit aussi fin à celle qui nous occupe, et l'on voit depuis cette époque l'art du tapissier, art si nécessaire et si utile, atteindre une perfection que l'on croirait à son terme, si l'expérience de chaque jour ne nous prouvait que la perfectibilité est sans bornes chez un peuple aussi ingénieux que les Français.

Aujourd'hui, comme autrefois, le tapissier proprement dit confectionne ou fabrique des meubles et décore les appartemens; mais aujourd'hui, bien plus qu'autrefois, les progrès des arts, le raffinement du goût, les caprices de la mode, les exigences du luxe, et surtout l'habitude du bien-être qui s'est répandu dans toutes les classes de la société, exigent chez le tapissier des connaissances que le bon goût et l'élégance doivent guider. Aussi un bon tapissier doit-il être maintenant, non seulement un fabricant expérimenté, mais encore un décorateur habile et un inventeur élégant. Joignez à cela qu'il doit savoir choisir et acheter ; car l'ébénisterie, la serrurerie, la dorure, les bronzes, les cristaux, les gravures encadrées, etc., etc., sont actuellement, aussi-bien que les fauteuils et les lits, des parties essentielles du mobilier.

En qualité de fabricant et d'ouvrier, le tapissier ne pourra donc trop s'appliquer à connaître toutes les parties de son travail proprement dit, mais aussi à bien apprécier la qualité et les propriétés des étoffes qu'il emploie, la préférence que l'on doit accorder aux unes sur les autres, leur assortiment, le parti le plus favorable qu'on peut tirer de chacune, leur distribution dans les meubles, la séparation et l'union des lés, l'emploi des bordures, les coutures convenables aux diverses étoffes, la quantité qu'on doit employer, la pose des clous, etc., etc. L'élégance des draperies, l'harmonie des couleurs et l'adroite combinaison des étoffes, toutes choses dont dépend cet ensemble gracieux qui flatte si agréablement la vue, sont en outre le sujet d'une étude particulière : là, c'est moins l'expérience qu'il faut que du goût ; aussi le bon décorateur est-il rare, surtout si on exige en lui autant de variété dans l'agencement qu'il y a de mobilité dans la mode.

A Paris, où les tapissiers trouvent sous leur main des matériaux faciles à disposer selon tous les goûts et au gré de toutes les bourses, où des dessinateurs, des artistes et des ouvriers expérimentés sont toujours prêts à satisfaire tous les besoins, il leur est beaucoup plus facile qu'en province de confectionner ou commander avec promptitude et exactitude. Loin de Paris on est

privé de tous les moyens qui abondent dans la capitale, et en outre le tapissier de province est obligé de faire lui-même une infinité de travaux ignorés du tapissier parisien ; tels sont le collage des papiers de tenture, les paravens, les billards, etc., etc. Le tapissier de province doit donc être beaucoup plus instruit comme ouvrier, que celui de Paris, qui est en quelque sorte un artiste.

Le but de l'ouvrage que nous offrons ici, est de guider l'un et l'autre ; il donnera en outre des préceptes aux jeunes gens qui ont embrassé l'état de tapissier, et sera indispensable à toutes les personnes qui, à quelque titre que ce soit, s'occupent de l'ameublement et de la décoration des appartemens.

CHAPITRE II.

OUTILS.

Aiguilles à matelas.

Elles doivent être longues de 12 à 16 pouces, et les meilleures sont celles dont l'œil est bien évasé et de forme oblongue. Les aiguilliers mélangent assez volontiers les qualités, parce que les bonnes sont rares ; en les achetant il faut

donc avoir l'attention de retourner le paquet sens dessus dessous, et choisir alors celles qui sont dessus.

Aiguilles pour piquer les siéges.

Cette espèce d'aiguille est semblable à celle qui sert pour piquer les matelas, excepté que celles-ci sont courbées vers la pointe. Leur force et longueur varient suivant l'emploi que l'on en veut faire.

Aiguilles à coudre.

Elles ne diffèrent en rien de celles dont on se sert en général pour toutes les coutures, et on trouve dans les assortimens les grosseurs dont on a besoin. On reconnaît particulièrement leur bonne qualité en soufflant dessus, et en voyant assez promptement disparaître la vapeur que le souffle y a produite.

Aiguilles courbées, dites *de Tapissier.*

Servant particulièrement à coudre les galons d'encadrement sur les siéges, il faut que leur grosseur soit bien assortie au fil ou à la soie qu'on emploie; car si on néglige ce soin, il en résulte que les points marquent mal et font un mauvais effet.

Ciseaux.

L'ouvrier tapissier, chargé de la coupe des

étoffes doit avoir au moins trois ou quatre paires de ciseaux, à cause de la différence des tissus qu'il a à tailler : les ciseaux pour le velours, ou pour la panne, ne sont pas ceux dont on doit se servir pour la soie et la mousseline. En général, on ne reconnaît la qualité d'une paire de ciseaux qu'après s'en être servi quelque temps; mais lorsqu'on est assuré d'en avoir de bons, il faut autant que possible se dispenser de les faire repasser. Les couteliers les abîment presque toujours en les échauffant trop sur la meule; il faut avoir une pierre noire, et les aiguiser soi-même avec adresse et précaution.

Marteau.

Le marteau du tapissier est d'une forme particulière, et presque semblable à celui du couvreur en ardoises. D'abord, comme tous les autres marteaux, il a son heurtoir (assez effilé), d'où il tire son nom; ensuite, à l'opposé du heurtoir, il est aplati, et a souvent une espèce de petite hachette dont on a fréquemment besoin. Le manche, qui est ordinairement en fer, se termine par un tourne-vis; en sorte que le marteau du tapissier réunit trois outils dans le même objet.

Poinçon.

Cet outil, chez le tapissier, ne diffère point des autres poinçons dont on se sert habituellement. C'est avant la pose des clous dorés qu'on fait usage du poinçon pour préparer le trou qui doit recevoir la pointe du clou, et alors on choisit la grosseur de la mêche du poinçon pour qu'elle s'accorde avec celle du clou. Le pommeau doit être en buis, et la mêche en bon acier.

Compas.

Le compas ne diffère en rien des autres instrumens de ce genre, plus grand ou plus petit, suivant le travail auquel on veut l'employer; mais il faut que la pointe d'une des deux branches puisse être démontée, et laisser la faculté de la remplacer par un porte-crayon ou un porte-craie.

Pied-de-Roi et Règle.

Ces deux outils sont d'une nécessité indispensable, parce qu'à chaque instant on peut en avoir besoin.

Le pied en ivoire est le plus exact et le plus propre. Pour la règle, qui sert pour les grandes

mesures, elle est ordinairement de 3 ou 4 pieds divisés en pouces et mètre.

Plomb.

Un tapissier ne peut obtenir de justesse et d'exactitude dans une foule de travaux importans de son art, s'il ne fait usage du plomb, plus sûr que l'œil le mieux exercé. Ce n'est qu'avec cet instrument qu'il peut s'assurer que tout est bien droit et de niveau, et que, dans l'ameublement dont il a été chargé, il n'existe aucun *porte à faux*.

Echelle.

Le tapissier-décorateur ne doit pas se servir au hasard de la première échelle qu'il trouve sous sa main; il doit en avoir une double expressément établie pour son usage particulier. Les montans devraient toujours être en acacia, et les marches ou bâtons de traverse en chêne. Le bas des montans ne doit jamais être ferré, et, par prudence, on les garnit de petits sabots d'étoffe pour ménager les parquets cirés.

En haut de l'échelle, à 6 pouces du bout, de l'un et de l'autre côté des montans, on doit y mettre un crochet en fer pour pouvoir y placer des cordons, des câbles, ou tout autre objet dont on peut avoir besoin pour le décor dont on

est occupé, et qui embarrassent momentanément pendant qu'on est sur l'échelle.

Métier pour Matelas.

Cette machine est nécessaire pour établir un matelas après que la laine ou le crin a été cardé ou rebattu. Ce métier se forme de quatre tringles plates en bois, ayant au moins 7 pieds de long, et au moyen d'un certain nombre de trous à leurs extrémités, dans lesquels on passe une cheville de fer, on les réunit en forme de cadre carré, pour y tendre la toile du matelas sur les petits crochets qui sont fixés sur les tringles.

Tenailles à sangler.

Cette espèce de *forceps* sert particulièrement dans la fabrication des fonds de sangle, et dans tous les travaux qui exigent, en les préparant, une forte tension, soit au métier, soit à la *grande lisse*. Pour en fixer les branches à la partie d'en bas, on y adapte une chaînette, qui tient ces tenailles fermées.

CHAPITRE III.

DES MATÉRIAUX EN GÉNÉRAL.

Il ne suffit pas de savoir travailler les matières premières, il faut encore en distinguer les qualités, en apprécier les prix. L'ouvrier proprement dit emploie indistinctement la même qualité pour tout indifféremment; le tapissier intelligent, au contraire, calcule la fatigue qu'éprouve telle et telle pièce, et proportionne en conséquence la force et la durée des matériaux. Nous allons donc, en évitant les détails qui seraient étrangers au sujet, réunir tous les renseignemens qui nous paraissent indispensables.

Laines.

Les meilleures se distinguent à leur blancheur, à leur longueur et finesse, au toucher moelleux, et lorsqu'elles sont dégagées des parties onctueuses dont les laines inférieures sont trop chargées. Chaque province a ses cantons particuliers d'où elle tire ses meilleures espèces; la capitale donne la préférence aux laines d'Arcis-sur-Aube. La mère-laine, dont il y a trois différentes qualités, est la meilleure pour matelas, car la laine-cuisse est trop courte et peu propre à cet usage.

Plume.

Celle d'Alençon doit avoir la préférence sur toutes les autres espèces; sa qualité, comme celle de toutes les autres, se reconnaît à la finesse des tuyaux et à la douceur des barbes. Il y en a trois qualités propres aux lits; la quatrième n'est bonne qu'aux coussins et carreaux de meubles.

Duvet.

Le duvet de Hollande première qualité est, après l'édredon du Nord, le plus préférable à tout autre. On en reconnaît la qualité à sa douceur et à sa mollesse; le meilleur est celui qui se trouve parfaitement dégagé du tuyau.

Edredon.

C'est par ce nom que l'on désigne le duvet qui vient principalement de la Norwége et qui est reconnu pour le meilleur; cependant il y a encore bien du choix à faire, parce que l'on y mêle quelquefois du duvet de Hollande, qui, même en première qualité, diffère encore beaucoup avec l'édredon. Celui-ci se reconnaît à sa couleur d'un brun très clair et à son extrême finesse et légèreté, car le plus léger souffle l'emporte au loin. Deux livres à deux livres un quart suffisent pour

un couvre-pied de grandeur ordinaire; le prix en varie entre 25 et 30 francs la livre.

Couvertures de lits.

On en fait en laine de mérinos, en bourre de soie, en coton, en laine fine et ordinaire, et en molleton. Les plus belles en laine, après celles de mérinos, se font en laine de Berri, de Sologne et de Brie; les couvertures ordinaires sont en laine dite de boucherie. — Ces différentes qualités se reconnaissent superficiellement à la finesse du travail, mais n'échappent ni à l'œil, ni au toucher d'un homme expert. Une grande et belle couverture en mérinos pour un lit de 5 pieds coûte environ 70 fr., en laine commune, de la même grandeur, 28 fr., et en coton 25 à 40 fr.

Crins.

Il y en a de plusieurs sortes pour établir des siéges et sommiers : la meilleure qualité est le crin dit d'*échantillon;* il est pris sur la queue du cheval, et on le reconnaît à la longueur, à la force et à la couleur noire bien prononcée. — Les crins gris et blonds sont moins estimés, et les plus mauvais proviennent de *défroques* que les brocanteurs mêlent avec d'autres espèces. Quelquefois cependant on trouve encore de très bons crins dans de vieux meubles qui furent d'abord

bien établis. Pour les sommiers on n'emploie que le meilleur crin d'échantillon.

Bourre.

C'est ordinairement la bourre rouge, ou poil de vache, que l'on entend sous cette dénomination, quoiqu'il y ait aussi de la bourre-tontisse, bourre de soie, de chèvre, de laine, etc. On ne les emploie que pour l'ouvrage le plus commun, tel que bourrelets, tabourets de pied, portes-battantes, banquettes, appuis de balcon, etc.

Sangles.

Leur largeur varie entre un et quatre pouces, les plus fortes et les plus larges s'appellent *sur-faix*, et servent comme les autres pour les fonds de siéges, sophas et lits. Elles se vendent à la grosse (de 12 et de 18 pièces), chaque pièce de 7 à 8 aunes.

Clous.

Les clous employés par le tapissier sont tous du petit genre, tels que :

La semence, dite $\frac{1}{4}$, en fer; se vend à la livre.
La semence moyenne, *idem.*
Clous dits de 6 onces, *idem.*
Clous dits de $\frac{1}{2}$ livre, allongés *idem.*
Clous dit de $\frac{3}{4}$ livre, fins, *idem.*

Tête ronde, *idem.*
Broquettes, *idem.*
Pointes, *idem.*

Clous dorés à lentille en cuivre, se vendent au mille.
demi-poids, *idem.*
perle fine, *idem.*
petit chiffre, *idem.*
gros chiffre, *idem.*
tiercelin, *idem.*

On emploie pour chaque aune de galon 90 à 100 clous dorés, grandeur ordinaire, y compris la casse.

Bâtons et flèches.

Ce sont des bâtons ronds, ordinairement de bois de saule et d'un pouce à dix-huit lignes de diamètre; ils servent à supporter les draperies ou les anneaux de rideaux de lit ou croisée. On en fait de toutes longueurs; ils sont dorés ou peints et garnis à un ou aux deux bouts d'une pomme de pin, d'une plume de flèche ou d'une palmette dorée. Ils se vendent au pied.

Tringles.

Ce sont des verges ou grandes baguettes de fer, rondes, dont les bouts sont percés afin qu'on puisse les accrocher à l'aide de pitons au haut des

fenêtres, lits, etc. Elles servent à enfiler les anneaux des rideaux que l'on veut placer. — Elles se vendent aussi au pied.

DES DIVERSES ÉTOFFES POUR COUVRIR ET DÉCORER LES MEUBLES.

Autrefois l'étoffe le plus en usage pour toutes sortes de meubles c'était le damas; il joint à un brillant que les autres étoffes n'ont pas, la solidité des couleurs et l'avantage de pouvoir être nettoyé et retourné. Mais les variations continuelles de la mode ne permettant plus aujourd'hui de faire faire, comme autrefois, des ameublemens qui durent trois ou quatre générations, mais qui aussi devenaient très dispendieux par le prix élevé du damas, il en est résulté qu'on a abandonné cette étoffe pour le satin, dont la perfection en qualité et en dessin ne laisse rien à désirer. Les draps, casimirs et toiles imprimées s'emploient aussi beaucoup pour meubles de deuxième et troisième ordre.

Toute étoffe doit être examinée en l'étendant contre le jour; c'est ainsi seulement que l'on peut reconnaître beaucoup de défauts qui échappent au toucher et au simple examen de la surface du tissu. On remarquera aussi que toutes les étoffes, teintes en ponceau ou en cramoisi, sont plus chères que toutes les autres.

De la soierie en général.

En choisissant les étoffes de soie, il faut soigneusement s'assurer de leur qualité, et ne pas croire que le poids soit la chose principale ; en effet, souvent une étoffe trop forte en soie se coupe, et toujours elle est difficile à travailler, s'opposant par sa roideur à la disposition gracieuse des draperies, remplis, etc.

Il faut essentiellement examiner le titre des organsins, qui doivent être de préférence du Piémont, et s'assurer si l'étoffe est bien frappée, égale et sans défaut.

Les étoffes de Lyon et de Tours, pour lesquelles on emploie le premier choix de matières premières, sont renommées à cause de la beauté du tissage, du bon goût des dessins, et de l'éclat et la vivacité des couleurs.

Les tentures en soie ne sont aujourd'hui employées que pour décorer des appartemens d'apparat et de la plus grande richesse.

Velours.

Les *velours de soie*, pleins ou ras, ne conviennent que pour meubles, tentures, ou draperies de luxe et d'apparat ; leur emploi exige beaucoup de soin dans le travail et un goût exercé pour les bois, ornemens et décorations, qui or-

dinairement sont en or, excepté toutefois pour les couleurs tendres et le noir de deuil, qui exigent une monture et des ornemens en argent. On s'assure de la bonne qualité des velours en examinant si le tissu est bien fourni et riche en soie, brillant, uni et moelleux au toucher. On n'emploie guère que l'uni ou plein, parce qu'il conserve sa beauté, tandis que le gauffré a beaucoup plus tôt l'air fané et passé. Dans les meubles somptueux on peut employer du velours brodé en or qui fait l'effet le plus magnifique.

Les velours de soie ont tous la largeur de $\frac{5}{12}$ ou $\frac{11}{24}$ aune, et les plus beaux se fabriquent à Lyon et à Tours.

Les *velours chinés* (la trame en est soie de Piémont, la chaîne en soie de France) sont d'une grande élégance, et offrent une imitation parfaite de la peinture; mais comme les sujets ne peuvent être faits de toute la grandeur des siéges, on est obligé de les encadrer avec du velours uni, et assorti à l'ameublement, et alors on couvre la couture avec une baguette brodée en or ou en soie (1). Le prix élevé de ces velours à sujets n'admet leur emploi que pour une pièce d'un appartement de luxe.

---

(1) Ces velours se fabriquent chez MM. Grégoire frères, à Paris, rue de Charonne, n° 47.

Le sujet d'un fauteuil coûte. . .	200 à 250 fr.
Idem, d'une chaise.	150 à 180
Idem, d'un tabouret de pied. . .	100 à 140
Idem, d'un sopha.	600 à 700

Les *velours de soie* et *de coton peints* (1) sont également beaux, sans cependant faire l'effet des velours chinés.

Les *velours d'Utrecht*, en fil et poil de chèvre, se fabriquent principalement à Abbeville et à Amiens, larges de $\frac{5}{12}$ d'aune. On les emploie de préférence pour les siéges et sophas à l'usage ordinaire, parce qu'ils réunissent à une grande solidité un prix modéré et une apparence qui flatte; aussi la consommation en est très considérable.

Damas.

Les *damas de soie* sont de plusieurs qualités, savoir : à trois, à deux, et à une couleur sur un fond cannetillé. Les dessins en sont à fleurs, à palmes, à ramages, à rosaces, sur un fond uni ou rayé. On emploie cette étoffe pour les ameublemens beaux et fastueux, ainsi que pour les tentures. La largeur en est de $\frac{11}{24}$ d'aune, et celle

(1) De la fabrique de M. Vauchelet, rue du Temple, n° 34.

des bandes pour encadrement et plates-bandes de 6, 5 et 1 pouce.

Le *damas des Indes* et *de Chine* est tout en soie, et souvent broché d'or et d'argent; le prix en est très élevé, et les dessins ordinairement baroques suivant les pays où ils ont été été fabriqués, mais la qualité est supérieure à celle de toute autre étoffe de ce genre. — On ne l'emploie presque plus.

Le damas dit *lampas* est tout en soie et satiné avec mêmes dessins et mêmes largeurs que le damas ordinaire, seulement il est meilleur marché, et flatte davantage la vue par le lustre du satiné. On l'emploie comme l'autre damas.

Il y a aussi du damas en fil et soie; il est, à cause de son prix modéré et par son apparence avantageuse, d'un usage assez général. On en faisait des meubles de toutes espèces.

Le damas dit d'*Abbeville* est en fil et coton; on ne s'en servait anciennement que pour les tentures et les rideaux de lit de deuxième et troisième ordre et de domestiques.

Celui dit *de Caux*, tout en fil, n'est bon que pour confectionner des meubles communs et décorer des appartemens extrêmement simples; on s'en servait beaucoup jadis pour la campagne.

Ces trois derniers genres de damas sont depuis

long-temps remplacés par des toiles imprimées, draps et velours d'Utrecht.

Satin.

On en trouve de toutes forces et de toutes qualités. Sa largeur est ordinairement d'une demi-aune; le beau et fort satin uni, à dessins ou à rosaces, est employé en place du damas pour les beaux ameublemens, surtout pour siéges, sophas, tentures, etc. On se sert du satin léger pour doubler le velours.

Moire, Siamoise, Camelot.

Ces étoffes, soit en soie, soit en fil et soie ou en laine, étaient autrefois beaucoup employées pour les meubles, rideaux, etc, de toutes espèces; mais elles sont maintenant abandonnées, et on leur préfère les étoffes de soie, les draps, et surtout les toiles peintes.

Cannetillé double chaîne.

La largeur de cette étoffe est de $\frac{11}{24}$ aune. On s'en sert principalement pour couvrir des siéges, mais aussi quelquefois pour des tentures, des courtepointes et des draperies.

Gourgouran.

Cette étoffe de soie, d'un très gros grain, est

presque exclusivement employée pour couvrir des siéges. Sa largeur est de $\frac{1}{2}\frac{1}{4}$ aune.

Quinze-Seize.

C'est un taffetas très fort qui n'a cependant pas la roideur du gros de Tours; il prend son nom de sa largeur, qui est de $\frac{15}{16}$ d'aune. On l'emploie principalement pour les rideaux et autres tentures plissées, ainsi que pour les draperies de petite étendue.

Taffetas.

Il est plus fort que la marceline; sa largeur est de $\frac{7}{12}$ aune. On en fait, à défaut de quinze-seize, des rideaux, des tentures plissées et des draperies.

Marceline.

Elle est large $\frac{5}{8}$ aune, et très légère; on s'en sert pour doublure de draperies, derrières de chaises, taies d'édredon, écrans plissés, etc.

Florence.

Comme la marceline, cette étoffe légère s'emploie pour doublure de draperies, entoilage de chaises, écrans plissés, housses, écharpes de lustres, etc.

Levantine.

Large de aune. Elle est rarement employée pour les meubles, à moins que ce ne soit pour de petits objets, tels que rideaux de berceaux, couvre-pieds, etc.

Gros de Naples.

Étoffe forte dont on ne se sert que rarement pour meubles, rideaux, etc., parce qu'en résultat, à cause de son peu de largeur qui n'est que d'une demi-aune, elle revient aussi cher que le gros de Tours, sans avoir ni sa force ni sa durée.

Taffetas transparens (dits *diaphanes*).

C'est un taffetas fort blanc vernissé, sur lequel on peint ou applique, au moyen de l'impression avec des formes gravées, différens tableaux ou ornemens en couleurs. On s'en sert pour stores et écrans.

Draps imprimés et gauffrés.

Depuis une vingtaine d'années on emploie beaucoup ces étoffes pour couvrir les siéges, sophas, etc. Le *casimir* est fréquemment employé pour les meubles élégans. Ces étoffes encadrées avec un galon assorti font un très bel effet, et ont l'avantage d'être d'une grande solidité. Les

vers seuls sont à redouter quand on ne soigne pas les meubles, et au chapitre VII nous indiquons le moyen de les éloigner.

Draps pour billards.

Ce drap est vert, et d'une largeur particulière à cet usage (de $\frac{7}{4}$ d'aune). La meilleure qualité en est fabriquée à Elbeuf; son prix est de 40 à 65 fr. l'aune. Le drap de Louviers est trop fin, et celui de Berri ne l'est pas assez.

Etoffes en tapisserie.

On n'emploie ces étoffes que pour des siéges et sophas; leur force et leur peu de souplesse les rendant peu propres à être employées pour tentures et encore moins pour draperies. On ne s'en sert actuellement que pour des meubles de fantaisie, ou pour varier les ameublemens quand on a à garnir un appartement composé d'un grand nombre de pièces.

La tapisserie veloutée de laine, des *Gobelins* et de *la Savonnerie*, occupe le premier rang; mais comme elle n'est pas un article de commerce, elle n'est employée que pour les maisons royales, ou chez quelques grands seigneurs qui l'ont reçue de la munificence du Roi.

Les *tapisseries de Beauvais* imitent parfaitement celles de la Savonnerie, aussi la première

qualité en est très chère et ne s'emploie que pour les beaux meubles.

L'étoffe nécessaire pour un sopha, coûte.	300 à 450 fr.
Idem, un fauteuil.	130 à 160
Idem, une chaise.	100 à 140
Idem, un écran.	160 à 200

et les autres objets en proportion.

La *tapisserie d'Aubusson* imite également très bien celle des Gobelins et de la Savonnerie, et elle n'est pas aussi chère que l'imitation de Beauvais.

L'étoffe pour un sopha, coûte.	150 à 160 fr.
Idem, un fauteuil.	50 à 60
Idem, une chaise.	25 à 30
Idem, un écran.	50 à 70

La fabrique de M. *Sandrin*, à Paris (1), fournit aussi des étoffes d'un bel effet, qui réunissent aux avantages des autres produits de ce genre, des prix beaucoup plus modérés.

La *tapisserie faite à la main*, en laine ou en soie, sur du canevas, n'est guère employée que pour couvrir des tabourets de pied ou des chaises. Ce travail, qui est très long et souvent fait par les dames comme amusement de mode,

---

(1) Rue Saint-Sabin, n° 74, faubourg Saint-Antoine.

n'est point un article de commerce, mais il est ordinairement fourni au tapissier par les bourgeois mêmes pour être employé suivant leur goût et indication; rarement on en voit pour un ameublement de plus de six chaises et un sopha. — Le tapissier doit avoir soin que les bois soient bien assortis aux couleurs de la tapisserie.

Etoffe de crin.

Elle ne sert qu'à couvrir les siéges de salles à manger, bureaux, antichambres et les meubles de maisons de campagne. On en fait avec toutes espèces de dessins, mais elle a l'inconvénient de faire des siéges peu commodes, parce qu'on glisse toujours quand on est assis dessus; en outre, les petits bouts de crin s'accrochent aux étoffes des robes. La largeur en est très diverse, la plus étroite a 19 pouces, et coûte 4 fr. 50 c. à 5 fr. l'aune; au-dessus de cette largeur, jusqu'à 26 pouces, le prix augmente de 50 c. par pouce, et au-delà il augmente de un franc par aune.

Maroquin et Basane.

Le maroquin, étant très tendre et mince, se fane très vite et s'use promptement aux coins et aux plis; mais la basane, dont la préparation est portée à un très haut degré de perfectionnement, le remplace avec d'autant plus d'avantage, qu'elle

est tout aussi brillante et beaucoup plus solide ; aussi s'en sert-on de préférence pour les siéges de salles à manger, cabinets de travail, bureaux, etc.

Mousseline unie, brodée, ou brochée.

La mousseline *des Indes* n'est guère employée pour les rideaux et draperies que dans les appartemens du plus grand luxe ; car, outre son prix excessif, elle est trop fine et trop flasque, et conséquemment peu propre pour ces décorations. On se sert habituellement des mousselines *suisses* et de celles qui sont *fabriquées en France* : elles unissent une grande finesse à une grande solidité, ont l'avantage d'être d'un prix modique, et sont surtout très faciles à draper à cause de leur souplesse, qui n'est pas dépourvue de consistance. Quand on les emploie pour tentures dans les boudoirs, salles de bains ou cabinets de toilette, il faut toujours placer en dessous un fond de soie de couleur ou de satin blanc. — Ces mousselines se vendent par pièce de 8 aunes, et portent toutes la largeur de $\frac{3}{4}$ d'aune.

Percale.

Elle est d'un tissu semblable à celui du calicot, mais d'un fil plus fin et d'un travail plus soigné ; il y en a qui sont façonnées et brochées, dont

l'effet est charmant. On s'en sert souvent pour rideaux en place de la mousseline, dont elle surpasse la solidité. La largeur en est entre $\frac{3}{4}$ et $\frac{5}{4}$ d'aune.

Calicot.

Il y en a de toutes les qualités et de toutes les largeurs ; celles pour meubles sont ordinairement entre $\frac{3}{4}$ et $\frac{6}{4}$ d'aune. On en fait des rideaux de toutes espèces, des couvre-pieds, courtepointes, housses, etc. — Depuis la paix de 1814, la diminution du prix des cotons a tellement multiplié la fabrication de toutes les sortes de tissus blancs, que la modicité de leur prix et leur élégance sont cause que l'emploi des soieries pour rideaux et draperies a considérablement diminué, surtout pour les ameublemens d'été.

Toiles peintes ou imprimées.

On varie à l'infini les diverses qualités, couleurs, dessins, largeurs de ces toiles, qui toutes sont de coton; l'industrie des fabricans en a porté leur perfection au point qu'elles remplacent dans une multitude d'occasions les étoffes en soie.

Nankin.

Cette étoffe n'est qu'un calicot écru qui est fabriqué en Chine et aux Indes orientales. Il ne

s'emploie guère que pour des housses ou des siéges d'été, et dans l'ameublement de petites pièces comme cabinets, salles de bains, etc. Sa largeur n'est que de 11 à 13 pouces; il y en a aussi de double largeur. On en fait en France de mauvaises imitations teintes, dont la couleur passe au premier blanchissage, même quelquefois à l'air.

Toiles.

S'il fallait faire un article pour chacune des espèces de toiles, ce serait une réunion de répétitions sans aucune utilité; nous nous bornons donc à une simple nomenclature qui ne renferme que celles qui entrent nécessairement dans la confection des meubles, draperies et ornemens.

Bazin; on en fait en coton et en fil; large de $\frac{15}{24}$ d'aune.

Coutil; il y en a en coton, en fil, et en fil et coton; on en fait du blanc et du rayé. La largeur varie entre $\frac{4}{4}$ et $\frac{6}{4}$ d'aune.

Futaine; on la fait en laine comme en coton, grattée et non grattée; large de $\frac{9}{8}$ d'aune.

Treillis; en fil écru; large de $\frac{3}{8}$ jusqu'à $\frac{3}{4}$ d'aune.

Toile d'Alençon; en fil, large de $\frac{15}{16}$ d'aune.

Toile Dauphine; idem, large de $\frac{5}{6}$ d'aune.

Toile Laval; idem, large de $\frac{3}{4}$ d'aune.

Toile pour matelas à carreaux; on en fait en coton et en fil; large de $\frac{4}{4}$ d'aune.

Toile Mamers; en fil commun; large de $\frac{4}{4}$ d'aune.

Toile Saint-George; il y en a en fil et en coton; large de $\frac{11}{12}$ d'aune.

Toile d'embourrure; en fil et très lâche. Sa largeur varie entre 26 et 36 pouces.

Passementerie.

Un ameublement dépourvu des bordures et autres ornemens que fournit la passementerie laisserait, par son peu d'effet, trop à désirer pour que l'on ne sente pas la nécessité d'en orner les étoffes avec lesquelles on confectionne les meubles et les rideaux. On a en conséquence varié à l'infini la forme et la qualité des ouvrages de passementerie, et il serait impossible d'indiquer toutes les sortes de galons, de franges, etc., qui se fabriquent suivant la disposition des localités et d'après le goût de chacun. Il y a des franges en or à 1000 fr. l'aune, comme il y en a en coton à 20 sous, et il en est de même des autres ouvrages. Ne pouvant donc entrer dans tous les détails de cette partie, qui seuls formeraient un volume, nous nous bornerons aux indications générales, qui seront suffisantes pour faire con-

naître la qualité des différens articles de passementerie.

La *frange* en or fin de Paris, sans mélange, haute de six pouces, garnie de torsades et pièces satinées au passé, façon de broderie, coûte environ 600 fr. l'aune ; mais on serait dans l'erreur si l'on pensait que le prix d'une frange de 7 pouces ne dût s'augmenter que d'un sixième, car plus une frange a de hauteur, plus elle doit être fournie, et conséquemment son prix augmente dans une proportion plus forte qu'elle n'augmente, et *vice versâ ;* il en est de même pour les galons, etc. — On peut regarder comme base générale, que les ouvrages en or fin doivent être calculés sur le prix de 12 à 14 fr. l'once, avec torsade en matière pure, y compris la façon et le bénéfice.

Les ouvrages en or *demi-fin de* 48 (ou faux-doré à trois couches) coûtent moitié de ceux en or fin, car la façon est la même. Il y a aussi du *doré deux fois* et du *doré une fois*, et enfin du *faux*.

On fait aussi du faux-doré en feuilles, avec lequel on établit des galons qui se vendent souvent dans les boutiques pour du fin, et il faut une grande habitude pour reconnaître ces différentes qualités.

Le *galon faux*, dit galon à clouer ou à deux

lames, doit, pour être bon, avoir trame et lisière en soie; celui à lisière et trame en fil ne vaut que la moitié du prix de l'autre; les lames coupent le fil, et le clou passe à travers.

La passementerie en soie se calcule au poids, en ajoutant au prix de la soie la façon, le déchet et le bénéfice, qui varient selon le genre et la qualité. Les meilleurs ouvrages sont faits en soie de Grenade, et Paris et Lyon sont les villes où l'on travaille le mieux en ce genre.

Les *franges sur bois*, à flèches, à boules ou à perles, sont difficiles à apprécier. Elles doivent être bien couvertes ou fournies de soie, car souvent les moules ne sont couverts que d'un seul brin de soie sans perdre de leur apparence; mais en écartant la soie avec une épingle, on reconnaît facilement si les brins sont assez fournis. Il n'y a point d'économie à préférer aux franges bien établies celles à bon marché, qui, après peu de service, s'effiloquent et se fanent. Anciennement on faisait aussi des franges en laine et soie, et en laine seule.

Les *embrasses ornées* et *câblés simples* se fabriquent en or, en soie, en filoselle, en coton et en laine; la qualité et quantité de la matière première, le travail et le dessin, augmentent ou diminuent leurs prix.

Il en est tout-à-fait de même des galons, crêtes, biais, etc.; leur qualité, leur largeur et leur dessin, se multiplient à l'infini.

La soie, qui est si fréquemment employée en passementerie, est très difficile à connaître lorsqu'elle est mise en œuvre; le fil même et le coton employés par des ouvriers habiles, trompent souvent l'œil le plus expérimenté; il est donc prudent de s'adresser pour toutes ces sortes d'articles à une maison de confiance; on paiera peut-être un peu plus cher, mais la qualité de la marchandise compensera toujours le prix.

La passementerie en laine, passée de mode, est aujourd'hui peu employée pour meubles.

L'emploi des franges, galons et autres ornemens de passementerie dans les ameublemens, exige dans le choix et dans l'assortiment avec les étoffes, beaucoup de goût et de soin; ce n'est pas seulement la couleur dominante qui doit guider, mais on doit encore avoir égard aux lieux et aux circonstances pour choisir la forme et les dessins; ainsi, il serait déplacé d'orner le salon d'un évêque avec des galons dont le dessin représenterait des attributs, soit de l'amour, soit de la guerre, ou de voir dans le boudoir d'une petite-maîtresse des allégories dont le caractère sérieux serait en désaccord avec les caprices de la mode.

CHAPITRE IV.

DES TRAVAUX DU TAPISSIER EN GÉNÉRAL.

Nous serions tombé dans des répétitions continuelles, si nous avions voulu indiquer à chaque objet d'ameublement la manière dont il se fabrique et prépare. Nous réunissons donc ici toutes les instructions nécessaires sur les différens travaux du tapissier, et, lorsque nous parlerons dans le courant de cet ouvrage de rideaux, draperies, siéges, lits, etc., etc., nous renvoyons le lecteur au présent chapitre.

Que le tapissier qui est habile dans son art ne s'écarte jamais du véritable bon goût, et il peut espérer que ses travaux plairont, sinon toujours, du moins plus long-temps que s'il sacrifiait l'élégance simple à la mode du moment; car telle chose qui, dans la nouveauté, plaît beaucoup au public, est rebutée un an après. Quelque solide que soit sa confection, sa forme extérieure la discrédite; chaque saison, chaque mode nouvelle la vieillit, et elle est rangée parmi les objets d'occasion et de peu de valeur, malgré sa solidité et sa bonne confection.

Assortiment, Raccordement et Assemblage des Etoffes.

En assortissant plusieurs pièces d'étoffe, il arrive quelquefois que leurs nuances diffèrent, ou que les dessins en sont plus ou moins grands, ce qui rend leur rapport très difficile; dans ce cas, il faut tâcher que chaque pièce fournisse la quantité nécessaire pour les différentes parties des meubles, afin que la disparité soit moins sensible, et même imperceptible.

On ne doit rien couper avant d'avoir examiné toutes les pièces, afin de pouvoir placer chaque dessin selon la partie des meubles qui lui convient. En coupant l'étoffe, il faut laisser deux à trois doigts de plus pour le rempli, l'effilage et le réglement haut et bas.

Pour les tentures, les maîtresses-fleurs doivent être bien au milieu des coupes, et autant que possible à portée de la vue, et surtout de manière à ce qu'elles règnent bien de niveau au pourtour de l'appartement; il en est de même pour les rideaux.

Quant aux siéges de toute espèce, lorsque les dessins ne sont pas expressément disposés pour chaque meuble, il est essentiel que la fleur principale soit dans le dossier; celles qui approchent le plus de la principale servent pour les

fonds, ou bien, si elles sont d'une étendue suffisante pour l'un et l'autre, on met la tête au dossier et le bas au fond.

Avant d'employer les étoffes de soie, il faut les étendre pendant plusieurs jours, afin qu'elles prennent l'air et qu'elles se raccourcissent, ce qui arrive toujours plus ou moins; l'oubli de cette précaution fait que toutes les coupes se trouvent pendant le travail trop courtes. Ce raccourcissement est d'environ 2 à 4 aunes sur 100 aunes de satin fort et broché; sur des étoffes plus légères et unies il est moins considérable.

Pour l'assemblage des lés, soit des tentures, soit des rideaux ou des siéges, s'il y a de la difficulté dans le raccord parfait des dessins, on fait un choix dans les lés pour les assortir le mieux possible, et l'on donne des coups de ciseaux à la lisière la plus serrée, afin qu'en la tirant elle se joigne à l'autre lé. Quelquefois, surtout dans les toiles peintes, on est obligé de lever une bande d'étoffe sur un côté de la lisière pour pouvoir raccorder les dessins des deux lés. En général, le raccordement des dessins et l'assemblage des lés est un travail très difficile, et demande beaucoup d'attention; l'expérience y est le meilleur maître.

Autrefois le tapissier était presque toujours obligé de prendre sur l'étoffe même les bordures,

plates-bandes, soubassemens, etc., ce qui présentait souvent des difficultés, et causait toujours de la perte d'étoffe. L'industrie des fabricans a levé ces inconvéniens depuis long-temps, car on trouve ces bordures et bandes de toutes largeurs, faites exprès pour les étoffes de chaque espèce, et il ne reste au tapissier que d'en savoir distribuer convenablement toutes les parties.

Coutures.

Pour réunir toutes espèces d'étoffes ou les orner de garnitures, on emploie les différentes façons de coudre que voici :

Le *surjet* se fait en remployant à droit-fil les étoffes qu'on joint par les bouts, et se coud avec de la soie plate ou de la soie fine; le mieux vaut d'y employer de la soie qu'on effile de l'étoffe même. Il faut en cousant prendre peu d'étoffe afin que la couture ne paraïsse pas ; et d'une nuance à l'autre il est nécessaire de changer aussi de couleur de la soie.

Le *point-arrière* est employé au coutil, damas, velours, satin, et autres étoffes pour tapisseries, siéges, tapis de pied, enfin à toute étoffe qui est sujette à être étendue avec force. Pour les étoffes moins tirées, comme celles des pentes, draperies, courtepointes, etc., on emploie le même point mais moins pressé.

Le *point devant et arrière* est d'usage dans les toiles de coton et autres toiles fortes, pour doublure de tapisseries, parties de lits, etc.

Le *point-devant* est pour le satin, taffetas, toiles fines, mousselines, et toutes les étoffes sujettes à s'érailler ou à se regripper. Il faut faire cette couture à très petits points. On l'emploie également dans la *couture rabattue* : on commence par elle en laissant un peu déborder un des deux lés, qui rabat ensuite à points de côté, après l'avoir remployé. Observez que cette couture, qui se fait ordinairement très serrée, doit être la plus solide.

Le *point en dessus* se fait aux onglets des bordures de tapisseries, rideaux, tapis de pied, etc.

Le *point de côté* est fait aux mêmes ouvrages, et on lui donne la préférence parce que la couture paraît moins. On s'en sert dans les cartouches, dans la tête de la crête et sa dentelure, dans les tirebottes à l'envers, au bord des tapisseries et rideaux, dans les galons posés à plat.

Le *point lacé* n'est employé qu'aux plus fortes étoffes, telles que tapis de pied : c'est une espèce de point-arrière ; on passe l'aiguille çà et là, comme si on laçait un corset, et on a soin de mettre les points très près les uns des autres et de bien les serrer.

Le *bordé à une fois* se fait en ployant son galon bien juste par le milieu, et le même point d'ai-

guille comprend le dessus et le dessous du bordé. On s'en sert pour les carreaux, les pentes, rideaux, etc.

Pour les *nervures* on prend une étroite bande d'étoffe pliée en deux, que l'on met dans ou entre la couture de la plate-bande d'un carreau avec son dessus et dessous. Cette bande forme une espèce de languette qui dépasse, et ce qu'on appelle communément la *nervure.* Pour la faire dans des carreaux d'étoffe légère, on passe une ganse de coton plus ou moins forte dans la petite bande d'étoffe ou dans un galon plié en deux, ce qui arrondit et remplit mieux la nervure.

La *couture feuilletée* se fait en remployant également l'étoffe et la doublure sur les bords, et en les cousant ensemble en points dessus et devant.

Le *glacis* est un fil de fil ou de soie que l'on passe entre l'étoffe et la doublure à deux ou trois pouces de distance, et en prenant le moins possible d'étoffe pour le point. Il faut tenir le fil ou la soie très lâche.

La *piqûre* n'est que le point-arrière tellement près l'un de l'autre que l'on pique toujours dans le trou précédent pour faire le point suivant, ce qui rend la piqûre graisseuse ou perlée.

Pose des clous dorés.

En posant les clous dorés, il faut observer que la distance entre eux soit comme des clous à la baguette, ce qui nécessite à faire les trous à distance bien égale, non seulement pour ne pas égratigner les montures des bois des siéges, mais aussi pour que les clous ne soient pas trop serrés les uns contre les autres; on laisse même entre eux un petit jour pour les faire paraître dans toute leur grosseur. On doit avoir soin de faire le trou avec le poinçon plus ou moins profond selon la longueur du clou, afin qu'il puisse bien tenir sans qu'on soit obligé de le frapper trop fort pour l'enfoncer, ce qui peut endommager la tête. Un peu d'habitude apprendra au reste de ne pas donner avec le marteau des faux coups par lesquels on abîme ou le clou, ou l'étoffe, ou la feuillure des bois.

Lits.

Les changemens amenés par le temps, la mode et le luxe dans les mœurs et usages, joints aux améliorations apportées dans tout ce qui a rapport aux arts et métiers, ont totalement changé la forme et la composition des couchers comme des autres objets d'un mobilier. Des changemens semblables sont survenus dans ce qui concerne

les bois de lits , sous le rapport de la forme des bois et des ornemens. Tout le travail du tapissier, pour établir un lit, se borne maintenant à la garniture et aux rideaux et draperies ; les lits à la romaine, à la turque, à la polonaise, en niche, à tombeau, à l'impériale, à l'anglaise, etc., jadis si en vogue, sont aujourd'hui à peine connus de nous. Cependant certains préceptes n'ont pu varier, car de même que le *fauteuil* est le type de tout ce qui est siége, *l'ancien lit à la duchesse* est celui de tout ce qui est lit. Nous avons donc cru devoir donner les instructions les plus détaillées sur cet objet : elles serviront de guide dans la confection des lits de toutes espèces.

En suivant les anciennes règles dans la confection d'un lit à la duchesse, on commence par la pente de pied; on met au milieu un lé de damas et on y en ajoute deux autres, dont un de chaque côté, afin que la pente ait trois lés. Si elle est trop large pour le lit, on lève une bande sur chaque lé des côtés, et si deux lés suffisent on en partage un en deux, que l'on coud à chaque côté de celui du milieu.

Pour faire les deux pentes de longueur, on met à chacune quatre lés; savoir : un dans le milieu, deux aux côtés de celui-ci, le quatrième se coupe en deux parties et s'ajoute aux deux côtés des trois autres. Quand il est question d'un grand lit,

il vaut mieux joindre les quatre lés, sans en couper un en deux, parce que les deux pentes de longueur sont parallèles à celle du pied par les deux bouts qui se joignent; mais quand il s'agit d'un lit de trois pieds ou trois pieds et demi, il est plus joli à voir un lé dans le milieu des pentes de longueur, et cela vaut mieux qu'une couture, vu que le grand feston placé au milieu de cette pente est le même que celui de la pente du pied, ou du moins y a rapport.

Il faut que les pentes excèdent le châssis d'un demi-pouce au moins à chaque bout par en haut, et d'un pouce et demi par en bas, ce qui fait que les pentes sont plus longues par en haut d'un pouce que le châssis, et par en bas de trois. Les deux pouces de plus que l'on donne par le bas, font la bonne grâce des pentes, et on a plus de facilité à faire tourner les rideaux au pied du lit quand les tringles sont en dessous.

Les grandes pentes portent ordinairement depuis 15 jusqu'à 25 pouces de hauteur, quand le plafond est d'une hauteur ordinaire; celles qui excèdent la hauteur de 25 pouces sont pour des appartemens extrêmement hauts.

Les contre-doublures des grandes et petites pentes doivent être à moitié de leur hauteur, excepté celle du chevet, qui ne se contre-double pas, parce que l'envers est porté sur le dossier.

Ces contre-doublures sont de taffetas et se mettent par-dessus la doublure, qui est communément en bougran ou en grosse toile de la même couleur que l'étoffe. Pour doubler les pentes, il faut poser le bougran ou la toile en équerre sur une table, ensuite y étendre dessus le damas, ou autre étoffe en soie, que l'on tire plus que la doublure, et on règle le haut et le bas. Puis on fait un bâtis dans le milieu de chaque lé et sur chaque couture pour y faire les glacis à la main, afin de contenir l'étoffe avec sa doublure.

Ce glacis est un fil de soie qui se coule entre l'étoffe et la doublure, et se fait à petits points d'aiguille par-dessus l'étoffe. L'on fait aussi un bâtis en fil au pourtour des pentes à un demi-pouce du bord, afin qu'il ne se trouve pas pris sous les bordés.

En assemblant les trois grandes pentes par le pied, il faut les bâtir à points perdus à l'endroit de l'étoffe et aux côtés des bordés. Les quatre petites pentes se cousent à surjet et à l'envers depuis le haut jusqu'au milieu, afin que le bas puisse jouer. Ces petites pentes se prennent autant que possible dans les pertes qui se font en coupant l'étoffe. La pente la mieux assortie doit être celle du chevet, la moindre est celle du pied. Il n'en est pas de même des grandes pentes; les plus belles sont pour la pente du pied. Quant

aux deux de longueur, la plus belle se met en bas et la moindre à la ruelle.

Lorsque l'on borde une pente ou un soubassement festonné, on soutient le bordé en approchant du creux des festons, et on tient le bordé un peu lâche au milieu des festons, afin que la pente tombe d'aplomb. Quand ils sont bordés en crête, on laisse dépasser la dentelure de la crête autour du feston.

Le tire-botte, qui attache les trois grandes bandes sur le châssis, se coud au haut de chaque pente un peu au-dessous du bordé de soie, en prenant avec le point d'aiguille l'étoffe de distance à autre.

Pour faire l'impériale, on y met de la toile qui s'attache aisé, ainsi que la plate-bande; elle se coud à surjet et à points éloignés. Il faut que la toile déborde un peu, afin qu'en rabattant le tire-botte, on puisse la mettre en double sous le tire-botte, tant au haut qu'au bas de l'impériale, ce qui donne de la prise pour la remonter.

On met un lé d'étoffe de chaque côté, c'est-à-dire sur les deux mansardes de longueur; il faut que ces deux lés soient assortis au petit fond du lit, qui fait le milieu de l'impériale; on y ajoute deux bouts d'étoffe chacun d'un tiers ou d'un quart, selon la largeur des mansardes. Ce qu'il y a de moins dans les mansardes on le met de

plus aux petits fonds, et lorsque les impériales sont tombées, on en emploie deux ou trois pouces de plus. Comme les deux lés d'étoffe ne suffisent pas pour remplir les deux mansardes de travers, on ajoute à chacune un morceau assorti.

Après que les coutures sont faites à points-arrière bien repassés, on attache avec des broquettes les quatre coins haut et bas, ainsi que les milieux, à égale distance, en ayant soin que l'étoffe tombe bien droit; ensuite on met des broquettes assez près l'une de l'autre sur le châssis qui forme l'impériale, et en dedans du contour où se place la plate-bande.

La plate-bande de l'impériale se coud à surjet en dessus de l'étoffe, et il faut que les points soient bien égaux et assez serrés. On doit l'amener un peu roide dans les endroits où l'impériale est en rond, mais on la laisse lâche dans les creux.

En rabattant la plate-bande par-dessus l'impériale, on l'attache aux quatre coins et à ses milieux, pour la faire tomber également tout autour, après avoir donné des coups de ciseaux dans les creux de l'impériale. On pose ensuite aux bords de l'impériale et en dessus, un tire-botte éloigné d'un quart de pouce qui se coud à fil double et à points pressés.

Le tire-botte qu'on met au bord du châssis

de l'impériale par en bas, se coud en dehors sur le bois même, et au-dessus on met huit pointes de fer, deux à chaque coin; ce qui ne se fait cependant qu'après avoir posé les pointes du haut de l'impériale aux différens milieux du premier tire-botte, en commençant par les creux du pourtour et en posant les autres pointes à trois doigts de distance. Ces huit pointes de fer servent pour arrêter et fixer l'étoffe par en bas, après quoi on marque les œillets à 3 pouces de distance.

Quand l'impériale est montée on fait un glacis dans les milieux des quatre coins des mansardes et sur les coutures. L'étoffe du petit fond s'attache avec quatre broquettes, et afin qu'il soit juste, on met une ficelle en croix dans le milieu de l'impériale, qui sert de règle pour poser l'étoffe également en tous sens. On a soin de bien étendre son étoffe tout en laissant la toile aisée; ensuite, on pose dans le milieu des fiches, un tire-botte que l'on bâtit avec un fil sur le petit fond; on en marque les œillets en laissant déborder la toile tout autour.

En prenant la mesure du dossier, on laisse passer la toile de 4 à 5 pouces par le haut; l'étoffe doit être aussi plus bas que le chantourné de 4 à 5 pouces, au bout duquel on laisse passer autant de toile. Au haut et au bas de cette toile

on met un tire-botte. Il est nécessaire que le dossier soit de 4 pouces plus large que le châssis, afin qu'il joigne bien avec les rideaux de côté, qu'on nomme *bonnes-grâces*, ou même avec la housse ou rideaux du lit. Remarquez que l'étoffe se coud, haut et bas, en points de dessus ou en points de côté. Les côtés du dossier sont en couture feuilletée.

Les bonnes-grâces doivent descendre aussi bas que la housse, qui est d'une étoffe inférieure en toile ou en coton, pour la bien cacher ou envelopper. Ces bonnes-grâces mêmes se font de deux lés bien assortis; pour les assembler, on fait une couture rabattue aussi petite que possible, et on applique un galon de soie à l'envers et à plat pour maintenir les côtés; on en fait autant par le bas. Quant au haut, si l'on veut ménager l'étoffe, on ajoute une bande de toile d'environ 4 pouces et un tire-botte pour les plisser, sur lequel on met les anneaux s'il y a des tringles. Le plissé se fait du tiers de la largeur des lés, et les bonnes-grâces ont alors environ 27 pouces de plissé.

Pour faire le chantourné, on assujettit bien le dessin de l'étoffe, et l'on met une plate-bande assez large qu'on attache derrière le bois; il vaut mieux néanmoins y mettre une toile en forme de fourreau, afin de pouvoir ôter et re-

mettre le chantourné pour le nettoyer. Cette toile se coud à surjet avec la plate-bande, et le chantourné se borde par-devant, quelquefois aussi des deux côtés. Il y a des personnes qui préfèrent un surjet proprement fait à l'endroit de l'étoffe. Il faut découper le chantourné sur le bois même, et prendre garde de ne laisser passer l'étoffe qu'à la largeur de la moitié du galon; la même chose s'observe à la plate-bande. L'étoffe derrière le traversin doit descendre d'environ 4 pouces et la toile qui la double de 6 pouces plus bas.

Pour faire les fourreaux des soubassemens, on borde le haut de chaque soubassement, en ayant soin que le bord du fourreau se trouve sous le bordé même; on pose le bâton, qui est droit, on découpe, suivant la forme du haut, dans le sens qu'il doit avoir. On marque son épaisseur au crayon, on rabat la toile du fourreau par-dessus le bâton et on la marque de même à côté du bâton; ces deux traits de ligne se cousent l'un sur l'autre. On laisse une ouverture à chaque bout afin de l'accrocher aux clous posés pour tenir les soubassemens, et on les place à 3 ou 6 lignes de terre.

Les instructions que nous venons de donner pour la confection d'un lit à la duchesse, suffisent pour qu'on puisse établir tout autre lit sans dif-

ficultés, et quand on aura choisi l'emplacement de la couchette on n'éprouvera aucun embarras soit pour la surmonter d'un dais, d'un baldaquin ou d'une couronne, soit pour disposer des flèches, soit enfin pour exécuter avec goût tel ornement et telle disposition commandée ou par la mode, ou par la volonté de l'acheteur. La pose des rideaux et des draperies, dont nous parlerons plus loin, reste abandonnée à l'intelligence et au talent de l'ouvrier.

Garniture de lit.

Sous cette dénomination sont comprises toutes les parties qui composent un coucher; savoir, le fond sanglé, la paillasse, le sommier, le lit de plumes, les matelas, le traversin, l'oreiller, les couvertures, la courtepointe et l'édredon. Nous donnerons ci-après les détails de chacun de ces objets; il est, au reste, un principe constant et utile à suivre, c'est qu'un coucher, établi tout à neuf et en bonne marchandise, peut durer la vie d'un homme quand il est tenu propre et quand on a soin, chaque année, d'en faire rebattre ou recarder un matelas à tour de rôle.

Fond sanglé.

Il faut avoir grand soin de poser les sangles très près l'une de l'autre sur le châssis, et de les

tendre moyennant les grandes tenailles autant que possible, sans cela le lit creusera, ce qui n'est ni beau à la vue, ni agréable pour celui qui y couche. Il est prudent, avant de commencer à clouer les sangles, d'examiner le châssis pour voir s'il n'y a pas de nœuds ou autre défaut, qui ferait qu'il casse par la force des sangles tendues.

Paillasse.

C'est une espèce de matelas, ou plutôt un sac en grosse toile et rempli de paille, que l'on met sur le fond sanglé dans le bois de lit et sous les matelas. Ordinairement elle est fendue au milieu pour pouvoir y remuer et retourner la paille ; quelquefois aussi on en fait une sorte de matelas largement piqué, mais alors il y faut la meilleure qualité de paille brisée, que l'on renouvelle lorsqu'il devient nécessaire.

Sommier.

Les sommiers ne sont autre chose que des matelas garnis de crin au lieu de laine; aussi leur façon est la même ainsi que le poids du crin qui y est employé. Lorsque l'on met dans un lit un sommier, il remplace la paillasse; cependant il y a des personnes qui préfèrent se coucher sur un sommier au lieu d'un matelas de laine.

Matelas.

Il faut carder trois fois la laine neuve, et la retourner deux fois sur la carde ; la vieille laine se carde à deux reprises seulement, et ne se retourne qu'une fois.

On la pose de trois manières différentes sur la première toile ou futaine qui s'accroche au métier, savoir : 1°. de l'étaler telle qu'elle ; 2°. de la poser sur le côté ; 3°. de la mettre debout, et on prétend que la dernière façon est la meilleure ; mais l'essentiel est de la poser bien également dans toute l'étendue du matelas, quand il est grand ; si, au contraire, il ne doit servir que pour coucher une personne, on le fait plus fort au milieu, toutefois il faut que les quatre bords soient suffisamment et bien carrément garnis, sans quoi le lit aurait une mauvaise apparence, et on y serait mal couché.

On pose ensuite la seconde toile et les quatre plate-bandes, dont on arrête les coutures avec des broches ou grandes épingles, et on pique le matelas à autant de piqûres que son étendue l'exige. Les quatre premières piqûres se font aux quatre coins, à la distance d'environ un pied des bords ; la cinquième au milieu, et les autres à proportion et à égale distance entre elles.

Pour faire la piqûre, on commence par faire

un nœud au bout de la ficelle, ensuite un nœud coulant dans lequel on pose une bouffette de laine assez forte ; on perce ensuite avec l'aiguille à travers le matelas, on appuie sur la laine, et on pose en dessus une autre bouffette de laine en serrant et fermant le nœud.

Avant de coudre les côtés (ce qui se fait à points de surjet), on les garnit de laine pour qu'ils soient bien carrés, et si le matelas est en futaine, on le borde de galon de soie à chaînette ; s'il est au contraire en toile, on emploie du galon de fil.

Pour un matelas ou sommier sans plates-bandes, mais bordé seulement, on gagne bien quelque peu de chose sur l'aunage de la futaine ou toile et du galon, mais cette économie est si mince qu'elle n'est pas en proportion avec le bon effet d'un lit garni de matelas à plates-bandes lorsqu'il est couvert de sa courtepointe.

Pour un matelas de 5 pieds, à plates-bandes, il faut :

5 aunes $\frac{1}{8}$ de futaine de $\frac{2}{8}$.

40 livres de laine ou de crin.

12 aunes de galon de soie à chaînette.

Pour un matelas de 3 pieds, à plates-bandes, il faut :

4 aunes $\frac{1}{8}$ de futaine $\frac{2}{8}$.

24 livres de laine ou de crin.
8 aunes de galon de soie à chaînette.

Lit de plumes, Traversin, Oreiller.

On ne peut employer à ces objets que du basin ou du coutil, dont le côté intérieur est gommé de cire jaune; le coutil garni de duvet n'a pas besoin de cette précaution. Les coutures doivent être faites avec soin, et à points-arrière bien drus. On remplie les coins des lits de plumes pour les rendre bien carrés; on met des ronds aux traversins, et on laisse les pointes aux oreillers.

Aux lits de plumes on donne 6 pouces d'emplissage sur la longueur, et autant sur la largeur; les ronds des traversins tiennent lieu d'emplissage, et les oreillers n'en ont point du tout, étant carrés en tous sens.

La grandeur des lits se règle sur les matelas, celle des traversins sur la largeur des matelas, et la mesure ordinaire d'un oreiller est de 28 à 30 pouces. (1)

---

(1) Les personnes sujettes aux maux de dents les augmentent beaucoup (si ces maux proviennent du sang ou des nerfs) en couchant sur des oreillers de duvet ou plumes, que l'on peut alors remplacer par des coussins en peau fine, gonflés d'air moyennant une

L'expérience a démontré que le meilleur lit de plumes est celui qui est garni de moitié duvet et moitié plumes, car le duvet seul se tasse et se pelotonne.

Pour un lit de plumes de 5 pieds, il faut :

13 aunes de basin de coton, ou 3 aunes $\frac{1}{2}$ de coutil blanc 3 plombs.

22 livres de duvet de Hollande, ou 30 livres de plumes d'Alençon.

6 aunes de galon de soie à chaînette, ou 6 aunes de ruban de Hollande.

Le premier reviendra à 300 ou 320 francs, le second à 200 ou 210 francs.

Pour un lit de plumes de 3 pieds, il faut :

8 aunes $\frac{1}{2}$ de basin de coton, ou 3 aunes $\frac{1}{3}$ de coutil blanc 3 plombs.

12 livres de duvet de Hollande, ou 19 livres de plumes d'Alençon.

4 aunes $\frac{1}{2}$ de galon de soie à chaînette, ou 4 aunes $\frac{1}{2}$ de ruban de Hollande.

Pour un traversin de 5 pieds, il faut :

3 aunes $\frac{1}{8}$ de basin de coton, ou $\frac{5}{6}$ d'aune de coutil blanc 3 plombs.

---

machine pneumatique. Si, au contraire, les maux de dents ont une fluxion pour cause, ils diminuent dans la chaleur du duvet.

5 livres de duvet de Hollande, ou 3 livres de plumes d'Alençon.

1 aune $\frac{1}{2}$ de galon de soie à chaînette, ou 1 aune $\frac{1}{2}$ de ruban de Hollande.

Pour un traversin de 3 pieds, il faut :

2 aunes $\frac{1}{2}$ de basin de coton, ou $\frac{2}{3}$ d'aune de coutil blanc 3 plombs.

3 livres de duvet de Hollande, ou 4 livres de plumes d'Alençon.

1 aune $\frac{1}{2}$ de galon de soie à chaînette, ou 1 aune $\frac{1}{2}$ de ruban de Hollande.

Pour un oreiller de 30 pouces, il faut :

2 aunes $\frac{1}{2}$ de basin de coton, ou $\frac{2}{3}$ d'aune de coutil blanc 3 plombs.

4 livres de duvet de Hollande, ou 5 livres de plumes d'Alençon.

La différence du prix entre ces deux devis sera, comme pour le lit de plumes, d'un tiers. Il est au reste facile à comprendre qu'on peut en établir encore à meilleur marché, en y employant de la toile, du duvet et de la plume de qualités inférieures; mais la façon est la même, et l'usage est beaucoup plus avantageux.

Couvertures.

Quoiqu'elles fassent essentiellement partie de la garniture d'un coucher, le tapissier ne fait pourtant que les fournir seulement, sans y

ajouter la moindre main-d'œuvre. Nous renvoyons donc pour les détails sur cet article au chapitre VI. Pour un lit complet, il faut une couverture en laine et une en coton.

Courtepointe.

Couverture qui couvre la garniture d'un lit depuis le chevet jusqu'aux pieds, et qui descend plus bas que le devant du bois de lit. Elle se fait avec les étoffes les plus riches ainsi qu'avec les plus ordinaires, mais toujours semblables aux rideaux des croisées. Il y en a d'hiver et d'été, de légères et de chaudes, d'ornées, piquées ou simples ; le genre le plus habituellement adopté est en quinze-seize.

Une courtepointe en soie grande largeur, a trois lés qui sont toujours posés en travers, et jamais en long ; les coutures se font à surjet, et sont, ainsi que celles des ronds des traversins, couvertes d'un galon de soie pareil à celui des rideaux. Les bords étant toujours enfoncés entre la garniture et la couchette, on n'y met que pour la solidité un tire-botte à plat. Pour qu'une courtepointe fasse bien, il faut la doubler en entier de calicot fin que l'on glace sous les coutures ; la grande difficulté dans sa confection consiste à lui faire bien emboîter les traversins,

et d'éviter le moindre pli quand elle est posée sur le lit.

Couvre-pieds dit *Edredon.*

C'est ainsi que l'on nomme une espèce de grand oreiller carré d'une aune ou cinq quarts d'aune, garni de duvet du Nord (*édredon*), et que l'on met pendant l'hiver sur les pieds, pardessus les couvertures. On fait ordinairement ces couvre-pieds en marceline verte, cousue avec beaucoup de soin à points-arrière; une ganse se pose sur les coutures du pourtour, et des glans aux quatre coins.

On emploie 2 livres ou 2 livres $\frac{1}{4}$ d'édredon, selon la grandeur du couvre-pieds. Ce duvet nous est envoyé dans des petits sacs où on le comprime fortement; il doit en conséquence subir l'opération suivante avant d'être employé, afin qu'il reprenne toute son élasticité : on prend un grand chaudron *bien propre et sec* dans lequel on met le duvet; on couvre le chaudron, et on le met sur un feu que l'on augmente graduellement; l'édredon se développe alors par la chaleur, et gonfle d'une manière étonnante. Quand il est refroidi, on le met dans son sac de taffetas que l'on ferme soigneusement par une couture à surjet.

Lit de sangles.

C'est le coucher le plus modeste, large de 3 pieds, et long de 6. La garniture se borne ordinairement à deux matelas en toile, une ou deux couvertures, un traversin et un petit oreiller.

Le bois d'un lit de sangles doit être en hêtre, sain, droit, et sans nœuds; les boulons doivent être sans paille, et percés de manière que le lit soit bien d'aplomb, sans cela il casse facilement.

Siéges.

La confection de tout ce qui est siége trouve ses principes dans la fabrication du *fauteuil*, et l'établissement de ce meuble peut servir de règle pour toutes les parties des chaises, bergères, sophas, canapés, tabourets, etc., etc.

Fauteuil.

On commence par couper la toile qui forme le derrière du dossier et ensuite les trois bandes qui doivent l'encadrer; celle du ceintre se prend sur la largeur de la toile et les deux qui servent aux deux côtés se prennent sur la longueur. On appointe ces trois bandes avec quelques broquettes pour faire tomber droit les rayures, on

les échancre à chaque encoignure et on les cloue par-devant; ensuite on pose la toile du corps du dossier et on la fait passer par-dessus une barre d'en bas, ou aussi, on enveloppe la barre d'une bande de toile séparée mais assortie. Il faut que toutes les parties de la toile tombent droit et carrément. On met par-dessus une contre-toile et ensuite une sangle en croix.

On a soin de poser bien près l'une de l'autre les sangles du fond, tant celles qui sont en long que celles qui sont en travers, en commençant par attacher en travers les deux premières sur le devant et en rempliant la première par les deux bouts sur les deux côtés, pour la faire approcher et remplir le milieu du bombage. Celles de longueur s'attachent par-derrière et on les arrête par devant; il faut les approcher l'une de l'autre de façon qu'il n'y ait point de jour entre. On attache ensuite celles qui restent à poser sur les côtés, entrelacées l'une dans l'autre, ce qui forme une espèce de quadrille.

Pour garnir les bras, on attache les toiles en dedans avec deux broquettes; on pose le crin dessus et on l'arrête avec trois broquettes. En dehors, on arrête la toile avec une broquette à chaque bout, une par-dessus aux deux bouts, après quoi on abat la toile par les quatre coins et on l'attache avec quatre broquettes; cela fait

on met dans le milieu du bras une broquette en dedans et une en dehors.

Il faut finir le dedans avant le dehors, de la manière suivante : après la broquette du milieu, on en met sur les côtés toujours en abattant, sans trop écraser les extrémités des bras. La piqûre se fait en entrelaçant la ficelle dans le crin ; on prend garde qu'elle ne paraisse sur la toile et il faut qu'il n'y ait ni crin ni bouras. L'étoffe des bras se pose de la même façon que la toile.

Il est nécessaire qu'il y ait un bourrelet sur le devant du fauteuil, sans quoi le fond ne peut se soutenir. Il faut en attacher la toile aux deux bouts et près du bas de la console, en tirant la toile sur le devant et en l'arrêtant avec une broquette au milieu pour lui faire prendre la forme du bombage. On la coud à fil double ou avec de la ficelle.

Pour poser le crin du bourrelet, il faut en mettre plus dans le milieu afin qu'il soit un peu plus ferme dans cet endroit ; on met une broquette à chaque bout de la toile en soutenant le crin ; on en met aussi une autre dans chaque creux du bombage. Cela fait, on abat les deux bouts du bourrelet et on met deux autres broquettes à peu de distance du milieu que l'on fixe par une autre, d'où l'on part pour finir le devant

du bourrelet. Quand on est près des deux bouts, on abat la toile pour la dernière fois, et on finit le bourrelet à ces deux extrémités par-devant et sur les deux bouts.

Il faut avoir soin que la broquette soit bien posée sur la vive-arête du bois, pour éviter toute inutile épaisseur, et on ne doit pas laisser passer le crin autour de la toile d'embourrure. Pour bien soutenir le devant du bourrelet, il faut le piquer en dedans avec une ficelle qui s'arrête sur le devant avec quelques broquettes; il faut aussi le piquer en dehors aux creux du bombage pour le faire rentrer à cet endroit.

Le fond du fauteuil se fait par-devant de même que le bourrelet. Quand on pose le crin sur la sangle, on le met plus faible sur le derrière et plus fort sur le devant et dans le milieu, que sur les côtés, qui doivent surtout être bien égaux. Après avoir attaché le derrière de la toile d'embourrure avec deux broquettes, on attache le devant avec une broquette sur chaque bout, et on arrange le crin du fond comme du dossier, en fourrant les deux mains sous la toile et en écartant les doigts afin de donner au crin, en l'arrangeant, la forme qui convient; ensuite on attache la toile avec deux broquettes à la distance qui est du milieu aux coins (ce qui fait quatre broquettes); on en met une par-derrière

à chaque console pour fixer le crin, on abat ensuite les deux coins du devant, qui se finissent de même que le bourrelet. On échancre ensuite la toile près de la console et du dossier, et on finit les deux côtés et le derrière. Le fond ne doit pas être trop mince sur les côtés et il faut qu'il soit un peu soutenu par-derrière.

En piquant le fond en demi-cercle, il faut soutenir le crin dans le milieu. On fait deux piqûres en travers, l'une au-dessus, l'autre par le devant et à 2 ou 3 doigts de distance, en partant du bord du bois à la première piqûre, et toujours à même distance de la première à la seconde.

Le crin de la piqûre doit être arrangé également sans qu'il y ait aucun creux, ce qui contribue beaucoup à la bonne façon d'un siége. Au-dessus de cette piqûre et dans toute l'étendue de la toile d'embourrure, on pose une toile qui est faite pour conserver l'étoffe. Elle s'attache par-devant avec deux broquettes, on la tire ensuite par-derrière, ou on l'attache de même; puis on l'abat par-devant et on la fixe avec des broquettes aux deux coins, au milieu et aux creux du bombage.

En tirant bien ferme la toile par-derrière, on l'attache avec des broquettes à distances égales, après quoi on l'échancre au bas de la console et tout près du bas du dossier qui fait le derrière

du fond, et on finit le devant, les côtés et le derrière. Qu'on ait surtout soin que le devant soit bien uni, la toile bien abattue et que la piqûre ne souffre ni creux ni épaisseur.

L'étoffe doit être attachée juste dans le milieu par-devant, avec une broquette, et une de chaque côté à peu de distance des coins, après quoi, on la tire par-derrière et on l'attache avec deux broquettes près des échancrures et avec une dans le milieu. On a grand soin de tirer bien également l'étoffe devant et derrière; et, quand le dessin est bien correctement posé en tout sens, et l'étoffe bien abattue, on fait les échancrures, d'abord celles du bas des consoles qui soutiennent les bras, et ensuite celles du derrière du fauteuil.

La toile du dossier doit s'attacher avec deux broquettes par le bas, on met ensuite le crin plus épais dans le milieu et plus par le haut que par le bas, en relevant et attachant la toile par le haut. — Le coin et le cintre doivent être plus forts de crin, si le fauteuil est couvert de tapisserie, maroquin ou autre étoffe dure; on l'attache avec des broquettes, une dans chaque creux du cintre. On en met ensuite une à chaque côté proche les bras; on détache ensuite celles qui sont au haut des coins et on les rattache en tirant un peu la toile et la faisant tomber droit.

Les deux côtés se finissent après, et le haut et le bas en dernier lieu. Il faut que le haut du fauteuil soit bien rond et bien soutenu; on le finit comme le devant du bourrelet du fond. Pour mettre les clous dorés autour du dossier, il faut laisser un demi-pouce de distance, et si les menuisiers ne laissent pas assez de bois, il faut en laisser le plus possible La piqûre se fait à trois points en relevant le haut.

Quant au corps du dossier, la piqûre se fait en demi-cercle, ou bien en marquant les côtés du dossier avec la ficelle comme le haut, et en forme de bourrelet, ce qui fait le dossier bien carré. On met ensuite sur le crin de la piqûre une toile qui s'attache avec des broquettes, d'abord par le haut et après par le bas, et on finit successivement le haut du dossier, les côtés et le bas.

Il ne faut pas négliger de marquer les milieux du bois, haut et bas, lorsqu'il n'y a rien qui les désigne.

Le bas de l'étoffe qui couvre le dossier s'attache avec trois broquettes, une dans le milieu et une à chaque coin; le haut se fixe de même aux deux coins, au milieu et dans les creux, s'il y en a. On détache ensuite les broquettes de chaque coin par le bas, et on abat l'étoffe que l'on rattache après. On met quelques broquettes sur les côtés, en commençant à la naissance des

bras haut et bas, ce qui fait une espèce de bâtis, après lequel on finit le haut, les côtés et le bas. Si le dessin exige d'être échancré, on ne le fait qu'après que l'étoffe est bien tirée et égalisée en tout sens ; surtout il faut éviter les plis et les rides.

Avant de commencer à garnir le fond, il faut, pour plus grande facilité, mettre les clous dorés au dossier.

L'étoffe des bras se pose de la même façon que la toile.

Dans le pourtour du dossier, du fond et des bras, on pose des clous dorés ou bien une crête.

Lorsqu'une tapisserie ou un maroquin donne de la peine pour le tirer, parce qu'il ne tombe pas droit, on l'attache par-devant et par-derrière ; et en tirant à force les endroits qui résistent, on laisse les autres côtés aisés. — Si on n'est pas bien attentif aux échancrures du maroquin, il sera gâté sans ressource.

Quoique les autres étoffes soient moins difficultueuses pour les échancrures, il faut néanmoins y apporter de l'attention et ne point finir ni les fonds ni les dossiers, sans que l'on n'ait auparavant fait passer les plis et rides, et que l'étoffe ne tombe bien droit au pourtour des uns et des autres ; ce qui se fait par le moyen d'un bâtis de broquettes, après quoi l'on coupe le

surplus de l'étoffe, en laissant seulement de quoi faire le rempli. Quand on attache l'étoffe du dossier à demeure, il faut avec le bout des doigts repousser la garniture, afin de faire la place pour le clou doré. Si l'étoffe est unie, on figure un panneau sur le fond et sur le dossier, moyennant un galon assorti, cousu dessus à points de côté.

Chaise.

La façon de la chaise ne diffère en rien du fauteuil, tant pour le fond que pour le dossier ; il n'y a que les bras et l'échancrure du bas des consoles à supprimer. Beaucoup de chaises se font actuellement à dossier à jour, ou en acajou plaqué ; il n'y a donc que le fond à faire.

Sopha.

La façon du sopha est tout-à-fait pareille à celle du fauteuil, excepté que le fond et le dessin sont beaucoup plus larges. En garnissant un dossier, quel qu'il soit, surtout quand il est à bois apparent, il faut avoir soin de laisser une distance d'un demi-pouce, ou environ, de la moulure ou baguette du dossier à la garniture, afin de pouvoir placer les clous dorés.

Le haut et le bas d'un sopha se piquent de la même façon, c'est-à-dire que la ficelle, avec laquelle

on pique le dossier, s'attache au haut en relevant le crin du milieu , moyennant deux piqûres : la première sert à relever le crin du milieu, la seconde forme une espèce de bourrelet sur le haut et sur les côtés. Il faut bien observer que le haut doit être bien rond et ferme ; quant à l'épaisseur, elle est relative à la grandeur du sopha.

Pour la pose de l'étoffe on commence par les bras , ensuite on couvre le dossier et enfin le fond ; mais si le sopha est fermé par en bas, le fond se fait avant de finir le dossier par le bas. Le milieu de l'étoffe se met exactement au milieu du bois du fond ; et avant d'échancrer l'étoffe, elle doit être bien tirée et abattue, tant sur le derrière que sur le devant ; ensuite on échancre l'étoffe comme celle du fauteuil , comme nous avons dit plus haut. Le tout demande beaucoup de soin pour la coupe de l'étoffe , afin qu'elle tombe bien droit et que le dessin fasse un bon effet.

Canapé.

Il se fait de même que le sopha, excepté son carreau et la plate-forme du fond. Quand celui-ci est sanglé on en prend le patron pour faire le carreau ou matelas.

La console qui soutient le bras oblige de reculer l'échancrure de l'étoffe, parce qu'afin de

donner à cette console la grâce nécessaire, elle recule la partie du haut sur lequel le bras est porté. On observe la même chose aux autres siéges.

En coupant la toile pour le carreau on laisse quatre pouces de plus en long et deux pouces en large, parce que la piqûre emporte cet excédant. Cela produit le même effet à la piqûre à l'anglaise. Il faut que la plate-bande ait jusqu'à dix pouces de hauteur par-devant, car elle se diminue de trois pouces, en commençant par-derrière de la console qui soutient le bras; ce qui fait que cette plate-bande a trois pouces de moins par-derrière que par-devant.

On peut faire le carreau sur un métier à matelas, ou bien sur une table, en le bâtissant avec des broquettes. Il en est de ces carreaux comme de ceux des fauteuils et chaises, qui doivent être garnis bien fort en crin sur le devant, attendu qu'ils sont la partie qui fatigue le plus. Surtout il faut éviter les bourras, en égalisant le crin avec la main ou avec une petite règle, selon que cela est plus commode à ceux qui les font.

La plate-bande se coud par le bas avant que de garnir le carreau de crin ou de laine; on met ensuite la toile de dessus, que l'on appointe de distance en distance.

Le carreau se pique comme le matelas, mais avec plus de piqûres; le mieux est de le piquer

à l'anglaise, c'est-à-dire avec une ficelle entrelacée de la plate-bande au bord du dessus et du dessous.

Tout le reste de la partie du carreau se pique avec la ficelle également entrelacée du dessus et du dessous et alternativement. On la couvre de laine pour remplir la piqûre avant de poser l'étoffe.

Lorsque le carreau est piqué à l'anglaise, on coupe l'étoffe juste au patron, afin qu'elle soit bien étendue; s'il est piqué à l'ordinaire, on la coupe plus long de quatre pouces et plus large de deux. On répartit alors le surplus de la longueur dans l'étendue proportionnée à la longueur du carreau, afin qu'il se trouve juste aux échancrures et aux autres parties du siége.

Quand on est un peu trop juste d'étoffe, on ne la fait pas tomber jusqu'au bas des plates-bandes, soit sur le côté soit sur le derrière, mais seulement à un pouce plus bas que le dessus du carreau.

On peut en laisser manquer six pouces au bas du dossier, que l'on remplace par de la toile.

Pour la plate-forme, on fait un bourrelet d'une moyenne grosseur sur le devant; la plate-forme se garnit de crin plus fortement que la bergère; on la couvre de toile dans toute son étendue.

On marque la forme d'un bourrelet par une piqûre qui se fait avec une ficelle tout autour en

dedans et à petits points, que l'on couvre avec une bande d'étoffe.

Divan ou *Ottomane*.

Ce meuble ne présente que deux grands carreaux ou matelas, mis l'un sur l'autre. Le bois ne consiste qu'en une espèce de coffre ouvert, sans dossier ni bras, dont le dessus est sanglé et couvert d'une toile, et le devant est ou garni d'un bourrelet représentant un ou deux matelas postiches, ou plaqué en acajou. Le matelas de dessus est piqué comme tout autre grand carreau, et couvert de l'étoffe du meuble. En place du dossier on appuie autant d'oreillers ou coussins que la longueur du divan permet; on les encadre, ainsi que le carreau du fond, de galons assortis.

Causeuse ou *Duchesse*.

Ce n'est qu'un petit canapé à deux places seulement; on les place volontiers dans les boudoirs et chambres à coucher.

Bergère.

Il faut tenir cette espèce de fauteuil plus étroit sur les côtés, et on observe la même chose pour le reculé de l'échancrure que pour le canapé.

Le dossier et les bras se garnissent comme les

autres fauteuils dont les bras ne sont pas à jour. L'étoffe du dossier descend de trois pouces au-dessus du fond, et pour supplément, on y ajoute une bande de toile.

Le fond est sanglé et a une plate-forme pareille à celle du canapé, seulement la garniture du bourrelet du devant est plus légère.

Si le carreau du fond, garni de plumes, est de peau, il faut le couper juste au trait de ligne du crayon; il se coud à surjet à l'endroit. S'il est en toile, on laisse un quart de pouce pour la couture, et autant à la plate-bande.

Fauteuil de bureau.

Ces fauteuils se couvrent toujours en maroquin, ou plutôt en belle basane. La garniture du fond se fait carrée, celle du pourtour intérieur du dossier et des bras se fait plate, et comme le derrière de ce genre de siége est plus en vue que tout autre, on le double également de maroquin ou basane, cloué à clous dorés.

Tabouret.

Ce meuble, anciennement appelé *placet*, n'est autre chose que le fond d'une chaise carrée, sans bras ni dossier; sa confection n'en diffère aussi en rien. On n'en voit que très rarement dans les ameublemens modernes.

Tabouret de pieds.

Il ne diffère pas en la moindre chose du tabouret précédent, excepté que les pieds ne sont guère plus haut que de deux pouces, et que l'on emploie pour la garniture du déchet de crin ou même de la bourre rouge.

Carreau de pieds.

C'est une espèce de tabouret en forme de carreau à plates-bandes, sans bois. La hauteur est ordinairement de 3 à 4 pouces, et on le garnit en mauvaise bourre ; même quelquefois en paille ou foin pour lui donner plus de légèreté. Le dessous se couvre d'une très forte toile.

Prie-Dieu.

C'est une chaise très basse avec un dossier très élevé, sur lequel on applique un appui garni de crin et couvert d'étoffe.

Banquette.

Les banquettes se garnissent tout-à-fait comme les fonds de chaise ; on les couvre, suivant l'usage auquel elles sont destinées, de velours d'Utrecht, de moquette, de crin, de basane, etc.

Les banquettes à coffre pour antichambres

ne se garnissent qu'à plat sur le dessus du couvercle ; on se sert de bourre ordinaire.

Housse.

Pour préserver de la poussière et des souillures de mouches, les siéges, les rideaux, les lustres, etc., on fait des enveloppes, appelées housses, qui les couvrent. Pour les chaises, fauteuils et sophas, on en fait de deux différens genres : des housses pleines ou en fourreau, qui couvrent un siége en entier, et des housses ajustées, qui ne couvrent que l'étoffe et laissent le bois libre.

Celles pour les siéges se font en toile forte de coton, en toile écrue, en basin, calicot, nankin, bordés d'un galon étroit et convenable, en fil ou coton. Celles pour les lustres, candelâbres, statues, etc., sont en gaze, en mousseline, en taffetas ou autre étoffe très légère, pour ne pas cacher tout-à-fait l'objet qu'elles couvrent.

Une housse ordinaire d'un fauteuil est pleine ou en fourreau : elle se coupe à 2 ou 3 pouces de distance de la terre. On coupe d'abord les lés du corps qui couvre le fond, le dossier et le derrière du fauteuil, et on y ajoute les élargissures si elles sont nécessaires.

Pour les bras, on met le lé au-dessus du fond, près de l'échancrure de derrière, en repassant

la toile juste par-dessus le bras et la faisant tomber au niveau de celle du corps; la lisière se met sur le côté et par-devant. On marque avec un crayon ou avec des épingles par-devant le contour de la console du bras, et on la coupe, en laissant de quoi faire la couture rabattue jusque sur le bras. Un moyen qui est plus long, mais plus sûr, c'est de bâtir la housse sur le siége même et de ne couper que ce qui dépasse le bâtis.

Quand les lés du corps de la housse sont appointés également et bien d'aplomb, on fait des pinces là où la forme du siége les rend nécessaires. On assemble les côtés de la housse par en bas, en commençant à la pointe et dans l'angle qui sépare le fond du dossier près de l'échancrure; ensuite on attache avec des épingles les côtés, le fond et le dossier, d'abord en dedans, puis en dehors, en faisant toujours tomber la toile bien droit et égale.

En bâtissant les housses, il ne faut pas trop éloigner les points l'un de l'autre, et avoir soin qu'ils se suivent bien. Les échancrures doivent être bâties très régulièrement, afin que le pourtour soit exactement pris : toutes les coutures doivent être rabattues.

En général la confection des housses n'est pas

trop facile, car elles doivent être aisées à ôter et à mettre, sans néanmoins être trop larges.

Le bas se borde ordinairement avec un ruban ou galon blanc de fil ou de coton ; quelquefois aussi on en emploie de couleur, surtout sur les toiles écrues.

La housse dont nous venons de donner la description, peut servir de règle pour toutes autres, soit de chaises, sophas, ottomanes, etc.

Rideaux et Draperies.

Jadis les rideaux exigeaient par leur ampleur démesurée, et à cause de leurs accessoires, un travail excessivement compliqué; on les doublait, on les ornait de doubles et triples bordures, de pentes, de falbalas ; on en faisait même souvent deux paires au lieu d'une, ayant soin que l'une des deux fût en étoffe et de qualité inférieure à celle en dessous. Maintenant la confection des rideaux s'est beaucoup simplifiée, et n'exige de l'habileté que pour les draperies, dont la forme change continuellement.

Les *rideaux de croisées* se font en toutes espèces d'étoffes, mais ordinairement on cherche à les choisir en harmonie avec l'ameublement de la pièce ; on les croise presque toujours, c'est-à-dire qu'un des rideaux qui est en mousseline passe sous l'autre qui est en étoffe de couleur.

Souvent aussi on fait les deux rideaux en mousseline et la draperie seulement en étoffe de couleur; enfin, on confectionne même quelquefois le tout en mousseline, c'est ce qu'on regarde comme ce qu'il y a de plus simple, car ce n'est que dans les appartemens riches que le tout est en soie.

Lorsque les croisées sont petites et le plafond bas, on se contente de mettre un seul rideau, pourvu qu'il soit ample.

Si un meuble n'est pas couvert de velours ou d'étoffe de soie, les rideaux de couleur ne doivent jamais être en soie, mais en percale fabriquée pour cet usage (1) avec une telle perfection, que la soie n'a pas plus d'éclat.

Pour les faire, on assemble bien carrément et à surjet autant de lés qu'il est nécessaire pour la largeur voulue; s'ils doivent être doublés, on fait une couture plate. On encadre ensuite tout le rideau avec une bordure ou galon, et on pose au bord du bas et des deux côtés une frange; toutefois, il arrive que la mode fait abandonner les franges. En haut, on coud en dedans un galon

(1) Les dépôts des percales de ce genre, à Paris, sont chez MM. Oberkampf et Mallet, rue
et au Roi de Perse, rue Saint-Denis; c'est là où l'on trouvera le plus grand choix et les meilleures qualités.

de fil (dit *tire-botte*), sur lequel on fixe les anneaux de cuivre qu'on enfile sur le bâton ou la tringle. Comme on fait toujours les rideaux plus larges que l'embrasure des croisées, on coud quelquefois les plis à demeure sur le tire-botte, qui n'a alors que la longueur nécessaire et juste.

Les rideaux des croisées, aussi-bien que ceux des lits, ne doivent être éloignés du plancher que tout au plus de 3 pouces; et quand ils sont d'une étoffe très forte, pour les faire tomber bien, on cache sous la bordure du bas quelques petits plombs d'un poids proportionné à la roideur de l'étoffe. Quand les rideaux sont totalement montés, on les pose sur tringle ou bâton doré, qui sont supportés par des crochets à doubles gonds et poulies. Le rideau de couleur, qui est toujours sur bâton doré, est placé en dedans de l'appartement; on attache ensuite les cordons de tirage, et on pose enfin les patères auxquelles on attache les embrasses qui servent à relever les rideaux quand on ne veut pas les laisser fermés. En posant les gonds, tringles et bâtons, il faut avoir soin qu'ils ne gênent pas les ventaux et les espagnolettes des croisées.

Les *draperies* de croisées ou de lits varientde dessins et de formes, mais elles sont toujours de la même étoffe que le rideau de couleur, et encadrées ou ornées de même. Ces draperies ne con-

viennent qu'à des appartemens très élevés, car dans une pièce basse elles ne sont bonnes qu'à procurer de l'obscurité, et à empêcher l'air de circuler; de plus, elles y paraissent lourdes. Quant à celles qu'on fait trop amples ou en plis horizontaux, elles ont l'inconvénient d'être de vrais nids à poussière.

Une draperie très simple et jolie est celle que l'on fait d'une seule et large pente, encadrée ou ornée comme le rideau, et plissée en gros tuyaux perpendiculaires; on arrête ces plis par des gros anneaux sur un bâton doré, ou par des patères à demeure.

Les *rideaux de vitrages* doivent être d'une étoffe extrêmement claire, afin de laisser pénétrer le jour autant que possible. Souvent ils sont mal faits, parce que, vu leur simplicité, on abandonne ordinairement leur confection aux apprenties couturières, qui ne calculent pas l'effet du blanchissage; il en résulte que, lorsque l'eau a resserré l'étoffe, l'effilé et le ruban des têtes, le rideau gauchit ou poche. Ainsi, quoique l'excès ne vaut jamais rien, dans ce cas-ci on risque rarement de donner trop d'ampleur.

Ces rideaux se fixent, au moyen de petites tringles, sur les ventaux des croisées mêmes.

Les *rideaux de lits* ne se composent aujourd'hui que de deux rideaux d'une ampleur qui

leur permet de se joindre sur le devant et le derrière du lit, sans être tout-à-fait tendus. Ils se font comme ceux des croisées, excepté que les plis sont fixés sur un ruban fort qui est attaché autour de la couronne ou aux flèches, et qu'ordinairement ils sont, à cause de la forme des lits, plus courts sur les deux côtés qu'au chevet et aux pieds. Pour qu'ils aient bonne grâce, il faut qu'ils soient bien amples. Quant à la draperie, elle doit en tout correspondre avec celle des croisées.

Store.

On prend un rouleau ou bâton en bois, long de la largeur juste de la croisée, et à un des bouts on applique une poulie pour le cordon de tirage; à l'autre bout est un boulon pour être passé dans un piton. Sur ce rouleau on cloue un galon de fil auquel on coud à surjet et bien tendu un lé d'étoffe transparente, juste de la grandeur voulue; au bas de ce lé est une coulisse dans laquelle est passée une tringle qui le fait tomber d'aplomb. Il faut avoir soin que l'étoffe soit cousue bien droit et sans le moindre pli, afin que, lorsque l'on monte le store, il se roule sans biaiser.

Tenture d'étoffes.

Depuis que la fabrication des papiers peints a atteint le haut degré de perfection où elle se trouve aujourd'hui, l'emploi des étoffes pour tentures n'est d'usage que dans les appartemens de la plus grande richesse, et alors on se sert principalement de velours, de satin ou autres fortes étoffes de soie.

On ne les applique jamais sur place, mais toujours par panneaux sur des châssis que l'on ajuste ensuite sur les murs. La boiserie, les lambris et les corniches, pour bien accompagner une telle tenture, doivent être vernis et avoir des filets et ornemens dorés.

Ces tentures, si elles sont en étoffes à dessins ou très lourdes, sont doublées et tendues; mais si elles sont en étoffes unies et légères, comme dans les chambres à coucher et boudoirs, on les plisse ou tuyotte; quelquefois même on les drape sur des patères et rosettes dorés.

Dans l'emploi des étoffes à dessins il faut faire grande attention à la disposition des dessins, à l'encadrement régulier par les bordures et cablés, à la doublure, aux coutures, etc.

Ecran à pieds.

Avant de commencer l'écran, on doit examiner le travail de l'ébéniste et se convaincre si le châssis joue assez facilement, afin que l'étoffe et les clous y puissent être ajoutés sans gêne.

On couvre les écrans de toutes espèces d'étoffes, de soierie brodée, de tapisserie, de drap ou velours peints ou de la couleur du meuble, etc., mais le plus souvent on emploie du taffetas vert plissé ou tuyoté. L'étoffe se pose des deux côtés du châssis, sur l'arête duquel on l'attache avec les plus petites pointes dorées ou en fer. En l'attachant, on doit prendre garde de ne pas trop la tendre, parce que cela ferait gauchir le châssis et l'empêcherait de couler facilement dans les coulisses.

Au bas du châssis on fixe un ruban de soie qui monte jusqu'en haut et qui sert pour hausser ou baisser l'écran à volonté; on garnit le bout de ce ruban d'une houppe plate, ou d'une poignée dorée.

Sonnettes.

La pose des mouvemens de sonnettes et le percement des trous dans les murs, est l'ouvrage du serrurier; le tapissier n'a donc qu'à placer les cordons qui descendent à la portée de la main et

qui se trouvent aux côtés des cheminées, aux portes d'entrée, près des lits, etc. Ces cordons sont attachés à un mouvement cloué toujours près du plafond.

Les cordons mêmes sont habituellement faits avec du ruban large en soie, de la couleur des rideaux ou du meuble; ils passent dans un coulisseau doré, qui est fixé au mur, et ont une poignée ou un anneau doré.

Tapis de pieds.

Quand un tapis ne sort pas tout assemblé de la fabrique, le tapissier est chargé de sa confection : il coupe d'abord les lés et la bordure de la grandeur nécessaire et les assemble par une couture à points lacés fortement serrés.

Il faut éviter d'entailler les places des cheminées, etc.; le mieux est d'établir le tapis le plus carrément possible et d'ajouter aux bords des bistres, ou morceaux assortis, qui ordinairement sont plus ou moins cachés par les meubles placés au pourtour d'une pièce.

On a le tort de doubler les tapis en thibaude ou autre étoffe; cette doublure ne sert qu'à loger la poussière qui s'amasse entre elle et le tapis, elle s'oppose en outre à la destruction des vers et de leurs œufs. On doit se borner à doubler avec de la toile grise très forte et seulement aux

coins et sur les coutures ; on peut cependant garantir les tapis précieux de l'usure rapide, causée par les inégalités du plancher, en mettant en dessous un tapis en thibaude, mais on ne le fixe pas à celui auquel il sert de doublure.

Les tapis que leur grandeur permet de secouer à bras, tels que les devans de lits, foyers, etc., doivent être doublés avec un morceau de forte toile grise (d'environ 12 pouces carrés) aux quatre coins seulement, parce que c'est là qu'ils souffrent le plus et risquent de se déchirer.

Billard.

De même que le collage du papier de tenture et la miroiterie sont à Paris, et dans quelques autres grandes villes, des états particuliers, la confection des billards y est un genre d'industrie exercé par des personnes qui ne font absolument que cela et qui naturellement y excellent. En province et à l'étranger ce n'est point de même, c'est le tapissier qui les couvre et les prépare.

Un billard de grandeur ordinaire a 11 pieds de long sur 5 pieds 6 pouces de large. Il est couvert de drap vert; Elbeuf fournit ce qu'il y a de mieux pour cet usage. Il faut faire attention qu'il ne s'y trouve aucun défaut, surtout celui que les marchands appellent *pas du chat*.

On étend le drap (dit *tapis*) sur la table avec force, et on l'arrête en dessous de la table avec des clous à tête plate; ensuite on fait les échancrures nécessaires pour les six blouses et on finit par fixer le drap tout autour.

Les bandes contribuent essentiellement à la bonté d'un billard; avant de les couvrir il faut qu'elles soient rembourrées avec le plus grand soin, et on doit faire attention à ce qu'elles soient bien égales, surtout qu'elles aient l'élasticité requise pour le renvoi régulier des billes.

En couvrant la table, en rembourrant les bandes, enfin en garnissant le plus petit détail d'un billard, il faut conserver le plus exactement toutes les lignes du travail de l'ébéniste, car c'est là ce qui fait le grand mérite d'un billard.

La pose des clous dorés ne doit pas être faite au hasard; il faut qu'ils soient posés à distances égales et marquées au compas. Sur la bande de côté et au-dessus du centre de la blouse du milieu, ainsi qu'à la hauteur juste de la mouche de la *carambole* et du *bas*, on pose *deux* clous l'un derrière l'autre.

Porte battante.

Il y en a à un et à deux ventaux, suivant la grandeur de la porte, sur le chambranle de la-

quelle elles sont bâties. Pour qu'un châssis de porte battante soit bon, il faut qu'il soit en hêtre, et d'une force proportionnée à sa hauteur et largeur.

On commence par attacher la toile qui fait l'encadrement; on la rabat et on la cloue pardessus de l'autre part. On y met ensuite une toile en plein, que l'on couvre en drap, en moquette ou en panne verte, ce qui fait le côté du dehors, sur lequel on laisse déborder l'étoffe tout autour afin de parer le vent. Du côté des gonds, surtout par en bas, on laisse déborder davantage, à cause de l'écart que fait la porte étant ouverte.

On encadre l'étoffe sur la porte de clous dorés, sur un galon or faux. S'il y a un chambranle à la porte, on le garnit de même.

Quelquefois on garnit ces portes de bourre ou seulement de paille; alors on met de la toile des deux côtés, que l'on pique et couvre d'étoffe.

On fait bien de poser un bourrelet en dedans du chambranle pour que la porte batte dessus; ce qui empêche tout courant d'air.

Bourrelets pour les portes et fenêtres.

On les fait en toile blanche, verte ou grise, en différentes grosseurs, suivant les fentes qu'elles

doivent boucher. Ils se bourrent ou de déchets de laine, ou d'étoupe, ou de bourre rouge.

On les cloue sur les chambranles des portes et fenêtres, et tout au bord, afin que les ventaux passent bien contre et pour que l'air ne siffle pas par la feuillure des portes ou fenêtres.

Collage du papier de tenture.

C'est un de ces travaux qui, à Paris et dans quelques autres grandes villes, ne sont exécutés que par les peintres en bâtimens et les vitriers, ou par des personnes dont c'est l'unique profession; mais, partout ailleurs, ce sont les tapissiers qui s'en chargent.

Pour connaître la quantité de rouleaux dont on a besoin pour la tenture d'une pièce, on doit chercher à savoir quelle est l'étendue en pieds carrés de la surface des murs. On emploie à cet effet une méthode très simple, que nous indiquerons au chapitre VI, pour le mesurage des tapis de pieds; on n'a qu'à additionner le résultat de chacune des faces des murs, pour savoir combien de rouleaux de papier il faut pour l'ensemble. Ce résultat est d'autant plus facile à obtenir, que les rouleaux ont des largeurs et longueurs fixes.

L'assemblage et raccordement parfait des lés à

dessin est un travail très difficile et demande beaucoup d'attention, car on peut gâter, par une seule erreur, une tenture entière.

Quand on doit couvrir un mur de papier de tenture, on ne peut le coller sur le mur nu sans qu'il s'en détache ou qu'il moisisse et se tache, si le mur n'est pas très sec. Il faut donc, pour prévenir cet inconvénient, d'abord tendre avec des clous à tête plate, sur les tringles de bois (fixées au pourtour du mur), de la toile à coller, dite d'*embourrure*, sur laquelle on colle du papier gris mince avant d'y poser le papier de tenture. On emploie le même moyen pour les plafonds creux. Dans le cas où l'on voudrait économiser la dépense de la toile, on peut coller le papier gris sur le mur même, auquel il s'attache mieux que tout autre papier, mais il ne préserve pas assez de l'humidité : ce mode n'est donc applicable qu'aux murs *bien secs*. En tout cas, il ne faut jamais coller le papier de tenture tant que le papier gris n'est pas tout-à-fait séché et que les peintures ne sont pas terminées.

Lorsque l'on a la quantité nécessaire de papier et de bordure, on commence par ébarber tous les rouleaux d'*un côté*, et ensuite on les coupe en lés de la hauteur des murs, non compris les lambris. On couche ces lés les uns sur les autres (la peinture en dessous), sur une grande

table ; on y étend ensuite un enduit de colle (1) d'une manière bien égale, sur l'envers de ces lés, surtout sur les bords, et on les applique sur le mur.

En posant les lés sur le mur, il faut avoir soin de placer le premier bien perpendiculairement, en se servant d'un aplomb, parce que de la bonne pose de celui-ci dépend celle de l'ensemble. On doit toujours commencer par poser, dans un appartement, les premiers lés du côté du jour, afin que la tranche non ébarbée se trouve couverte par les suivans, et les rende moins visibles. En suivant une marche contraire, l'épaisseur du papier produit une ombre qui force l'œil à s'arrêter à la jonction de tous les lés, qui finissent, en partant du côté des croisées, par se rejoindre, s'il est possible, au-dessus de la porte ou dans un coin éloigné du grand jour.

Les lés étant ébarbés d'*un côté* seulement jusqu'au bord du dessin, il arrive, qu'en posant les lés les uns sur les autres, le dessin se trouve bien réuni dans son ensemble. On a soin en posant ces lés, de les étendre autant que possible, toutesfois pas au point qu'en séchant, le papier se fende. Pour que cette opération réussisse bien

---

(1) La recette de la colle que l'on emploie pour ce collage, se trouve à la fin du chapitre VII.

on se sert d'une brosse faite avec de longues soies de porc ou avec du crin; on la passe une fois au milieu du haut en bas du lé, et ensuite vers les deux bords, toujours en partant du milieu. Il en est, au reste, de ce travail comme de tant d'autres : il ne s'apprend bien que par l'expérience.

Les papiers unis exigent la plus grande propreté; la moindre tache, ou le plus petit pli ou défaut qui se perdent dans les papiers à dessin, sont visibles et déparent ceux-ci.

Le papier granit ou de lambris se colle, en place de lambris peints, après que la tenture est terminée et au-dessus des plinthes ou au ras du plancher.

Les bordures se posent en dernier lieu, et on a soin qu'elles soient collées bien au niveau et d'aplomb. Il faut faire attention que le dessin se joigne bien dans les coins; souvent il vaut mieux perdre $\frac{1}{4}$ ou $\frac{1}{2}$ aune que de rompre le dessin d'une manière visible. On découpe, on ébarbe les bordures des deux côtés et au bord du dessin; il y a toujours plusieurs bandes sur un rouleau.

Le dedans et les tablettes des armoires se couvrent en papier bleu-pâte, en feuilles.

Devant de cheminée.

Le châssis doit bien se joindre au chambranle de la cheminée pour empêcher les courans d'air, et, si le devant de cheminée est très grand, il doit être consolidé par une traverse de plus. On cloue sur le côté extérieur de la toile à coller, que l'on couvre de papier gris, sur lequel on colle ensuite le papier et la bordure. Un bouton tournant ou bec-de-cane, posé au milieu du bord supérieur, sert de fermeture.

Paravent.

On les fait de plusieurs feuilles ou châssis, faits en bois léger, mais bien sain et sec, hauts de 6 à 8 pieds, larges de 2 pieds, construits de deux montans et de deux traverses haut et bas, d'une force proportionnée, et consolidés par une troisième traverse posée au milieu de la hauteur des deux montans : il faut que ces feuilles soient très égales, pour que le paravent soit, en l'ouvrant, bien d'aplomb. On les couvre de toile et de papier qu'on encadre d'une bordure comme les devans de cheminées, mais on garnit le derrière d'un papier ordinaire à petits dessins. On unit ces feuilles non avec des charnières mais avec de larges bardes de toile forte, dis-

posées sans intervalles et de manière que l'une étant clouée d'abord sur le côté extérieur de la feuille, passe ensuite derrière la feuille suivante sur le côté postérieur de laquelle elle est clouée; la seconde bande va du côté extérieur de la première. Il faut, suivant la hauteur, 4 à 6 de ces bandes pour unir deux feuilles.

En collant le papier il faut avoir soin que le dessin se suive bien sur toutes les feuilles.

Les paravens de bureaux n'ont pas plus de hauteur que 24 à 30 pouces, mais ils sont pour le reste établis comme les autres.

Direction des travaux dans les ateliers.

Il serait difficile de donner des préceptes pour la direction des travaux dans les ateliers de tapissier, parce qu'ils sont soumis à une infinité de circonstances locales. Cependant l'usage est que le maître ou le premier garçon coupe et prépare tous les ouvrages qu'on distribue ensuite aux diverses personnes de l'atelier.

Les ouvriers hommes sont toujours employés à confectionner les siéges et à poser les étoffes des draperies, rideaux, etc.

Les femmes font l'assemblage des étoffes des siéges, confectionnent les rideaux, excepté les galons des siéges, qui sont du ressort des hommes.

Il ne faut jamais perdre de vue, que la bonne main-d'œuvre réunie au goût offrent de grands avantages : l'un et l'autre ne sont pas toujours le résultat de l'expérience, et dépendent des dispositions qu'un ouvrier a pour son état : il est donc dans l'intérêt d'un maître d'employer chacun au travail pour lequel il montre le plus de talent.

CHAPITRE V.

DE LA DÉCORATION ET DE L'AMEUBLEMENT DES APPARTEMENS EN GÉNÉRAL.

Il ne suffit point d'être habile ouvrier pour exceller dans l'art du tapissier; il faut encore avoir du goût, et même une certaine connaissance de la société, pour réunir dans l'ensemble d'un ameublement tout ce qui, par le choix des formes, des couleurs et des matériaux des différens objets qui le composent et par l'utilité de leur destination, puisse plaire et convenir au goût et aux usages du jour. Ce n'est plus comme autrefois, où le nombre et le genre des meubles était déterminé par des règles invariablement adoptées : on exige maintenant davantage; on veut que chaque objet joigne à un extérieur agréable, l'utilité et la commodité; enfin, on exige que l'ensemble allie l'élégance à cette utile et douce commodité que les Anglais appelle *comfortable*.

Ce n'est pas une chose facile que décorer un appartement dans le genre somptueux sans sacrifier le bon goût; car trop souvent le faste, qui exige une accumulation de richesses, écrase, ou,

pour mieux dire, force à sacrifier l'élégance et la grâce. Le somptueux de bon goût ne peut donc se rencontrer que dans une riche simplicité, et malheureusement celle-ci n'est pas toujours sentie et recherchée par les personnes riches.

Le véritable bon goût consiste à choisir les choses utiles, commodes, durables, et qui par leurs formes et leurs couleurs ont entre elles un rapport bien établi; cette harmonie se trouve aussi bien dans un mobilier d'un prix médiocre que dans le plus riche et le plus somptueux ameublement.

Si l'assortiment bien entendu des étoffes, des bois et des peintures, est une des choses les plus nécessaires pour la décoration d'un appartement, on se tromperait toutefois si on se bornait à cela pour satisfaire à toutes les persécutions d'un goût recherché et éclairé. Souvent on tombe dans de graves méprises faute d'attention, ou en négligeant certains *petits détails* dont on laisse la direction à des personnes qui ignorent, ou ne comprennent pas l'importance de l'ensemble qui doit régner dans un plan de décoration. En effet, tout doit nécessairement y être conforme aux localités et à la destination de l'appartement, ainsi qu'au rang et à la situation que le propriétaire occupe dans le monde. Que dirait-on, par

exemple, si on trouvait chez un évêque dans les ornemens peints, ou dans les dessins des ouvrages de passementerie, des emblèmes de l'amour, de la guerre, de la marine? Ou, chez un militaire, des mitres et des crosses? Ou dans un boudoir d'une petite-maîtresse, des trophées de la chasse, du commerce, etc., etc.?

Quand on n'a pas fait des études particulières sur le dessin et l'architecture, il est difficile d'ordonner la décoration entière d'un appartement, sans avoir recours à un architecte et à un dessinateur. Il y a des règles dans l'architecture surtout, contre lesquelles on ne doit pas pécher, et auxquelles le goût ordonne de se conformer. A Paris, les artistes se trouvent facilement, mais il n'en est pas de même en province ou à l'étranger, et alors le décorateur est abandonné à ses seuls moyens. Il faut donc qu'il supplée aux connaissances acquises en se procurant quelques bons ouvrages sur l'architecture avec des gravures : celui que MM. *Percier* et *Fontaine* ont publié *sur la décoration intérieure des maisons* (un volume in-folio), est surtout indispensable; c'est une inépuisable mine d'or pour tous ceux qui sont chargés d'orner les habitations des gens ou riches, ou de bon goût.

Un autre moyen de se trouver toujours au niveau des connaissances et des caprices du mo-

ment, est offert à tout homme intelligent par la publication des collections périodiques des gravures coloriées qui représentent des meubles, des rideaux et des draperies à la mode; la dépense en est presque insignifiante, et il est fort important de ne pas rester en arrière des progrès que l'art du tapissier et du décorateur fait à Paris et à Londres.

La hauteur proportionnée à l'étendue des pièces facilite beaucoup leur décoration, surtout dans ce qui concerne les rideaux et les draperies; mais ces deux conditions réunies sont rares, un bon tapissier doit donc savoir déguiser ces défauts, qui, dans une petite pièce à plafond trop bas, offrent surtout de grands obstacles à l'harmonie de l'ensemble.

Il en est de l'ameublement et de la décoration d'un appartement comme de la préparation des mets : nous avons indiqué dans ce chapitre tout ce qui *peut*, et non tout ce qui *doit* nécessairement garnir les différentes pièces d'un logement; mais de même que l'on peut faire un très bon plat dans une cuisine bourgeoise, en supprimant certains ingrédiens recherchés, on peut aussi réduire le nombre, les dimensions et la qualité des divers objets d'un ameublement suivant les localités et la fortune de celui qui l'habite, pourvu que la *propreté* et le *goût* ne soient pas

négligés. Nous insistons singulièrement sur ces deux dernières conditions, car si les soins et le goût dans le choix et dans la confection d'un mobilier, ne sont pas secondés par l'ordre et la propreté, le tapissier n'acquiert pas le même honneur qu'il obtient par l'aspect d'un mobilier, fût-il inférieur en beauté, pourvu qu'il soit bien tenu et rangé avec ordre : dans un salon une chaise négligemment placée, une draperie dérangée, un cadre placé de travers, suffisent pour donner à l'ensemble un air de malpropreté dont on accusera souvent à tort, mais bien naturellement, celui qui a présidé à l'arrangement primitif.

Ameublement d'hiver.

Ce n'est guère que dans les palais et chez les plus grands personnages que l'on a mobilier d'été et mobilier d'hiver ; cependant il arrive fréquemment que les gens qui habitent ordinairement leur château, choisissent les pièces qui sont exposées au midi et bien abritées pour s'y tenir de préférence pendant la froide saison. Alors, pour éviter un déménagement qui se répéterait à Pàques et à la Toussaint, on a ce qu'on nomme un *ameublement d'hiver*.

Cet ameublement ne diffère des autres que par la qualité des étoffes : ainsi rideaux et meubles

doivent être en velours, damas, satin ou drap; des tapis couvrent les parquets ; les cheminées sont munies de chenets, garde-cendres, écrans et autres accessoires. Un tapissier intelligent pourrait, en faisant faire les bois d'un ameublement d'hiver, exiger plus d'ampleur dans les dossiers et autres parties, afin d'obtenir toutes les condisions favorables à la chaleur.

Ameublementd 'été.

La différence entre un mobilier d'été et celui d'hiver consiste dans le remplacement des étoffes épaisses et chaudes, par des taffetas, des toiles imprimées ou blanches, des mousselines, etc. On ôte les tapis, on couvre les lustres de leurs housses, on pose les devans de cheminée, on place la jardinière et on fait disparaître tout ce qui rappelle la saison froide.

Pour les ameublemens des maisons de campagne, on emploie toujours des étoffes légères et moins chères que dans les appartemens de ville, parce que les meubles ne servent qu'une partie de l'année et parce que, pendant la belle saison, on habite plus au grand air que dans les appartemens.

Vestibule.

Un grand paillasson au bas de l'escalier, et un ou deux décrottoirs.

Une statue, dont le piédestal peut être un poêle.

Des orangers, ou autres grandes plantes en caisse.

Une grande lanterne.

Des banquettes.

Escalier.

Un tapis sur les marches ; il faut le bien fixer pour que l'on ne tombe pas.

Des statues, bustes ou vases sur les palliers.

Des paillassons qui couvrent les palliers en entier, surtout le dernier devant la porte d'entrée de l'antichambre.

Antichambre.

Une porte-battante.

Les murs peints à l'huile ou couverts d'un papier marbré ou à brique et verni ; des patères au pourtour pour les manteaux, plisses, chapeaux, etc.

Des banquettes à coffre, dont les couvercles sont rembourrés et recouverts en velours d'U-

trecht commun ou d'étoffe de crin. Ces coffres sont très commodes pour serrer le bois pour la consommation du jour, les brosses, etc.

Une armoire pour les balais, etc.

Une armoire formant lit pour domestique au besoin.

Un quinquet suspendu ou attaché au mur.

Une fontaine filtrante, ou une petite fontaine suspendue en tôle vernie.

Un porte-parapluie.

Jardinière.

Quelques chaises en paille.

Rideaux de croisées et de vitrages en calicot.

Dans l'armoire et dans les coffres des banquettes : balai en crin noir ou gris; bâton à cirer le parquet; brosses à frotter, à laver et à balayer les tapis; plumeau; éponge jaune ou noire; seau en tôle peint à l'huile; panier pour le bois; bougeoir et mouchettes.

Une table en noyer.

Une glace.

Salle à manger.

Tenture simple et claire, ordinairement de papier marbré ou à brique et verni; boiserie peinte en gris.

Au plafond suspendre une lampe d'un ou d'autant de becs que la grandeur de la salle

l'exige. Des lampes posées sur la table tiennent beaucoup de place, dérangent l'ordre du service et la moindre maladresse peut les renverser.

Un poêle en faïence et à bouches de chaleur.

Des rideaux de croisées et de vitrages à volonté, en belles étoffes, ou ordinaires comme ceux de l'antichambre.

Des chaises en paille ou couvertes de basane ou étoffe de crin : point de fauteuils.

Des petits tapis, des carreaux de pieds, ou des paillassons de bruyère, pour mettre sous les pieds, surtout pour les dames.

Une table ronde à abattans ou à coulisses et allonges en noyer ou en acajou ordinaire; il y en a de ces dernières de huit jusqu'à vingt couverts.

Un tapis en toile cirée, en drap peint et verni, ou en drap imprimé, pour mettre sur la table lorsqu'elle est fermée.

Des servantes, ou petites tables à plusieurs étages.

Un buffet.

Une fontaine filtrante.

Une jardinière.

Une pendule ou un grand placard de montre.

Des seaux à glace.

Une sonnette de table.

Les tablettes des armoires, les dessus du buf-

fet, etc., en marbre blanc, ou peints à l'huile, trois couches, ou bien encore couverts en toile cirée, pour pouvoir facilement les laver et tenir en grande propreté.

Salon.

Le salon est la pièce où l'on met la tenture et les meubles les plus riches d'un appartement.

Au plafond un lustre, de préférence en cristal et à bougies. En général l'éclairage tout en bougies est le plus riche et le plus distingué pour un appartement somptueux. La mode du jour permet cependant sur la cheminée et sur les consoles d'allumer, outre les bougies, des lampes décorées de dorures ou cristaux.

Une grande glace au-dessus de la cheminée et une semblable, en face de celle-ci, au-dessus du sopha ou du piano; une étroite à l'entre-deux.

Des rideaux de croisées en mousseline brodée et en étoffe de couleur; des draperies pareilles au rideau de couleur. Les rideaux de vitrage en mousseline brodée à petit dessin.

Un salon de moyenne grandeur est assez meublé avec un sopha de trois places, deux bergères, six fauteuils, six chaises (on peut y ajouter des chaises de paille) et quelques tabourets de pieds ou des carreaux.

Le sopha doit être en face de la cheminée; si

on met un piano dans le salon, il prend la place du sopha, et celui-ci est placé en face des croisées. On peut aussi le remplacer par deux causeuses, une de chaque côté du piano.

Un guéridon, avec un cabaret de porcelaine, au milieu de la pièce.

Des tables de jeu, avec les flambeaux voulus.

Une jardinière.

Un ou deux écrans à pieds, montés en taffetas vert ou brodé, et quatre ou six écrans à manches.

Une console à l'entre-deux des croisées; un vase, ou une lampe, ou corbeille dessus.

Sur la cheminée une pendule, deux candelabres ou lampes à colonne et à globe; des girandoles aux côtés des glaces.

Un foyer en fer poli ou en bronze, avec galerie, pelle, pincettes, etc., etc.

Petit salon.

Mêmes dispositions que pour le grand salon, seulement les meubles doivent être moins grands et moins riches; on supprime aussi quelques pièces du mobilier : le lustre surtout devient hors de place.

Chambre à coucher.

Une chambre à coucher ne peut être disposée assez chaudement et trop préservée de tout courant d'air; on garnit donc de bourrelets les portes, fenêtres et même quelquefois les portes des grandes armoires qui sont pratiquées dans les murs; au reste, il ne peut y avoir trop de ces armoires pour y serrer le linge de corps, les robes, les cartons, etc., etc.

La tenture en étoffe ou en papier ne doit pas être trop claire, parce qu'il y a des personnes qui n'aiment pas coucher dans une pièce claire.

Une glace au-dessus de la cheminée, une pareille en face au-dessus de la commode et une étroite entre les croisées.

Un tapis doux et épais, et des devans de lit et de foyer par-dessus.

Un lit ou deux lits jumeaux.

Des rideaux de lit, de croisées et de vitrages en harmonie avec le reste du mobilier.

Une commode ou un chiffonnier, surtout lorsqu'une dame occupe la chambre; on place l'un ou l'autre en face de la cheminée ou entre les croisées.

Un secrétaire.

Une causeuse ou deux bergères; deux fauteuils et six chaises.

Deux tabourets de pieds ou des carreaux.

Une table de nuit, garnie du vase de nuit, caraffe d'eau et gobelet, et posée, pendant le jour, dans l'endroit le moins visible de la chambre.

Une psyché.

Une toilette.

Une table à ouvrage.

Des encoignures en cuivre ou en tôle vernie, dans les coins près de la cheminée.

Une garniture sur la cheminée.

Une *idem* sur la commode.

Foyer et galerie de cheminée avec tous les accessoires.

Des cordons de sonnette à côté de la cheminée, ainsi que près du lit.

Lavabo, veilleuse, bougeoir, etc.

Quelques gravures encadrées, attachées aux murs.

Si une chambre à coucher doit servir en même temps de salon, il est de mauvais genre, et même contre la décence, de vouloir l'*orner* de meubles qui ne sont qu'à l'usage de la nuit ou de la toilette : on fait donc disparaître, pendant le jour, la table de nuit, la veilleuse, les oreillers, le lavabo, etc., et on ajoute un peu plus d'élégance à l'ensemble.

Boudoir.

Dans un appartement bien distribué, le boudoir doit être à côté de la chambre à coucher. Sa décoration est soumise au goût et à la fortune de la maîtresse de la maison, ainsi qu'aux localités. Chez les uns, c'est un réduit où tout est luxe et mollesse; chez d'autres, c'est un cabinet modeste, destiné au travail et au recueillement. Dans le dernier cas, qui est le plus fréquent, il y faut une tenture en papier ou en étoffe claire et d'un goût élégant, mais simple; le gris pâle, le bleu ou le vert tendre, avec un dessin blanc, conviennent, surtout avec des boiseries vernies.

Rideaux blancs de mousseline, ainsi que ceux des vitrages.

Une causeuse bien commode, un fauteuil, et, au plus, deux ou trois chaises ou tabourets à X.

Un tapis fin et doux; des devans de cheminée et de sopha par-dessus.

Une ou deux glaces.

Des carreaux de pieds.

Des petits meubles de fantaisie en bois exotiques, tels que petite table ronde à trépied, coffret, nécessaire, etc.

Une table à ouvrage et à pupitre.

Garniture de cheminée en albâtre.

Un écran de cheminée à pieds.

Une petite bibliothéque vitrée.

Des dessins ou gravures encadrés.

Pour décorer le boudoir d'une *petite-maîtresse* ou d'une élégante, il faut avoir recours aux ressources d'une imagination féconde; la localité doit aussi favoriser les projets de l'artiste, qui surtout ne doit être nullement gêné par les considérations pécuniaires.

On couvre les murs d'une tenture, en quinze-seize ou en taffetas fort, plissée perpendiculairement; la boiserie en bois de fantaisie, ou peinte et vernie. Si la pièce est assez grande pour qu'on puisse perdre tout autour dix-huit pouces, on peut, par le moyen de grands châssis ouvrans, sur lesquels on tend de la soie aurore, rose ou blanche, établir une espèce de mur intérieur et transparent, pour éclairer la pièce le soir, sans que l'on voie les quinquets.

Les rideaux de croisées en mousseline fine et en soie; les rideaux de vitrages en mousseline des Indes.

Un divan ou une ottomane, presque point d'autres siéges que des tabourets à X; le tout couvert en satin ou levantine, ou d'étoffe de fantaisie.

Plusieurs glaces.

Un tapis très épais et moelleux; des devans de cheminée et de sopha, et plusieurs carreaux de pieds.

La cheminée en marbre blanc et des conduits et bouches de chaleur. La garniture de la cheminée très recherchée et composée de colifichets de la mode du jour.

Tous les meubles en bois exotiques ou de fantaisie; une petite table ronde à trépied; deux guéridons, une table à ouvrage.

Deux grands vases en albâtre sur piédestaux, pour y mettre au soir des bougies allumées.

Une cassolette en bronze pour y brûler des parfums.

Un petit buffet caché dans la tenture, *idem*, une armoire pour flacons, pot à eau, etc.

Cabinet de toilette.

Depuis que l'usage de mettre de la poudre dans les cheveux a cessé, ces cabinets ont perdu leur premier but, celui d'éloigner cette poussière farineuse des autres pièces d'un appartement. Ils ne servent aujourd'hui guère à autre chose qu'à certains soins de propreté du corps, et à serrer ce qui est relatif à la toilette, et ce qui ne doit pas rester pendant le jour dans la chambre à coucher, qui remplace maintenant le cabinet de toilette d'autrefois.

Cabinet de travail.

Les travaux et occupations d'un homme différant essentiellement de ceux d'une femme, le cabinet de travail du maître de la maison doit avoir dans sa décoration et dans ses meubles, quelque chose de plus sérieux et de plus sévère que le boudoir d'une dame. On ne doit y trouver que des choses nécessaires et point de colifichets en aucun genre.

La tenture en papier peint d'une couleur ou d'un dessin assez riche. Des armoires dans les murs.

Rideaux en percale de couleur, et ceux des vitrages en mousseline.

Une grande glace au-dessus de la cheminée.

Un bureau avec tous les objets nécessaires pour écrire.

Un secrétaire.

Une table à la Tronchin.

Une bibliothéque, et un cartonnier.

Une commode.

Un fauteuil de bureau, deux fauteuils, six chaises; le tout couvert de basane ou de drap; quelquefois aussi une causeuse.

La garniture de cheminée en bronze non doré; l'intérieur de la cheminée garni de chenets, garde-cendres, pelle, pincettes, etc.

Une lampe astrale pour écrire.
Carafe d'eau, gobelet et sucrier.
Bougeoir.
Des tableaux ou gravures encadrées.

Bureaux.

Tables en chêne bien solides, peintes en noir, surmontées de pupîtres simples ou doubles, et entourées de treillages et rideaux en taffetas vert.

Rideaux de vitrages seulement.

Tabourets garnis, et couverts de basane.

Divers casiers pour les registres et cartons de correspondance, etc.

Un balancier de timbre sec.

Salle des bains.

Si on n'a pas la facilité de faire chauffer l'eau nécessaire pour les bains dans une chaudière placée près de la salle même, on se sert d'un cylindre ou de baignoires à fourneau. A défaut de baignoires en cuivre étamé, on peut les remplacer par des baignoires en bois blanc, dit bois de cuvier; il faut que celles-ci soient bien cerclées en fer.

La tenture en toile cirée, ou en étoffe de coton. En général l'humidité inévitable dans une salle de bain ne permet pas d'employer plusieurs

objets, comme dans les autres appartemens, tels que soieries, pendules, tapis, meubles plaqués, etc.

Les rideaux de croisées et de vitrages en percale ou mousseline.

Une glace et tous les objets d'une toilette.

Un poêle ou une cheminée construits avec soin pour bien chauffer la pièce; pelle, pincettes, etc.

Une table et deux chaises.

Une causeuse, ou un petit divan.

Un tabouret de pieds.

Un devant de sopha.

Une estrade devant la baignoire; on peut la couvrir avec de la moquette bien douce.

Des sandales de liége.

Un mannequin en osier, et un réchaud pour chauffer le linge.

Salle de billard.

Une tenture d'une couleur claire en papier verni.

Les rideaux de croisées et de vitrages en étoffe commune, parce que la fumée des quinquets les norcit et exige qu'ils soient souvent blanchis.

Des stores si le soleil donne sur les croisées.

Un poêle de fayence.

Des banquettes au pourtour, en bois peint et couvertes de velours d'Utrecht ou de basane; point de fauteuils ou chaises, car ils sont toujours changés de place ou dérangés, et gênent alors les joueurs.

Une glace garantie par un treillage en fil de fer ou cuivre; les carreaux des croisées aussi garnis de treillage.

Un billard (dont la grandeur ordinaire est de 11 pieds de long sur 5 pieds 6 pouces de large), au milieu de la salle.

Pour conserver un billard, on le couvre d'une toile verte bien serrée et forte, qui dépasse tout autour au moins de $\frac{1}{2}$ aune; si l'on y joue rarement, il faut souvent battre le drap et le brosser avec grand soin.

Assortiment de queues et de billes.

Une planche à marquer, et les règles du jeu encadrées.

Un porte-queue.

Au moins quatre, et ordinairement six becs de quinquets, suspendus au plafond au-dessus du billard.

Une petite fontaine en tôle vernie avec cuvette en dessous, appliquées au mur.

Si la grandeur de la salle le permet, on peut y placer encore des tables de jeux de cartes, damier, trictrac, échecs, etc.

Salle ou Galerie de tableaux.

La tenture d'un brun clair ; c'est la couleur qui convient le mieux aux tableaux et aux dorures des cadres. La bordure de couleur convenable, sans or ni jaune.

La boiserie peinte à l'huile en gris deux tons.

Point de rideaux, mais des stores très clairs pour briser les rayons du soleil.

Si les croisées ne sont pas construites exprès au plafond, ou très élevées, il faut tâcher d'en masquer les carreaux inférieurs pour que le jour tombe autant que possible d'en haut.

Peu ou point de meubles, tout au plus des causeuses ou petits divans dans les embrasures des croisées ou quelques tabourets pour les dames en cas de fatigue.

Entre les croisées et dans les coins, des piédestaux ou colonnes surmontés de statues, bustes, vases, etc.

Un ou deux chevalets.

On tâche autant que possible de ne pas faire de feu dans une telle salle, parce que les tableaux en souffrent toujours par le changement subit de température et par la fumée.

Chambre de domestique.

Tenture en papier ordinaire.

Rideaux de vitrage en calicot.

Une table et commode en noyer, et deux ou trois chaises de paille.

Un coucher simple ou lit de sangle.

Pot à eau et cuvette, gobelet, bougeoir, etc.

Cuisine.

Une grande et forte table.

Quelques chaises de paille ordinaires.

Des planches sur tasseaux contre les murs.

Un billot.

Une grande fontaine filtrante.

Ustensiles et batterie de cuisine.

Un étouffoir en tôle pour les cheminées des appartemens.

Balais de bouleau et de crin gris.

Une bassinoire pour les chambres à coucher.

Des flambeaux et bougeoirs des domestiques, etc., etc.

Lieux d'aisances.

Un placard dans lequel se place un pot à eau, cuvette, etc.

Un crochet et pelote pour porter les montres.

Un ou deux porte-manteaux.
Un paquet ou des sachets de lavande.

Salles pour grandes réunions.

La chose la plus essentielle en disposant une salle destinée à recevoir une assemblée nombreuse, c'est de donner à l'ensemble un air de fête et de solennité, et quelque chose d'éclatant et de splendide.

Les couleurs de la tenture doivent être éclatantes, et les draperies exigent une garniture de galons, franges, câblés, guirlandes, houppes, etc.; il faut éviter que le vert domine, parce qu'il nuit à l'effet de la toilette des dames.

Le plancher, ainsi que les estrades, s'il en faut, peuvent être couverts de tapis, excepté si on danse.

Des statues et bustes convenablement choisis et placés font ordinairement un bon effet.

L'éclairage, qui contribue essentiellement à l'éclat d'une fête, doit être riche et distribué d'une manière bien égale dans toute la salle; s'il peut être fait en bougies il n'en sera que plus beau.

Les vestibules, escaliers et antichambres, peuvent, dans une pareille occasion, être ornés de tapis, draperies, guirlandes, fleurs et plantes en caisse, etc.

L'orchestre, s'il y en a, doit être exhaussé et entouré de draperies.

Eglise, Chapelle, Oratoire.

On y emploie les étoffes les plus riches, telles que brocard, velours, damas et satin; et si les murs ne sont pas en marbre, en stuc, ou du moins assez bien faits pour être peints, on les couvre de tentures drapées.

Le sanctuaire, l'autel et le chœur doivent se distinguer par une riche simplicité; une balustrade établit leurs limites, et la partie destinée aux fidèles doit être garnie de banquettes et de prie-dieu.

Des tableaux représentant des sujets religieux sont le plus bel ornement de ces sortes de lieux.

Une porte-battante à l'entrée.

Loge franc-maçonnique.

Tenture bleue d'azur et ornemens en or.

Il ne doit y avoir aucune fenêtre ni autre ouverture qu'une seule porte.

A un bout de la salle, et en face de la porte, est un trône avec dais, élevé sur une estrade de 3 ou 7 marches, ni plus ni moins; une table ou un autel devant le trône.

Si la porte ne se trouve pas en face, on fait

une cloison dans laquelle on pratique une porte de la manière convenable.

Aux côtés du trône, et en demi-cercle, quelques fauteuils.

A chacun des deux bouts de cette rangée de fauteuils, un tabouret à X avec une petite table devant; ensuite, le long des deux côtés des murs un ou plusieurs rangs de banquettes.

Au bout de chacun de ces rangs de banquettes, un fauteuil avec une petite table, tournés vers le trône.

Les autres objets du mobilier, qui tiennent particulièrement aux cérémonies maçonniques, sont fournis par la loge même.

Décoration funéraire et de deuil.

L'ancienne étiquette voulait que dans les familles de haut parage le deuil s'étendît jusqu'aux meubles; cet usage n'est guère consacré que pour la famille royale : on substitue dans ce cas aux étoffes de couleur, le velours et la cannetille noirs ornés d'argent.

Les seuls appartemens du Roi sont, pendant le deuil, décorés en violet.

CHAPITRE VI.

DES OBJETS ÉTRANGERS A L'ART DU TAPISSIER, ET QUI FONT PARTIE D'UN AMEUBLEMENT COMPLET EN GÉNÉRAL.

Si les travaux des tapissiers d'aujourd'hui ne ressemblent guère à ceux d'autrefois, leur genre de commerce a changé bien davantage ; car, au lieu de se borner à faire des siéges et des couchers, à couper, assembler et poser des étoffes, ils se chargent maintenant de tout, depuis la batterie de cuisine jusqu'à l'horlogerie.

Un tapissier doit donc avoir quelques notions sur la composition, la forme et la qualité d'une infinité d'articles qu'il ne fait que fournir, et nous allons donner dans ce chapitre les renseignemens les plus nécessaires au tapissier marchand de meubles.

Des Bois dont on fabrique les meubles.

Quoique le tapissier, comme nous venons de le dire, ne se serve jamais de bois dans les travaux qui lui sont personnels, il est pourtant nécessaire qu'il connaisse la nature et les qualités des

différentes sortes de bois que les menuisiers et ébénistes emploient dans la confection des meubles ; il s'exposerait sans cela à être continuellement trompé et à faire des méprises dans les fournitures dont il est constamment chargé.

La valeur des meubles en acajou, dans les grands ameublemens surtout, consiste moins dans le bois que dans la richesse des ornemens. Il n'en est pas de même des meubles en bois exotiques ou de fantaisie, dont la rareté ou le travail et les incrustations augmentent les prix.

L'Acacia.

Ce bois, très élastique et d'un jaune agréable à la vue, est d'un grain dur, bien veiné, et susceptible d'un poli parfait. Il convient surtout pour les chaises, car il est plus solide que le merisier, et serait probablement aussi beau, si on s'appliquait à le teindre et à le travailler au moyen des acides.

L'Acajou.

C'est l'acajou (le nom propre en est *mahagon*) qui est le bois dont on établit les plus beaux meubles. Sa patrie est l'Amérique méridionale : la qualité s'en reconnaît aux veines, surtout à la finesse et compacité du grain. Celui qui est veiné

est le plus recherché par la mode ; sans doute il flatte l'œil par ses accidens, qui présentent les dessins les plus variés ; mais le temps charge ces accidens d'aspérités et de gerçures, tandis qu'il ne fait qu'ajouter à la beauté de l'acajou moucheté ou moiré. Comme l'un et l'autre se rembrunissent avec les années, le veiné finit par laisser à peine apercevoir les dessins qui flattaient dans sa nouveauté, tandis que le moiré conserve toujours ses avantages.

En France, tous les meubles en acajou ne sont que plaqués sur du chêne ou sur du peuplier d'Italie. Les grandes tables à manger seules se font en acajou plein, mais de qualité inférieure. En Angleterre, en Hollande, et dans beaucoup de ports de mer dans le Nord, où le prix de ce bois est très modique, on emploie le placage beaucoup moins, et on fabrique le plus grand nombre de meubles d'acajou en bois plein.

Ce bois se divise en quatre qualités ; savoir :

1°. Celui de Saint-Domingue, ou flambé-moiré et moucheté ;

2°. Celui de bois ferme et veiné ;

3°. Celui de bois mou ou femelle ;

4°. Celui de bois bâtard, d'une couleur jaune.

L'Amaranthe.

Ce bois est d'un grain assez dur ; sa couleur est d'un violet brun ou amaranthe, et il vient de la Guyane. On ne s'en sert, pour les meubles, que pour des incrustations sur des bois d'une couleur claire, principalement sur le citronnier et le chêne.

L'Aune.

Les ébénistes le teignent en noir, et s'en servent en place de l'ébène ; on en fait aussi des chaises communes.

Le Cèdre rouge.

On le tire de la Virginie ; sa couleur rouge, son odeur de résine, qui écartent les insectes, le rendent précieux pour l'ébénisterie soignée. On en fait de très jolis secrétaires pour les pays chauds, où ils sont très utiles pour conserver les papiers qui, sans cela, dans ces parties du monde, seraient bientôt détruits par les vers.

Le Chêne.

Si ce bois flattait davantage la vue, il serait certainement excellent pour en faire des meu-

bles, et, surtout, il serait supérieur en solidité aux autres bois; mais sa couleur pâle et le peu d'éclat de son tissu ne s'allient nullement aussi bien avec les ornemens et dorures que fait l'acajou.

On se borne à l'employer aux armoires, bibliothéques, bureaux, buffets et autres grosses pièces; on y met alors un encaustique d'ocre. Le bois de chêne est en outre celui qui convient le mieux aux bâtis des meubles qui sont pour être plaqués, car il est solide, travaille peu ou pas du tout, s'il est bien sec; et, comme ses pores sont très apparens, il prend fortement la colle du placage.

Le Citronnier.

Ce bois, d'un beau jaune, est, à cause de la petite taille de l'arbre, d'une plus grande rareté et en plus petites masses que les autres bois exotiques : le plus beau vient des Antilles.

Il ne s'emploie guère que pour des petits meubles, tels que tables à ouvrage, toilettes, nécessaires, etc., et encore on y ajoute des incrustations et filets ou encadremens en bois d'amaranthe. Il est très compacte, et acquiert avec le temps une dureté que n'obtiennent peu des autres espèces, et qui le rend susceptible d'un poli de glace.

Il y a une espèce de bois de citronnier, nommée moirée, qui produit le plus bel effet et qui augmente même en beauté avec le temps.

L'Ebène.

Il est d'une grande dureté et susceptible d'un beau poli. On ne s'en sert pour les meubles que pour incrustations sur des bois d'une couleur claire.

La qualité que l'on appelle *plaqueminier*, et qui croît à Madagascar, en est la plus belle et la plus dure.

L'Erable.

Ce bois est d'un jaune pâle et compacte, souple, liant et fin de grain. Lorsqu'il est teint avec soin et quand il a beaucoup de nœuds, il est recherché pour le placage ; le broussin surtout, s'il est bien traité, fait un aussi bel effet que les plus beaux bois exotiques.

Le Bois de fer.

Il vient de la Martinique sous le nom de *Sidérodendre*. Il est le plus dur de tous les bois ; quand il est sec, les meilleures haches et outils s'y brisent, et cette dureté même est la cause que l'on ne l'emploie que rarement et seulement

pour des meubles de prix, d'autant plus que sa couleur brune foncée ne flatte pas la vue.

Le Frêne.

Il présente les mêmes avantages et les mêmes difficultés que l'orme, sur lequel il l'emporte cependant par sa susceptibilité de recevoir toutes espèces de teintures dont les ébénistes habiles savent tirer grand parti.

Le Hêtre.

Il est employé pour les meubles qui doivent être sculptés et dorés, et pour les couchettes peintes. Il ne vaut rien pour les bâtis destinés à être plaqués, car il se tourmente, se fend et fait beaucoup de retraite. A Paris, on en fait des commodes auxquelles on donne la couleur du noyer en les couvrant d'une teinture; mais la fraude est facile à reconnaître aux *miroirs* ou petites places luisantes qui sont formées par la moelle du bois, et qui ne se trouvent pas sur le noyer.

Le Mancenillier.

Ce bois américain est d'une grande solidité, d'un beau grain, et prend bien le poli. Il est d'un gris cendré mêlé de brun, avec des nuances

de jaune. On l'emploie à faire des meubles de prix, surtout de belles tables dont la surface est lisse et marbrée.

Le Marronnier.

Depuis des siècles ce bois est employé en Allemagne et dans les autres pays du Nord, aux grands meubles, tels qu'armoires, buffets, tables, etc. En France, ce n'est que depuis quelques années seulement qu'on l'emploie au placage, et on a obtenu des résultats très satisfaisans tant par la facilité avec laquelle il reçoit le poli, que par la beauté des ondulations de ses veines.

Le Merisier.

Quoique toutes les sortes de ce bois ne soient pas propres à la confection des beaux meubles, il y en a cependant, quand il est bien choisi en accidens et convenablement traité par les acides, dont on peut produire des meubles très élégans. On voit dans les magasins de Paris des fauteuils et des chaises de merisier verni, qui sont du plus bel effet. C'est surtout pour ce dernier genre de travail qu'on fait un grand usage de ce bois.

Le Noyer.

Il peut, par sa couleur et par les dessins de ses

veines, rivaliser avec l'acajou, qu'il imite souvent par l'habileté des ébénistes ; mais employé dans sa couleur naturelle, il n'a pas cette élégance qui flatte dans l'autre bois et prend bientôt un ton de couleur trop sombre.

Le noyer d'Auvergne est renommé pour être le plus beau et moins sujet à se tourmenter.

L'Orme.

L'orme ordinaire, qui rivalise en tout avec le chêne, a encore l'avantage sur lui d'être très liant et facile à travailler, ce qui le rend surtout très propre à l'ouvrage cintré.

L'orme tortillard, par son tissu serré et par les accidens variés qu'il présente, est employé par les ébénistes habiles avec beaucoup de succès pour le placage; les têtes et loupes surtout, débitées en feuilles, présentent un bel effet, mais sont d'un travail excessivement long et difficile, ce qui rend les grands meubles de ce placage très rares et chers.

Le Pêcher.

Employé en feuilles au placage, il fait un très bel effet; il est d'un grain fin, et sa couleur, d'un beau rouge brun, entremêlée de larges veines d'un brun plus clair, gagne encore avec le temps.

Il est susceptible d'un poli parfait, mais il faut le débiter pendant qu'il est encore vert, sans cela il est sujet à se gercer.

Le Peuplier.

Il est très léger, spongieux, et pourrit facilement. On ne s'en sert que pour l'intérieur et les bâtis des meubles de seconde qualité ; mais le chêne est toujours préférable pour les beaux meubles.

Le peuplier noir est plus compacte et s'emploie en placage, où il fait un bel effet.

Le Poirier sauvage.

Il est d'une dureté et d'une finesse extrême et reçoit un parfait poli avec peu de peine. Sa couleur jaune est veinée de filets d'un noir d'ébène brillant et d'un rouge brun très vif.

Le Pommier sauvage.

Il est aussi dur et fin que le poirier sauvage, et de même susceptible d'un beau poli. Le cœur en est d'un beau rouge, et l'aubier est jaune ; des nœuds et veines nuancent ce fond richement coloré.

Le Prunier cultivé.

C'est un bois doux et liant ; ses veines sont variées, ondées de brun et d'un jaune rougeâtre, ou parsemées de petites taches d'un rouge vif. Bien poli et verni, ce bois reflète parfaitement la lumière. Dans certaines provinces on l'appelle *satiné de France* ou *satiné bâtard.*

Le Santal.

Il y en a plusieurs sortes qui toutes croissent aux Indes orientales.

En Europe on n'en fait guère que des meubles recherchés.

Le santal *rouge* est d'un rouge sombre à veines droites ou ondulées ; il se distingue peu du bois du Brésil.

Le *blanc* est d'un blanc tirant sur le jaune.

Le *citrin* est d'un roux pâle et jaunâtre et a une odeur de musc, citron et rose réunis.

Toutes les trois qualités ne sont pas très dures, se travaillent facilement et flattent beaucoup la vue.

Le Bois satiné ou *de Féroles*

On le tire de la Guyane et des Antilles ; il reçoit un bon poli qui donne, surtout à l'espèce rouge, ce reflet satiné dont il porte le nom.

Il y en a d'un rouge très vif et d'un jaune foncé et d'un jaune clair ; toutes les trois espèces ont des veines fines et peu ondulées.

Des Meubles en général.

Pour qu'un meuble soit bien fait, il faut que le bâtis en soit d'un bois sain et sec, que les veines du placage, dans leurs accidens, aient de la suite, qu'il n'y ait point de défectuosités cachées par du mastic, que les tiroirs et assemblages soient bien faits et solides, que les fermetures soient bonnes et aisées, que les entrées des serrures soient nettes et que la pose des boutons et poignées soit régulière. Il faut s'assurer si les marbres conviennent à la couleur des meubles, s'ils ont l'épaisseur nécessaire pour leur grandeur, et s'il n'y a pas de cassures dissimulées ; enfin, il faut que le dessin et les ornemens des meubles, placés dans une même pièce, aient de l'harmonie entre eux.

La préférence dont jouissent, tant en France qu'à l'étranger, les meubles faits à Paris, est due aux efforts constans des fabricans, pour réunir la solidité et la commodité à des décorations aussi élégantes que de bon goût.

Placage.

Cette ingénieuse méthode, par laquelle les ébénistes revêtissent les ouvrages faits en bois communs, de feuilles très minces de bois précieux, permet de livrer à des prix modérés des meubles qui, en apparence, sont entièrement faits en bois exotiques ; elle permet même, sans nuire à leur solidité, de leur donner une plus grande élégance, parce qu'on peut non seulement disposer symétriquement des feuilles tirées de la même pièce de bois et en former des dessins réguliers, mais encore mettre à profit, pour de grands meubles, certains bois qu'on n'obtient qu'en petites masses et qui, sans cela, seraient exclusivement consacrés aux plus petits ouvrages.

Le bois de chêne est celui qui convient le mieux aux bâtis, car sa structure étant grossière et les pores grands, il prend plus fortement la colle que le peuplier, le sapin, le marronnier d'Inde et autres bois légers, qui en outre ont l'inconvénient de se tourmenter et de faire retraite.

Chaises.

Après les chaises en paille, qui sont les plus légères et que l'on fait avec beaucoup de goût et

élégance , ce sont les chaises rembourrées et couvertes d'étoffe quelconque, dont on meuble les appartemens. La forme en varie presque d'année en année, et elle est très soumise aux caprices de la mode. Il y a deux manières de les garnir de coussins et d'étoffes : l'une, c'est de fixer la garniture sur la chaise même; l'autre, c'est de l'établir sur un châssis mobile qui peut s'ôter et remettre à volonté : cette dernière méthode a l'avantage d epouvoir enlever les coussins et les battre et brosser facilement, sans risquer d'endommager le bois : on peut même avoir de ces coussins de rechange suivant les saisons.

Il faut bien examiner si l'assemblage des siéges, de tel genre que ce soit, est bien solidement fait, si les feuillures ont la profondeur convenable et si les châssis ont le jeu voulu.

Fauteuils.

Ils ne diffèrent des chaises que par les bras qui y sont ajoutés des deux côtés, et par leurs dimensions qui sont au moins d'un tiers plus grandes que celles des chaises ; aussi ne les garnit-on pas sur châssis mobile, mais à demeure.

Les *bergères* sont encore plus grandes et larges que les fauteuils ; pour qu'elles soient bien commodes, elles doivent aussi être plus basses et le

dossier plus incliné en arrière et plus haut. Les bras sont fermés en dedans et en dehors.

Sophas, Canapés et Causeuses.

Quant à leurs formes, nous en avons parlé dans le chapitre IV; les bois ou bâtis de ces meubles diffèrent peu entre eux et ne sont pour ainsi dire que des fauteuils, ou des bergères, assez longues pour donner place à trois ou quatre personnes; mais par cette même raison, il est plus essentiel encore de bien en examiner la confection et la solidité, d'autan t plus que souvent ils servent de lit.

Tabourets.

Il y en a de deux façons; les uns servent pour s'asseoir, les autres pour y poser les pieds. Les uns et les autres ne sont que des chaises carrées sans dossier, excepté que les tabourets de pieds sont tout au plus élevés de 3 pouces. Le bois doit naturellement être pareil au reste des meubles.

Lits.

Quoique la composition du plus simple bois de lit soit tout-à-fait la même que celui qui décore un riche appartement, leur forme, leurs orne-

mens et le bois dont ils sont confectionnés diffèrent et varient autant que l'on puisse s'imaginer. Mais de tel genre qu'ils soient, l'examen en est le même : on doit se convaincre si le bâtis est bien sain et sec, si le placage est soigné, si l'ensemble est bien joint, si les roulettes ont un jeu facile, enfin si tout son extérieur est en harmonie avec la commode, le secrétaire, etc.

Lits en fer.

L'avantage de pouvoir facilement les transporter et de se garantir des punaises, qui se trouvent dans presque tous les bois de lits des auberges, les ont fait adopter pour les voyages et les maisons de campagne. Leur poids de 150 à 250 livres est cependant toujours assez fort et embarrassant en voyage pour qu'ils soient aussi fréquemment en usage que l'on devrait supposer.

A Paris il y a des mécaniciens chez lesquels on trouve de ces lits au prix de 300 fr. jusqu'à 1200 fr., selon le fini du travail et les ornemens en cuivre ou en bronze. Il faut examiner si les pièces sont bien assemblées et joignent avec précision par leurs charnières, vis, goupillons, etc., car sans cela ils vacillent d'une manière très désagréable.

Secrétaire, Commode et Chiffonnier.

Ces trois pièces d'un ameublement doivent être pour la forme, le bois et les ornemens, dans la plus stricte harmonie entre elles et avec le bois de lit. L'examen minutieux de leur confection est d'autant plus essentiel que l'usage fréquent des tiroirs qui s'y trouvent pratiqués rend nécessaire qu'ils aient un jeu facile, que les serrures soient bonnes et bien posées, et surtout qu'un bois trop vert ne cause aucune retraite, ni gerçures dans le placage, ou de la difficulté à ouvrir et à fermer les tiroirs.

Ecran de cheminée.

Plus que tout autre meuble le bois d'un tel écran a besoin d'être sain et bien sec, parce qu'il est destiné à être exposé à l'action directe du feu.

La hauteur ordinaire est de 30 à 35 pouces sur une largeur proportionnée, avec un montant en coulisses dont le jeu doit être facile.

Ce meuble étant sujet à être remué souvent et en tout sens, les roulettes doivent en être solides et faciles.

Tables à manger.

Elles sont rondes, à plateau brisé, ou à coulisses et rallonges. Les premières sont ordinairement à 6 ou 8 places et en noyer, les dernières en acajou plein, qualité ordinaire.

Il est essentiel que le bois des tables à coulisses ait été débité depuis long-temps. Les feuilles ou rallonges, si elles ne sont pas en acajou, doivent être emboîtées en chêne et leurs rainures bien se joindre. Les coulisses ont besoin d'être faites avec précision pour avoir un jeu facile sans nuire à la solidit éde la table, et elles doivent toujours être en charme au lieu de chêne que l'on emploie ordinairement. La pose solide des roulettes et leur jeu aisé est aussi très nécessaire.

Chaque feuille d'allonge donne de la place pour deux personnes de plus ; on a de ces tables de 6 jusqu'à 20 et 24 couverts.

Buffets.

Ce sont des armoires de 2 pieds et demi ou 3 pieds de haut sur différentes longueurs avec une tablette en dessus, et à deux vantaux ; l'intérieur est garni de tablettes. On les fait en acajou ou autre bois de meuble, et la tablette est souvent en marbre ; quelquefois ils sont surmontés de

tablettes comme une bibliothéque pour y mettre tous les différens objets nécessaires au service de la table.

Servante.

C'est une petite table ronde ou carrée à plusieurs étages et à rebords pour y mettre l'eau, le vin, le pain, les assiettes, etc. On la met à côté de soi lorsque l'on dîne seul ou en petit comité et sans qu'un domestique soit toujours présent pour le service.

Guéridon.

C'est une table ronde en marbre à un pied en colonne ou en trépied, orné de sculptúres et de bronze doré. Sa place est au milieu d'un salon; on le garnit ordinairement d'un cabaret de porcelaine.

Console.

Petite table carrée ou demi-circulaire à deux pieds, appuyée contre le mur de l'entre-deux des croisées, au-dessous de la glace.

On les garnit de vases, statues, corbeilles en porcelaine; lampes en colonne, etc.

Bureau.

C'est une grande table à écrire, d'un carré oblong et à allonges aux côtés, en acajou ou autre bois de meuble, ou aussi en bois ordinaire peint en noir. Le milieu de la tablette est couvert d'une basane verte ou noire, simple ou ornée de vignettes dorées, et encadrée dans un bord du bois de la table. Il y en a avec ou sans casier garni de cartons ; les tiroirs à serrure des deux côtés, dont un sert habituellement de cassette à compartimens pour une somme d'un volume de trois ou quatre sacs. Il faut qu'un tel bureau soit très solide et fort en pieds pour ne pas vaciller lorsqu'on y écrit.

Les bureaux à cylindre sont des tables à casier pareilles à celle ci-dessus décrite, mais dont la partie du devant peut être couverte par un cylindre rabattant qui ferme à clef tout ce qui se trouve sur cette table, ainsi que le casier.

Tables de jeu.

Il y en a de rondes et de carrées, qui toutes sont à plateau brisé couvert d'un drap vert. Un seul tiroir suffit pour y serrer les cartes et jetons.

Toilette.

La forme de ce petit meuble est entièrement abandonnée aux caprices de la mode : celles des femmes, en forme de table à ouvrage, contiennent, dans les différens tiroirs et compartimens, tout ce qui est nécessaire pour leur toilette, et sont surmontées d'une glace à bascule, accompagnée de chaque côté d'une branche de girandole pour les bougies.

Celles pour hommes se bornent uniquement à un lavabo, rond ou carré, à tiroirs pour rasoirs, etc. ; rarement sont-elles surmontées d'une glace.

Psyché.

C'est une glace à bascule tenue entre deux colonnes et accompagnée à chaque côté d'une branche de girandole pour des bougies. Le derrière du parquet doit être couvert de taffetas plissé, ordinairement en vert, comme les écrans de cheminée.

Le bois, la forme et les ornemens doivent être en harmonie avec le reste du mobilier. Une telle glace est très lourde : elle doit donc être bien solide sur ses pieds et roulettes.

Lavabo.

On en fait de toutes les façons : les plus commodes, tant pour l'usage même que pour leur transport et pour le peu de place qu'ils prennent, sont ceux qui sont ronds et en forme de trépied antique : la cuvette en forme le dessus, et le pot à eau avec le gobelet, boîte de savon, etc., sont en dessous, dans des trous entaillés dans une tablette qui maintient les pieds.

Bidets.

On les fait en acajou, en noyer ou en merisier, et en trois différens genres : 1°. à dossier garni et couvert de moquette ou basane; 2°. à dossier de bois non garni, et 3°. à seringue sans dossier. Il est essentiel que les pieds soient bien solidement fixés.

Tables de nuit.

On les nomme aussi des *somno;* il y en a de rondes et de carrées, en acajou ou autre bois, mais toujours pareil au bois de lit : une tablette de marbre forme le dessus.

Jardinière.

C'est une table à galerie dont le plateau est remplacé par une cuvette en plomb ou en fer-blanc bien soudé, peint à l'huile trois couches, et avec des saignées pour la filtration de l'eau. En dessous de cette cuvette est un double fond de plomb et à robinet pour recevoir l'eau filtrée. La cuvette supérieure est remplie de terre et de fleurs plantées dedans.

Ces jardinières se placent au milieu ou à tout endroit convenable dans un appartement, mais jamais dans la chambre à coucher, à cause de l'influence nuisible de l'odeur des fleurs.

Bibliothéques.

On en fait en acajou ou en chêne nu, mis en encaustique, quelquefois sans portes, mais plus souvent avec portes vitrées de glaces ou de verre blanc, ou à treillages de fil de cuivre, et rideaux en taffetas vert. L'intérieur doit être garni de tablettes sur crémaillères.

La plus grande solidité de ce meuble est de la première nécessité, parce qu'une telle bibliothéque, qui est toujours très élevée et peu profonde, devant supporter un grand poids, risque de tomber en avant; car une collection de mille

volumes ne prend pas beaucoup de place, et pèse facilement 1500 à 1800 livres.

Le meilleur genre de bibliothéques est celui dont toutes les parties se démontent à volonté et sont tenues et jointes par tenons, vis et écroux; car, sans cela, leur grandeur rend leur déplacement toujours très difficile et même quelquefois impossible.

Billards.

Les billards se font en chêne, en acajou et autres bois de meubles. Quelques uns sont faits avec tant de luxe en bois, sculpture et ornemens en bronze doré, que leur prix se monte jusqu'à 4,000 francs, tandis qu'un très bon billard en acajou, grandeur ordinaire (de 11 pieds de long sur 5 pieds 6 pouces de large), avec tous ses accessoires, ne revient tout au plus qu'à 1000 ou 1200 francs.

La table, par le merrain du parquetage, par la régularité du travail et par la sécheresse du bois qui y est employé, est la chose la plus essentielle et donne le véritable prix à un billard : les bandes y contribuent également et doivent être droites et fortes.

Il y faut douze queues ordinaires, une longue de 9 pieds et une moyenne dite *cadette*, une houlette et cinq billes d'ivoire, dont deux blan-

ches, une rouge, une bleue et une verte, toutes de la même grosseur. Ces billes se vendent au poids, et pèsent ensemble environ 21 onces. Les meilleures queues sont en frêne.

Le jeu de billard étant basé sur les règles de la géométrie, tous les assemblages, lignes, surfaces et blouses, doivent être dans les angles les plus réguliers; l'aplomb et le niveau sont les premières choses à observer en posant un tel meuble.

Parqueterie.

Quoique cet art appartienne essentiellement à la construction des bâtimens, la parqueterie contribue pour beaucoup à l'effet d'un ameublement, si son dessin est joli, si elle est bien assemblée et si elle est en bois sec.

On fait actuellement, par des procédés mécaniques, des parquets qui ne reviennent presque pas plus cher que les carreaux en terre cuite, qui déparent toujours le plus joli appartement; ces parquets sont même souvent plus réguliers que ceux faits à la main.

Tapis de pieds.

Depuis trente ans le goût pour les tapis s'est tellement répandu, que maintenant une chambre

à coucher la plus modeste en exige un, au moins pour l'hiver, et que l'on en trouve dans les appartemens des riches jusque dans la salle à manger et sur les escaliers. Il est de fait qu'un tapis semble mettre le comble à la somptuosité même du plus magnifique ameublement.

Après les Orientaux, ce sont les Anglais et les Hollandais qui y mettent le plus de recherche et de prix : on étend sur les grands tapis, ordinairement d'un prix très élevé, qui couvrent tout le parquet d'une pièce, des petits tapis (nommés *carpets*) de différentes grandeurs, sous les tables, devant les lits, sophas, croisées, portes et cheminées, et même des bandes, larges de 2 ou 3 pieds, à travers les appartemens, là où le passage est le plus fréquent, et exposé à une plus forte usure.

Les dessins et les genres sont assez nombreux et varient ainsi que tout ce qui appartient au domaine de l'industrie et du goût. Pour bien juger de leur qualité réelle, il faut examiner la chaîne, la force, la finesse et la teinture de la trame, et s'ils sont bien frappés. Le principe de fabrication des Gobelins, de la Savonnerie, comme de toutes les fabriques de ce genre, est une chaîne en fil ou en chanvre et trame en laine.

Quant aux prix, ils diffèrent suivant leur qua-

lité, le dessin et la finesse des couleurs, depuis 200 fr. jusqu'à trente sous l'aune carrée; et les tapis avec un dessin au milieu et assortis, sont toujours d'un tiers plus chers que ceux à dessin courant ou à caissons répétés, où il ne s'agit que d'assembler les lés.

Pour calculer en pieds carrés la superficie d'un plancher que l'on veut couvrir d'un tapis, on n'a qu'à mesurer la longueur et la largeur du parquet et multiplier l'une par l'autre. Par exemple :

Un appartement est long de	24 pieds
et large de	16
	144
	240

le total en est naturellement de 384 pieds carrés.

Si alors la bande ou le lé du tapis a 3 pieds de large, il en faut 128 pieds de long, parce que

	128 pieds
multipliés par	3
produisent	384 pieds.

Ce même procédé arithmétique est aussi applicable pour les murs que l'on veut tapisser.

Tapis de Smyrne.

Pour la solidité les tapis de l'Orient, surtout ceux de Perse (dits de Smyrne), sont préférables à tous autres et presque indestructibles, quand on porte quelque soin à leur conservation; mais leur prix est proportionné à leur beauté et à leur durée, d'autant plus que la douane prélève un droit considérable sur cet article. Le pied carré d'un tapis neuf peut valoir 50 à 70 fr. suivant la qualité.

Tapis des Gobelins.

Ils ne servent que pour tentures et meubles : nous renvoyons donc le lecteur au chapitre III.

Tapis de la Savonnerie.

Ils sont veloutés, façon de Perse, surpassent en beauté et par le fini du dessin tout ce que le Levant peut fournir en ce genre, et ils ne cèdent en rien aux Gobelins; sous le rapport de la longue durée, les tapis de l'Orient les surpassent peut-être.

La fabrique des Gobelins ainsi que celle de la Savonnerie étant entretenues aux frais du gouvernement, leurs produits ne font pas partie des articles de commerce et ne se trouvent que par

circonstances dans les maisons des particuliers; les maisons royales en sont pour ainsi dire seules décorées.

Tapis de Beauvais.

Les tapis de la manufacture royale de Beauvais sont confectionnés d'après les procédés que l'on emploie à celles des Gobelins et de la Savonnerie, avec lesquelles elle rivalise avec succès.—Plusieurs autres manufactures du même genre appartiennent à des particuliers de Beauvais, et fournissent des tapis non seulement de la plus grande beauté, mais aussi de la qualité inférieure et à des prix modiques.

Tapis d'Aubusson.

On les fabrique en toutes qualités et à tous prix depuis la plus belle imitation des Gobelins ou de la Savonnerie jusqu'à la moquette et au poil de bœuf, depuis 40 fr. jusqu'à 35 centimes le pied carré; il y en a de veloutés et de ras, à dessins et jaspés, en laine fine et en laine commune, en peluche, et déchet de châles et en poil de bœuf et de vache; enfin, on en trouve pour tous les goûts et pour toutes les fortunes.

Tapis de Paris.

La fabrique de M. Vayson à Paris (rue d'Anjou Saint-Honoré, n° 9) se distingue par ses tapis dans le genre de la Savonnerie et d'Aubusson, tant veloutés que ras. On y trouve en première qualité des ouvrages qui égalent les produits de ces fabriques et qui offrent un grand avantage dans les prix. Les qualités inférieures, telles que les jaspés et à peluches, offrent de même un effet agréable et des prix qui sont à la portée des petites fortunes.

Doubles broches.

Ces tapis se fabriquent d'après le même procédé que les moquettes, mais leur tissu est plus beau; ils se vendent par bandes de différentes largeurs, et quand ils sont disposés avec soin, ils produisent l'effet des tapis veloutés. Comme on n'y emploie que de très belles laines, ils ont, pour la durée et pour la solidité des couleurs, un grand avantage sur tous les tapis du même genre.

Tapis jaspés.

C'est le genre de tapis qu'on emploie le plus pour l'usage ordinaire. Leur tissu est croisé, très

fort et d'une bonne durée, mais leurs dessins sont peu variés : tous sont à fond uni ou rayé en point d'Hongrie.

Moquette.

C'est plutôt une étoffe pour tapis que pour meubles; cependant on en couvre principalement les meubles et on s'en sert rarement pour tapis.

Bergame, Panne, Thibaude.

Ce sont des qualités très ordinaires d'une espèce de tapis ou de gros tissus en laine commune, en bourre de soie, de coton et de chanvre, en poil de bœuf ou de vache, etc., etc. La chaîne est souvent en chanvre pour leur donner plus de solidité, et leur largeur varie entre 1 aune et 2 aunes et demie.

Paillassons.

Il y en a de sparterie, en lisières, en roseaux, en petite natte et grosse natte; des ronds, des ovales, des carrés. On les emploie principalement sur le carrelage, dans des vestibules, sur les paliers des escaliers, devant les portes d'entrée et sous les tables à manger. Dans les appartemens très froids, on en couvre quelquefois les

planchers pour mettre ensuite le tapis pardessus.

Tapis de table.

On en fait en drap imprimé ou verni, comme aussi en feutre peint et verni; on s'en sert principalement pour les tables à manger.

Toile cirée pour tapis.

Elles sont imprimées ou peintes, et servent, surtout en été, pour couvrir le plancher des antichambres, salles à manger, cabinets d'aisances, etc., parce qu'elles ont l'avantage que l'on peut, avec peu de peine, les tenir très propres au moyen simple d'une éponge mouillée. — Leur largeur varie entre $\frac{3}{4}$ et 2 aunes.

Cheminées et poêles.

L'usage en France veut que, pour chauffer dans l'hiver les appartemens, on se serve de cheminées ouvertes; sans doute la vue du feu est agréable, et l'air se renouvelle facilement dans une pièce par l'ouverture de la cheminée, mais jamais on n'est bien chauffé par un feu de cheminée (à moins que ce soit dans une toute petite pièce, et à force de bois), et les douleurs rhumatismales n'ont souvent d'autre source que le violent

courant d'air que produisent les ventouses, sans lesquelles une cheminée fumerait.

Dans les pays où les froids sont plus rigoureux, on a senti le besoin de bien se chauffer, sans néanmoins nuire à la santé par un air renfermé, et sans prodiguer inutilement le bois : on n'y emploie que des poêles en faïence, et non en fonte ou fer battu, et encore moins à tuyaux de cuivre. On y met le bois par en dehors des appartemens, et dans la corniche du plafond sont pratiquées des ventouses à soupape, cachées ou masquées, pour renouveler l'air lorsque c'est nécessaire. La seule chose dont les habitans de ces pays sont privés, c'est la *vue* du feu; mais ils en sont bien dédommagés par une température agréable et répandue dans toute la pièce, sans être obligés de se blottir près d'un feu de cheminée pour griller d'un côté pendant qu'ils gèlent de l'autre. Aussi l'usage des poêles devient de plus en plus fréquent en France, et pour satisfaire au goût national on fait des poêles dont le devant est à jour et laisse voir du feu.

Dans de grands appartemens ou salons, on peut, indépendamment de la cheminée ouverte et de son feu presque inutile, pratiquer sous le parquet ou dans les lambris des conduits et bouches de chaleur qui viennent d'un calorifère

particulier, ou du poêle du vestibule ou de l'antichambre, pour réchauffer la pièce.

Les cheminées tournantes en fer poli ou bronzé, que l'on place là où deux cheminées sont adossées l'une contre l'autre, ont la forme des cheminées à la *prussienne*, mais sont infiniment perfectionnées et chauffent deux pièces à la fois. On les emploie principalement entre la chambre à coucher et le boudoir; car, comme elles ne peuvent être très grandes, pour être facilement tournées, elles n'atteindraient pas leur but pour de vastes pièces.

Les cheminées de Millet (passage Cendrier à Paris) sont peut-être les seules qui réunissent l'agrément d'une cheminée ouverte avec une partie de l'utilité d'un poêle.

Foyers de cheminées.

On les garnit de :

Une paire de chenets à ornemens en acier poli ou en bronze, à pilastres et à pommes de cuivre, avec ou sans barre; à pilastres cannelés et vases vernis; sans pilastres ni pommes.

Une paire de marmousets vernis en noir.

Une galerie ou un garde-cendres.

Pelle, pincettes, soufflet, balai à foyer.

Garde-feu.

C'est une espèce de petit paravent de 18 pouces de hauteur, ordinairement en cinq feuilles, pour empêcher que, dans la nuit ou pendant l'absence de tout le monde, les tisons et charbons puissent rouler sur le parquet ou sur le tapis, et causer des accidens.

Il y en a en fer-blanc, en laiton, en toile métallique, et en cuivre jaune. Les trois premières sortes sont peintes pour en éloigner la rouille.

Porte-parapluie.

C'est un meuble nouvellement inventé, d'une grande utilité, et qui ne devrait manquer dans aucune antichambre.

Au milieu d'une cuvette plate en fer-blanc verni, munie d'un bord d'un pouce, s'élève une tige en fer, haute de 30 pouces, au bout de laquelle se trouvent horizontalement appliqués cinq ou six cercles ou anneaux, aussi en fer, de 3 pouces de diamètre, pour pouvoir y poser les parapluies mouillés, dont l'eau s'écoule naturellement dans la cuvette, sans couler et salir le parquet.

Fontaines filtrantes.

Il y en a en marbre, en pierre, en terre cuite couverte d'osier, de carrées et de rondes; à un et à deux robinets; d'une, de deux et même de quatre voies.

Leur utilité et commodité dans les antichambres et salles à manger, sont généralement reconnues.

Ornemens en pâte moulée.

Les compositions moulées, surtout lapâte, dite *pierre-carton*, joignent à tous les avantages des ornemens en plâtre, une plus grande solidité et une résistance à l'influence de la température. Elles sont même préférables aux ornemens en bois sculpté, parce qu'elles peuvent être exécutées d'une parfaite conformité, ne se cassent pas si facilement et se laissent dorer ou peindre aussi bien que toutes les autres.

Dorure.

Le goût étant devenu depuis une trentaine d'années beaucoup plus pur et plus simple, cette abondance de dorure dont jadis les appartemens étaient surchargés a été abandonnée; on ne dore maintenant rien que le stricte nécessaire, pour

relever les autres décors et meubles, et on a soin de ne pas laisser dominer la dorure dans l'ensemble d'un ameublement.

Ce travail se fait néanmoins toujours à Paris chez certains doreurs avec une telle perfection, tant sur bois que sur métal, qu'il ne cède en rien à la plus belle dorure ancienne tant vantée.

Miroiterie.

Le mérite d'une glace consiste dans la blancheur, pureté et force de la masse; dans l'unité de la surface, et dans l'égalité du poli et de l'étamage.

Les glaces coulées ont, suivant leur grandeur, 3, 4 et même 5 lignes d'épaisseur, tandis que celles qui sont soufflées n'ont que tout au plus 2 lignes et demie (1); elles ne sont en outre jamais aussi blanches que les autres.

Quoiqu'il existe un tarif des glaces pures et sans défaut, les prix en sont sujets à des différences considérables, produites par le commerce, le rechange et le rétamage de cet article; cepen-

(1) La plus grande glace qui soit sortie de la manufacture royale, à Paris, avait une hauteur de 10 pieds 8 pouces sur 6 pieds 6 pouces de largeur, et son épaisseur était de 5 lignes.

sont composés de plusieurs lés qui se joignent avec la plus minutieuse exactitude, et qui exigent une habitude toute particulière pour les coller. Les plus grands et les plus beaux de ce genre de papiers ont été exécutés dans les fabriques de M. Dufour (rue Beauveau, n° 10) et de M. Velay (rue Lenoir, n° 10).

Dans les grands magasins de la capitale, on trouve un assortiment admirable de ces tentures imitant à s'y méprendre les étoffes veloutées, satinées ou unies, d'arabesques pour lambris ou embrasures de fenêtres, de sujets et décors d'architecture, d'ornemens rehaussés d'or et d'argent, de dessus de portes, de devans de cheminées, etc.

Enfin telle personne qui ne pourrait, suivant l'ancien usage, orner son habitation, par le prix auquel revenaient les tentures en étoffes, même les plus mesquines, peut aujourd'hui, par le secours de ces papiers, lui donner un air de propreté, de fraîcheur et d'élégance que n'offraient même pas les anciennes tapisseries d'un prix très élevé.

Marbres.

Les marbres ne sont employés pour les meubles, que pour tablettes sur les commodes, secrétaires, chiffonniers, consoles et guéridons;

et il faut avoir soin qu'elles correspondent aux chambranles de cheminée qui sont également en marbre.

Une chose essentielle à observer, c'est l'épaisseur proportionnée des tablettes à leur grandeur, et si celles-ci n'ont pas quelque cassure ou défaut caché par un encaustique ou mastic, ce dont on peut le plus facilement se convaincre à l'envers de la tablette et au son en y frappant avec une clef ou un petit marteau.

Vert de mer.

Ce marbre vert avec des veines noires est très rare, et on ne l'emploie que dans les meubles riches. — Une tablette de commode de 4 pieds sur 22 pouces, revient de 150 à 160 fr., selon la beauté des veines.

Portor.

Il est d'un fond noir veiné de jaune doré, et fait un superbe effet ; il est également rare, mais diffère en prix d'un tiers avec le vert de mer.

Griote d'Italie.

Sa couleur est rougeâtre avec des taches plus foncées et brunes ; il flatte peu la vue et il est peu

recherché. Son prix est de 13 à 14 fr, le pied carré.

Bleu turquin.

C'est un des marbres les plus recherchés pour les meubles élégans, et son prix est assez modique. Le pied carré vaut 7 à 9 fr. selon sa beauté.

Blanc veiné.

Les veines sont ordinairement d'un gris très pâle, et on l'emploierait davantage pour meubles s'il était moins sujet à se tacher. Le prix en est de 7 à 8 fr. le pied carré.

Marbre noir.

Il fait un bel effet et convient principalement aux meubles dans un appartement d'homme; ordinairement il est légèrement moucheté de gris foncé. Il vaut 7 à 9 fr. à cause de la difficulté de le polir.

Marbre Sainte-Anne et granit de Flandre.

Ce sont les marbres que l'on emploie le plus pour meubles ; leur prix de 3 à 4 fr. le pied carré , les metiant à la portée des fortunes moyennes.

La méthode indiquée pour les tentures et les tapis, peut aussi être employée pour connaître la superficie et les prix des marbres.

Albâtre.

Les produits de sculpture en albâtre, dont on fait si grand usage dans la décoration des appartemens, étaient tous autrefois tirés de Florence; maintenant Paris possède plusieurs fabriques de ces objets que la mode a tant adoptés. Les prix en sont sans doute proportionnés à la perfection du travail, mais ils sont toujours très modiques en comparaison de l'effet que ces sculptures font dans un appartement, et de ce qu'elles coûtaient autrefois.

La mode veut que les garnitures de cheminées et autres ornemens en albâtre soient principalement employés dans les chambres à coucher; seulement les *grands morceaux*, tels que statues et vases, peuvent trouver place dans les autres pièces, sur les consoles ou guéridons, mais non sur la cheminée.

Bronzes dorés et non dorés.

Ce genre d'ornemens est si riche et de si bon goût, que l'on ne peut plus s'en passer pour les meubles, et les objets qui servent de décora-

tion des cheminées, bibliothéques et consoles, tels que les pendules, flambeaux, candélabres, vases, statues, lustres, lampes, etc., etc., sont maintenant de première nécessité pour décorer un appartement riche ou modeste.

Les bronzes non dorés sont, à cause de leur extérieur sévère, principalement employés dans les cabinets de travail et chambres à coucher des hommes; cependant les statues et vases de grandes proportions et non dorés sont placés dans les salons, sur les consoles ou sur des piédestaux.

Les ateliers de ciselure et dorure dans ce genre, à Paris, sont depuis long-temps renommés, et ne comptent point de rivaux dans toute l'Europe.

Comme la grande partie des objets en bronze sont en pièces de rapport, il est essentiel d'examiner si elles sont solidement et invisiblement jointes.

Porcelaine.

Nos manufactures fournissent dans ce genre une série d'objets qui commence par de petits bijoux, et finit par ces vases, objets d'un luxe royal, dont on admire à la fois les dimensions colossales et les magnifiques ornemens; mais, dans les ameublemens des particuliers, la por-

celaine n'entre guère que pour garnir les cheminées, consoles, commodes et guéridons.

Les qualités qui constituent une bonne porcelaine sont la blancheur et la solidité de la pâte; la transparence presque vitreuse en est plutôt un défaut qu'un mérite, parce qu'elle produit une trop grande fragilité; la légèreté doit provenir, non de la trop forte cuisson, mais de la finesse du travail, qui doit en outre présenter des surfaces bien planes ou des courbures parfaitement régulières. L'émail doit être exempt de toute déchirure, gerçure et boursouflure.

La peinture ne sert souvent qu'à masquer les défauts des pièces en blanc, et c'est toujours sur les pièces non décorées que l'on peut connaître la qualité de la porcelaine.

Le *biscuit* n'est plus de mode depuis que l'albâtre sculpté l'a remplacé dans les objets de décoration.

Cristaux.

La qualité s'en reconnaît à la blancheur et à la pureté de la masse; l'élégance des formes et la régularité de la taille ne fait que l'embellir et ajouter au prix.

Le *cristal de roche* est le plus transparent et le plus brillant de tous, mais trop cher pour être employé dans l'ameublement; on n'en voit que

des objets de fantaisie parmi les garnitures des cheminées, etc.

Celui du mont *Cénis* est déjà moins rare que celui de roche, mais encore trop élevé en prix, et n'est guère employé davantage.

Ce sont le *cristal de Bohême* et le verre coulé qui sont le plus généralement employés pour lustres, vases, candélabres, lampes, etc.; quand ils sont bien taillés et bien montés, ils produisent un effet qui approche beaucoup de celui du véritable cristal.

Lampes et Lustres.

Depuis plusieurs années, on a tellement perfectionné l'éclairage à l'huile, et on a mis tant de luxe dans la fabrication et dans les ornemens des lampes, qu'il serait impossible d'en nommer tous les genres. Les plus usités sont :

Les lampes à colonne et à globe de verre dépoli, qui se posent sur les cheminées et meubles.

Les lampes suspendues au plafond en guise de lustres, ou fixées au mur par des girandoles.

Les lampes à pied et à globe ou à champignon en verre dépoli, pour le travail et les bureaux. Leur lumière, par sa trop grande clarté, est sans doute pernicieuse pour la vue; mais ces globes en verre mat ou en albâtre préviennent, du moins en partie, l'influence nuisible aux yeux.

Il y a ensuite des lampes astrales, à courant d'air, à mécaniques et à mouvemens d'horlogerie pour faire monter l'huile à la mèche, qui toutes, plus ou moins, répondent aux promesses que leurs inventeurs font au public.

La forme, les ornemens et la peinture de ces lampes, ainsi que leurs prix, varient à l'infini, et laissent souvent l'embarras du choix.

La pose d'un lustre ou d'une lampe au plafond est d'une grande importance, non seulement pour la hauteur convenable à l'appartement, mais surtout pour la sûreté, car on a vu des accidens les plus tristes, causés par la chute inopinée d'un tel meuble. — Avant tout, il faut s'assurer si le crochet qui doit le supporter est solide et bien assujetti au plafond; le mieux vaut qu'il traverse une des solives du plancher haut et qu'il soit rivé ou écroué en dessus; pour y attacher ensuite le lustre, il faut se servir de plusieurs cordes de chanvre bien essayées, chacune attachée séparément, afin que, s'il en casse une, les autres tiennent encore. Il est prudent d'examiner ces cordes et le crochet lorsqu'au printemps on fait le nettoyage annuel des appartemens.

Les prix des lustres en cristal de Bohême ou de verre coulé serait difficile à fixer, car ils dépendent de la grandeur, de la richesse et de la forme, et nous en avons vu dans des apparte-

mens de premier rang de 15 et 20,000 fr., et d'autres d'un bien joli effet, chez des personnes moins riches, de 500, même de 350 fr.

Garniture de cheminée.

Elle se compose de :

Une glace au-dessus de la cheminée, accompagnée à chaque côté de bras de cheminée ou girandoles de 2 jusqu'à 7 branches.

Sur la tablette une pendule ; deux candélabres, flambeaux ou lampes à colonne et à globe ; deux vases en porcelaine, bronze ou albâtre ; deux flacons pour eau de Cologne ; un porte-bijoux, etc. ; le tout conforme au goût et à la richesse du reste de l'ameublement.

A côté de la glace, il doit y avoir aussi quelques crochets pour les montres ou autres petits objets, tels que clefs, etc.

Garniture de commode ou de chiffonnière.

Elle est moins nombreuse que celle de la cheminée, et se borne ordinairement à :

Une corbeille en porcelaine garnie de fleurs.

Deux vases en porcelaine, albâtre ou bronze, ou aussi un cabaret pour le café ou le thé.

Des cristaux, etc.

Rarement une pendule.

Garniture de console.

Elle ne doit consister qu'en un seul objet, tel que statue, grand vase, corbeille de porcelaine garnie de fleurs, candélabre à plusieurs branches, lampe à colonne, etc.

CHAPITRE VII.

DE LA CONSERVATION DES MOBILIERS EN GÉNÉRAL.

Le prix des ameublemens, quelque médiocre qu'ils soient, est toujours assez important pour qu'on s'en indemnise par la conservation des objets dont ils sont composés ; c'est un soin cependant trop généralement négligé, et qui souvent peut donner à des meubles vieux presque la même apparence qu'à des neufs.

La *poussière* qui repose trop long-temps sur les meubles, de quelque nature qu'ils soient, leur est plus nuisible qu'on ne pense : elle s'attache aux vernis, détruit le poli des métaux, finit même par ternir le cristal, et ronge pour ainsi dire les étoffes. Les objets que l'on ne peut couvrir de housse doivent donc être souvent époussetés et essuyés avec un linge propre et fin ; la méthode d'épousseter avec un plumeau est bonne pour les objets qui ne peuvent être essuyés, tels que lustres, cadres, tableaux, etc. ; mais épousseter les autres meubles n'a pour résultat que de faire remonter la poussière, qui, un instant après, se pose de nouveau ailleurs.

On doit donc balayer le plus doucement possible après avoir semé un peu de sciure de bois légèrement mouillée, et avec portes et fenêtres ouvertes, attendre que la poussière se soit bien posée, épousseter ensuite ce que l'on ne peut essuyer, laisser de nouveau se poser la poussière que l'on vient de mettre en mouvement, et enfin essuyer soigneusement avec un linge doux et fin tout ce qui est dans l'appartement. C'est par l'inspection des petits coins cachés que l'on reconnaît le soin et la propreté de celui qui est chargé de la conservation d'un mobilier; et, nous le répétons, l'ordre et la propreté peuvent presque remplacer la richesse : un seul meuble dérangé ou placé avec négligence, suffit pour donner à l'ensemble un air de malpropreté, et des meubles bien entretenus, quoique vieillis et médiocres, font en proportion un meilleur effet que les plus riches lorsqu'ils sont négligés.

Les meubles couverts en drap ou autres étoffes de laine, sont très exposés aux attaques des vers; il faut donc souvent les battre et les brosser. Les tapissiers, pour éloigner autant que possible les insectes des meubles qu'ils fournissent, doivent enduire avec une brosse la contre-toile et les sangles d'un encaustique composé de cire jaune broyée et dissoute dans de l'essence de térébenthine; l'effet de ce moyen dure autant que les

meubles si on a soin de battre ceux-ci très souvent, surtout dans les mois d'été.

Outre l'entretien journalier des meubles, il est bon, à la fin du printemps, de leur faire donner une restauration générale par un ébéniste, afin de faire enlever les taches, renouveler l'encaustique et réparer les écornures, fentes, etc. A la même époque, on fait enlever, nettoyer et raccommoder les tapis, rideaux, draperies, et recarder un matelas de chaque lit. Ces légères réparations, faites à propos, préviennent souvent de grands dommages.

Un *tapis* étendu dans un appartement, et toujours exposé à l'air, est moins sujet aux dégâts par les vers que lorsqu'il est enfermé. Les cendres de tabac à fumer, du poivre et du camphre pilés et semés sur un tapis, après qu'il aura été bien battu, et avant de le ployer et rouler pour le serrer, le préservent de tout insecte pendant la saison d'été. Pour le battre, il ne faut jamais employer des bâtons, mais un morceau de câble de deux à trois pieds de longueur, et de deux pouces de diamètre, attaché à un manche de bois de la même longueur, ce qui forme une espèce de fouet ou fléau à manche. En battant avec un bâton on ne peut éviter que le bout qui frappe, fasse des trous dans les endroits faibles, ou augmente ceux qui existent, et

le prix des tapis est trop élevé pour qu'on ne les ménage pas.

Du Balayage en général.

Cette occupation domestique est ordinairement abandonnée sans aucune surveillance au dernier des domestiques, ce qui est un grand tort, parce qu'elle a plus d'importance qu'on ne pense. En effet, la poussière, trop brusquement balayée, s'élève en l'air, se pose dans les draperies et sur les meubles, auxquels, nous le répétons, elle est très nuisible.

Pour *frotter* les parquets cirés, on emploie ordinairement un homme fort et robuste, qui quelquefois est tout-à-fait étranger aux soins qu'exige un mobilier, mais alors une personne soigneuse doit diriger ou surveiller ces travaux : on évite par là les nombreux dégâts qui résultent du peu de soin que mettent la plupart des domestiques en remplissant leurs devoirs. Un bon frotteur dégarnit autant que possible la pièce qu'il nettoye, et a soin de ne pas écorner ceux qui y restent ; il ne surcharge pas les parquets d'une épaisse couche de cire, car tout le bien faire consiste à en étendre également et partout une petite quantité.

Balayage des tapis.

En Angleterre et en Hollande, pour bien balayer un tapis posé dans une chambre, et pour empêcher que la poussière, qui finit par s'amasser dessous, monte et se pose dans les draperies et sur les meubles, on sème sur le tapis les feuilles de thé qui ont servi et que l'on conserve humides pour cet usage; ensuite on balaie avec un balai de chiendent ou avec une brosse à manche. Cette méthode est sans contredit la meilleure, parce que le thé conserve la fraîcheur des couleurs et est un moyen de plus pour éloigner les vers. Comme l'usage du thé n'est, en France, pas assez commun pour qu'un ménage puisse amasser assez de feuilles pour suffire à un balayage journalier, on peut les remplacer par des petites feuilles de salade et autres herbes potagères légèrement humectées. On doit bien se garder de se servir de sciure de bois, laquelle s'attache au tissu des tapis sans pouvoir être ôtée qu'avec beaucoup de peine.

Nettoyage des planchers carrelés.

Les carreaux noirs et blancs en pierre de liais, avec lesquels on fait le carrelage des antichambres et des salles à manger, doivent être lavés une

fois par semaine avec des brosses faites exprès et trempées dans une eau de savon noir assez forte. On entretient ainsi non seulement la propreté, mais on donne en même temps aux carreaux un poli et un brillant que l'on n'obtient pas en ne se servant que d'eau simple. On étanche l'eau ensuite avec une grosse éponge, et on laisse sécher les carreaux par l'air du dehors ou par la chaleur du poêle.

Beaucoup d'appartemens, surtout dans les vieilles maisons, sont carrelés avec des carreaux de terre cuite, enduits d'un encaustique ou seulement peints en rouge et cirés ensuite. Ce carrelage n'a d'autre avantage que d'être peu coûteux, mais il a tous les inconvéniens qui peuvent résulter du système de carrelage, qui en lui-même est mauvais; le seul moyen d'y remédier c'est de le couvrir d'un tapis, ce qui devient d'autant plus dispendieux qu'après deux ou trois années ce tapis est entièrement usé et tracé par les inégalités des carreaux, qui ne forment jamais une surface bien unie; cependant comme on est fréquemment forcé d'occuper des appartemens ainsi carrelés, pour en ressentir le moins possible les inconvéniens, il faut éviter de mouiller le carrelage et le faire cirer et frotter avec tout autant de soin qu'un parquet. Il est même nécessaire d'en faire renouveler de temps en temps la couleur et

l'encaustique. Un carrelage nu en terre cuite, sans encaustique ni couleur peut être lavé sans aucune précaution, et n'exige d'autre soin que celui d'une stricte propreté entretenue par de fréquens balayages.

Nettoyage des meubles.

L'encaustique que l'on met sur les meubles une ou deux fois par an, a pour but de leur donner un brillant analogue à celui du vernis ; il a l'avantage d'être facile à appliquer, et de ne pas être sujet à se rayer ou à s'écailler. La recette suivante mettra chacun à même de faire un encaustique qui possède toutes ces qualités.

Faites fondre à petit feu 2 onces de cire blanche ou jaune ; quand elle est liquide on la retire de dessus le feu, on y ajoute 4 onces d'essence de térébenthine et on l'agite pour bien mêler jusqu'à complet refroidissement : il en résulte une bouillie épaisse. (Si on veut qu'elle soit rouge, on commence par faire infuser de l'orcanette dans l'essence que l'on filtre ensuite avant de la mêler avec la cire). On met un peu de cette pâte sur un chiffon, on frotte sur le meuble en l'étendant le plus possible ; on frotte ensuite avec une brosse et enfin avec un morceau de serge : le meuble devient très brillant. La cire dissoute

dans l'essence s'étend très aisément, l'essence s'évapore vite, il ne reste sur le bois qu'une couche très égale et infiniment mince de cire.

Manière de polir à la cire.

On frotte le meuble avec de la cire, on l'étend en le frottant avec un morceau de liége, on enlève l'excédant avec un racloir dont les arêtes sont émoussées, puis on frotte avec un morceau de drap et de serge, jusqu'à ce que le bois devienne luisant. Cet enduit a cet avantage que, s'il vient à se ternir, le frottement avec un chiffon de laine suffit pour lui rendre son éclat.

Nettoyage des glaces et carreaux.

Une glace ternie ou tachée, une croisée dont les carreaux ne sont pas bien nettoyés, suffisent pour donner à un appartement un air de malpropreté que les ornemens ou les beaux meubles ne font que rendre plus remarquable ; cependant, il n'y a rien de plus facile que d'entretenir leur netteté et leur éclat, car il suffit pour cela d'un peu d'eau et d'un vieux linge. Cependant, pour éviter de mouiller le parquet ou les bordures dorées des glaces, on se sert du moyen suivant, qui est simple et à l'aide duquel on enlève sur tout ce

qui est de verre, poussière, ordures de mouches et toute autre tache qui souille sa superficie.

Délayez dans un peu d'eau-de-vie, ou dans du vinaigre, du blanc d'Espagne ou de la craie bien pulverisée, donnez à ce mélange la consistance d'une pâte liquide, enduisez-en légèrement avec un peu de coton la surface des glaces et carreaux, ayant grand soin de n'en pas mettre sur les bordures dorées ou peintes, dont on ne peut ôter cet enduit qu'en abîmant la dorure ou le vernis. Lorsque cette légère couche est presque sèche, ce qui a lieu en peu de minutes, prenez un linge très fin, ou même un morceau de vieille mousseline, avec lequel vous essuyez partout et soigneusement. Si vous laissez sécher cette pâte tout-à-fait sur le verre, l'effet n'en sera pas si efficace que lorsqu'elle sèche en essuyant. On sent qu'il ne faut en mettre qu'une couche très légère, car plus elle est épaisse, plus elle fait de poussière en l'ôtant.

Nettoyage du marbre.

Les marbres se nettoient en les essuyant bien et en les frottant légèrement de temps en temps avec un chiffon de laine douce, imbibé imperceptiblement d'huile fine ; si on met trop d'huile, il se forme sur le marbre une crasse qui

lui est nuisible. On peut employer la même méthode pour les meubles vernis, mais plus rarement et avec moins d'huile encore. Il faut avoir soin de ne pas se servir du morceau d'étoffe qui est consacré aux métaux nettoyés avec du tripoli.

Nettoyage de l'acier, du fer et du cuivre.

Le fer et le cuivre polis se nettoient à sec tous les jours avec du tripoli fin et passé au tamis ou à travers une mousseline claire. On peut ensuite y passer un chiffon de laine *légèrement* imbibé d'huile fine.

L'acier poli exige plus de soin encore pour la finesse du tripoli.

Lorsque l'hiver est passé, et avant de serrer les différens objets qui garnissent l'intérieur d'une cheminée, on les nettoie et frotte avec plus de soin qu'à l'ordinaire; on les huile un peu plus fortement et on les enveloppe bien de papier imperméable, qui se vend chez les quincailliers.

Des teignes.

Les insectes qui gâtent le plus la laine sont les *teignes*, espèce de chenilles ou vers dont proviennent des papillons de trois lignes de longueur et d'une couleur jaunâtre luisante. Depuis

le mois de mai jusqu'en octobre, ces papillons pondent sur la laine des œufs presqu'imperceptibles d'où sortent ces vers qui rongent la laine. On reconnaît leur présence lorsqu'on voit de petits fourreaux d'environ une ligne de diamètre sur 4 à 5 lignes de longueur, dans lesquels ces vers se tiennent à couvert. On n'a pas encore trouvé de moyens pour détruire entièrement ces insectes, qui causent souvent un dommage considérable; le meilleur est de battre fréquemment les meubles en laine et de passer, en avril, mai et août, légèrement sur les meubles, tapisseries, housses, etc., une vergette humectée avec une composition d'un tiers d'huile de térébenthine et de deux tiers d'esprit de vin bien mêlés; il faut avoir soin de faire pénétrer un peu de cette composition dans les jointures des meubles et de bien fermer portes, fenêtres et cheminées pendant vingt-quatre heures. On peut encore placer dans les grands meubles un morceau de linge ou une feuille de papier imbibée de cette composition.

Outre ce remède indiqué, on emploie avec succès le camphre mêlé avec du poivre noir en poudre, que l'on sème dans les tapis ou autres étoffes de laine que l'on met en magasin pendant les mois d'été.

Des punaises.

Il y a peu de villes en France où les punaises soient aussi multipliées qu'à Paris, et même il est peu de villes, de villages, de châteaux et de fermes où elles ne se soient établies et où elles ne portent le dégoût qu'elles inspirent et l'insomnie qui les accompagne.

Gratter les murailles d'un appartement et les enduire d'eau de chaux n'est qu'un moyen pour les faire diminuer et les faire disparaître pour quelque temps, mais jamais suffisant pour les détruire entièrement. Il faut visiter avec soin toutes les boiseries et murs, mettre dans tous les trous, fentes et jointures, ainsi que derrière les parquets des glaces et tableaux, de l'essence de térébenthine avec du camphre et les boucher ensuite avec le mastic ainsi composé :

Faites dissoudre un peu d'essence de térébenthine dans de l'esprit de vin et manipulez-la avec de l'ail et du blanc d'Espagne.

Il ne suffit pas de purger un appartement de ces puans insectes, il faut encore les déloger des meubles et surtout des bois de lits et des coins remployés des matelas, où ils aiment à se réfugier. Le grand remède est l'*extrême propreté pratiquée sans relâche;* mais pour commencer à purger une chambre à coucher des punaises, on

peut employer avec succès une des recettes suivantes, et ensuite se servir de *claies d'osier* que l'on place en-dessous et au chevet du lit; l'insecte s'y retire à la pointe du jour. Si on veut l'attirer encore mieux dans ces claies, il suffit d'en écraser une ou deux sur chacune, et l'odeur déterminera le choix dans leur retraite. Chaque jour le domestique enlève les claies, les secoue dans la cour, les punaises tombent et il les tue du pied; mais comme la punaise dépose aussi ses œufs dans ces claies, il est à propos de temps à autre de les passer à l'eau bouillante. C'est par ces soins sans cesse répétés que l'on parvient à se préserver d'un animal aussi fatigant que dégoûtant.

Recettes contre les punaises.

N° 1. On a proposé de frotter les coins des matelas et paillasses, les mortaises et jointures des bois de lits, etc., avec de l'*onguent napolitain* (appelé *onguent gris*); ce moyen sans doute est efficace, mais il est aussi dangereux pour ceux qui couchent dans ces lits, à moins qu'on l'emploie assez de temps avant d'y coucher, afin que l'émanation mercurielle ait perdu son influence.

N° 2. Un moyen efficace pour détruire les

punaises est de prendre une chopine d'esprit de vin rectifié et bien déphlegmé, et autant d'huile nouvellement distillée, ou de l'esprit de térébenthine; on les mêle bien ensemble et on ajoute une demi-once de camphre cassé par petits morceaux, qui ne s'y dissoudra qu'au bout de quelques minutes : remuez bien le tout, trempez-y une éponge ou une brosse, et frottez tous les endroits du lit où il y aura des punaises.

N° 3. On peut laver les meubles, les boiseries, les murs, avec une eau dont voici la recette. Son emploi a été fort souvent efficace, mais il ne faut s'en servir qu'avec prudence, à cause du sublimé corrosif qui entre dans sa composition :

Demi-once d'essence de térébenthine et 2 gros de sublimé corrosif dissous dans l'esprit de vin.

Demi-once de camphre.

Le tout bien dissous, jetez dans une pinte d'eau distillée ou de puits, et remuez fortement avant et pendant son emploi.

N° 4. Quelques personnes font dissoudre du mercure dans de l'esprit de nitre sur un réchaud placé au milieu de la chambre; le mercure et l'esprit de nitre s'évaporant, leur effet est certain : aucun insecte n'y résiste, mais ce moyen est fort dangereux; l'esprit de nitre nuit aux meubles, et si on habite trop promptement l'ap-

partement, sans l'avoir laissé suffisamment purifier par un air nouveau, le mercure peut attaquer la santé. Cependant ce remède est d'un secours prompt, et ne doit pas être négligé pour purger de tout insecte un appartement vide et qu'on se propose d'habiter.

N° 5. Placez dans une chambre hermétiquement fermée, sur un réchaud de charbon bien enflammé, une poêle de fer dans laquelle vous mettrez deux onces de tabac à fumer, trois onces de souffre concassé, et sur le tout un mauvais couvercle pour empêcher la flamme de monter. Dès que cette poêle est posée sur le brasier, retirez-vous, et prenez les précautions nécessaires pour que la fumée ne puisse s'échapper. Au bout de vingt-quatre heures, ou plus sûrement de quarante-huit, on nettoiera et aérera la chambre, et de long-temps les punaises n'y paraîtront. Il est inutile de dire que les étoffes et meubles doivent être retirés.

N° 6. Placez une terrine pleine d'eau bouillante dans la pièce qu'on veut débarrasser des punaises; versez-y cinq ou six gouttes d'acide sulfurique rutilant et retirez-vous promptement. Ayez soin que toutes les issues soient bien hermétiquement closes, en moins d'une heure tous les insectes auront péri.

Recette pour faire la colle à coller le papier de tenture.

On fait dissoudre un peu de colle-forte blonde dans beaucoup d'eau, que l'on met sur le feu jusqu'à ce qu'elle bouille; on y jette alors doucement de la farine, toujours en remuant l'eau; et, au premier bouillon que l'eau jette, la colle est faite; on l'ôte du feu pour la laisser refroidir. Pour s'en servir, on la délaie avec de l'eau chaude jusqu'à ce qu'elle soit assez liquide pour l'usage. Pour une livre de farine, il ne faut ajouter qu'une once de colle-forte.

CHAPITRE VIII.

PETIT BARÊME DE L'AUNAGE.

On a cru devoir se servir de *livres* et d'*aunes* dans les indications des poids et mesures données dans cet ouvrage, parce que le calcul par *grammes* et par *mètres* n'est point encore assez familier à tout le monde, et surtout par la raison que les étoffes continuent à être fabriquées et vendues suivant l'ancien système. Les tableaux de conversion placés ci-après serviront à faire connaître les valeurs réciproques des anciennes et nouvelles mesures.

Quant aux poids, la différence entre 2 livres et un kilogramme est si minime qu'elle n'est véritablement sensible que lorsqu'on agit sur une masse considérable : ainsi, sur 100 livres, la différence n'est que d'*une*. La conversion des livres en kilogrammes est donc très facile, parce qu'on n'a qu'à prendre la moitié des premières pour la quantité des derniers, à une petite fraction près.

Dix livres font donc 5 kilogrammes.

Neuf livres = 4 kilog. et demi.

Ou à l'inverse :

10 kilogr. font 20 livres, et ainsi de suite.

Réduction de l'Aune en Pieds et Mètres.

	aunes.		pieds.	po.	lig.	mètres.	cent.
Trente-deuxième.	»	1/32	»	1	5	»	04
Vingt-quatrième.	»	1/24	»	1	10	»	05
Seizième.	»	1/16	»	2	9	»	08
Douzième.	»	1/12	»	3	8	»	10
Huitième, ou ½ quart.	»	1/8	»	5	6	»	15
Sixième, ou ½ tiers	»	1/6	»	7	4	»	20
Quart.	»	1/4	»	11	»	»	30
Tiers.	»	1/3	1	2	8	»	40
Cinq douzièmes.	»	5/12	1	6	4	»	50
Demie	»	1/2	1	10	»	»	60
Sept douzièmes. .	»	7/12	2	1	8	»	70
Deux tiers. . . .	»	2/3	2	5	4	»	80
Trois quarts. . .	»	3/4	2	9	»	»	90
Cinq sixièmes. .	»	5/6	3	»	8	1	»
Une aune.	1	»	3	8	»	1	20
Deux aunes. . . .	2	»	7	4	»	2	40
Trois aunes. . .	3	»	11	»	»	3	60
Quatre aunes. . .	4	»	14	8	»	4	80
Cinq aunes. . . .	5	»	18	4	»	6	»
Six aunes. . . .	6	»	22	»	»	7	20
Sept aunes. . . .	7	»	25	8	»	8	40
Huit aunes. . . .	8	»	29	4	»	9	60
Neuf aunes. . . .	9	»	33	»	»	10	80
Dix aunes.	10	»	36	8	»	12	»
Cent aunes. . . .	100	»	366	8	»	120	»
Mille aunes. . . .	1,000	»	3,666	8	»	1,200	»

Réduction des pouces et pieds en aunes et mètres.

Pieds.	Pouc.	Lign.	Aunes.		Mètres.	Centimèt.
»	1	5	»	$\frac{1}{32}$	»	04
»	1	10	»	$\frac{1}{14}$	»	05
»	2	9	»	$\frac{1}{16}$	»	08
»	3	3	»	$\frac{1}{12}$	»	10
»	5	6	»	$\frac{1}{8}$	»	15
»	7	4	»	$\frac{1}{6}$	»	20
»	11	»	»	$\frac{1}{4}$	»	30
1	2	8	»	$\frac{1}{3}$	»	40
1	6	4	»	$\frac{5}{12}$	»	50
1	10	»	»	$\frac{1}{2}$	»	60
2	1	8	»	$\frac{7}{12}$	»	70
2	5	4	»	$\frac{2}{3}$	»	80
2	9	»	»	$\frac{3}{4}$	»	90
3	»	8	»	$\frac{5}{6}$	»	»
3	8	»	1	»	1	20
7	4	»	2	»	2	40
11	»	»	3	»	3	60
14	8	»	4	»	4	80
18	4	»	5	»	6	»
22	»	»	6	»	7	20
25	8	»	7	»	8	40
29	4	»	8	»	9	60
33	»	»	9	»	10	80
36	8	»	10	»	12	»
366	8	»	100	»	120	»
733	4	»	200	»	240	»
1,100	»	»	300	»	360	»
1,466	8	»	400	»	480	»
1,833	4	»	500	»	600	»
3,666	8	»	1,000	»	1,200	»

COMPTE FAIT

De l'ampleur, en Aunes, Mètres et Pieds, des Rideaux et Tentures, suivant la largeur de l'Étoffe et le nombre des Lés.

Étoffe large de $\frac{6}{4}$, ou une aune $\frac{1}{2}$.							
Lés.	Aunes.		Mèt.	Centimèt.	Pieds.	Pouces.	Lignes.
1	1	$\frac{1}{2}$	1	80	5	6	»
2	3	»	3	60	11	»	»
3	4	$\frac{1}{2}$	5	40	16	6	»
4	6	»	7	20	22	»	»
5	7	$\frac{1}{2}$	9	»	27	6	»
6	9	»	10	80	33	»	»
7	10	$\frac{1}{2}$	12	60	38	6	»
8	12	»	14	40	44	»	»
9	13	$\frac{1}{2}$	16	20	49	6	»
10	15	»	18	»	55	»	»

Étoffe large de $\frac{9}{8}$.

Lés.	Aunes.		Mèt.	Centimèt.	Pieds.	Pouces.	Lignes.
1	1	$\frac{1}{8}$	1	35	4	2	»
2	2	$\frac{1}{4}$	2	70	8	4	»
3	3	$\frac{3}{8}$	4	5	12	6	»
4	4	$\frac{1}{2}$	5	40	16	8	»
5	5	$\frac{5}{8}$	6	75	20	10	»
6	6	$\frac{3}{4}$	8	10	25	»	»
7	7	$\frac{7}{8}$	9	45	29	2	»
8	9		10	80	33	4	»
9	10	$\frac{1}{8}$	12	15	37	6	»
10	11	$\frac{1}{4}$	13	50	41	8	»

Étoffe large d'une aune.

Lés.	Aunes.		Mèt.	Centimèt.	Pieds.	Pouces.	Lignes.
1	1	»	1	20	3	8	»
2	2	»	2	40	7	4	»
3	3	»	3	60	11	»	»
4	4	»	4	80	14	8	»
5	5	»	6	»	18	4	»
6	6	»	7	20	22	»	»
7	7	»	8	40	25	8	»
8	8	»	9	60	29	4	»
9	9	»	10	80	33	»	»
10	10	»	12	»	36	8	»

Étoffe large de $\frac{15}{16}$.

Lés.	Aunes.		Mèt.	Centimèt.	Pieds.	Pouces.	Lignes.
1	»	$\frac{15}{16}$	1	12	3	5	6
2	1	$\frac{7}{8}$	2	24	6	11	»
3	2	$\frac{13}{16}$	3	36	10	4	6
4	3	$\frac{3}{4}$	4	48	13	10	»
5	4	$\frac{11}{16}$	5	60	17	3	6
6	5	$\frac{5}{8}$	6	72	20	9	»
7	6	$\frac{9}{16}$	7	84	24	2	6
8	7	$\frac{1}{2}$	8	96	27	8	»
9	8	$\frac{7}{16}$	10	8	31	1	6
10	9	$\frac{3}{8}$	11	20	34	7	»

Étoffe large de $\frac{7}{8}$.

Lés.	Aunes.		Mèt.	Centimèt.	Pieds.	Pouces.	Lignes.
1	»	$\frac{7}{8}$	1	5	3	2	6
2	1	$\frac{3}{4}$	2	10	6	5	»
3	2	$\frac{5}{8}$	3	15	9	7	6
4	3	$\frac{1}{2}$	4	20	12	10	»
5	4	$\frac{3}{8}$	5	25	16	»	6
6	5	$\frac{1}{4}$	6	30	19	3	»
7	6	$\frac{1}{8}$	7	35	22	5	6
8	7	»	8	40	25	8	»
9	7	$\frac{7}{8}$	9	45	28	10	6
10	8	$\frac{3}{4}$	10	50	32	1	»

Étoffe large de $\frac{11}{8}$.

Lés.	Aunes.		Mèt.	Centimèt.	Pieds.	Pouces.	Lignes.
1	»	11/8	1	65	5	»	6
2	2	3/4	3	30	10	1	»
3	4	1/8	4	95	15	1	6
4	5	1/2	6	60	20	2	»
5	6	7/8	8	25	25	2	6
6	8	1/4	9	90	30	3	»
7	9	5/8	11	55	35	3	6
8	11	»	13	20	40	4	»
9	12	3/8	14	85	45	4	6
10	13	3/4	16	50	50	5	»

Étoffe large de $\frac{3}{4}$.

Lés.	Aunes.		Mèt.	Centimèt.	Pieds.	Pouces.	Lignes.
1	»	3/4	»	90	2	9	»
2	1	1/2	1	80	5	6	»
3	2	1/4	2	70	8	3	»
4	3	»	3	60	11	»	»
5	3	3/4	4	50	13	9	»
6	4	1/2	5	40	16	6	»
7	5	1/4	6	30	19	3	»
8	6	»	7	20	22	»	»
9	6	3/4	8	10	24	9	»
10	7	1/2	9	»	27	6	»

Étoffe large de $\frac{2}{3}$.

Lés.	Aunes.		Mèt.	Centimèt.	Pieds.	Pouces.	Lignes.
1	»	$\frac{2}{3}$	»	80	2	5	4
2	1	$\frac{1}{3}$	1	60	4	10	8
3	2	»	2	40	7	4	»
4	2	$\frac{2}{3}$	3	20	9	9	4
5	3	$\frac{1}{3}$	4	»	12	2	8
6	4	»	4	80	14	8	»
7	4	$\frac{2}{3}$	5	60	17	1	4
8	5	$\frac{1}{3}$	6	40	19	6	8
9	6	»	7	20	22	»	»
10	6	$\frac{2}{3}$	8	»	24	5	4

Étoffe large de $\frac{1}{2}$.

Lés.	Aunes.		Mèt.	Centimèt.	Pieds.	Pouces.	Lignes.
1	»	$\frac{1}{2}$	»	60	1	10	»
2	1	»	1	20	3	8	»
3	1	$\frac{1}{2}$	1	80	5	6	»
4	2	»	2	40	7	4	»
5	2	$\frac{1}{2}$	3	»	9	2	»
6	3	»	3	60	11	»	»
7	3	$\frac{1}{2}$	4	20	12	10	»
8	4	»	4	80	14	8	»
9	4	$\frac{1}{2}$	5	40	16	6	»
10	5	»	6	»	18	4	»

Étoffe large de $\frac{11}{24}$.

Lés.	Aunes.		Mèt.	Centimèt.	Pieds.	Pouces.	Lignes.
1	»	$\frac{11}{24}$	»	55	1	8	»
2	»	$\frac{11}{12}$	1	10	3	4	»
3	1	$\frac{9}{24}$	1	65	5	»	»
4	1	$\frac{5}{6}$	2	20	6	8	»
5	2	$\frac{7}{24}$	2	75	8	4	»
6	2	$\frac{9}{12}$	3	30	10	»	»
7	3	$\frac{5}{24}$	3	85	11	8	»
8	3	$\frac{16}{24}$	4	40	13	4	»
9	4	$\frac{3}{24}$	4	95	15	»	»
10	4	$\frac{7}{12}$	5	50	16	8	»

Étoffe large de $\frac{5}{8}$.

Lés.	Aunes.		Mèt.	Centimèt.	Pieds.	Pouces.	Lignes.
1	»	$\frac{5}{8}$	»	75	2	3	9
2	1	$\frac{1}{4}$	1	50	4	7	6
3	1	$\frac{7}{8}$	2	25	6	11	2
4	2	$\frac{1}{12}$	3	»	9	3	»
5	3	$\frac{1}{8}$	3	75	11	6	9
6	3	$\frac{3}{4}$	4	50	13	10	4
7	4	$\frac{3}{8}$	5	25	16	2	2
8	5	»	6	»	18	6	»
9	5	$\frac{5}{8}$	6	75	20	9	9
10	6	$\frac{1}{4}$	7	50	23	1	6

Étoffe large de $\frac{7}{12}$.

Lés.	Aunes.		Mèt.	Centimèt.	Pieds.	Pouces.	Lignes.
1	»	$\frac{7}{12}$	»	70	2	1	10
2	1	$\frac{1}{6}$	1	40	4	3	8
3	1	$\frac{3}{4}$	2	10	6	5	6
4	2	$\frac{1}{3}$	2	80	8	7	4
5	2	$\frac{11}{12}$	3	50	11	9	2
6	3	$\frac{1}{2}$	4	20	12	11	»
7	4	$\frac{1}{12}$	4	90	15	»	10
8	4	$\frac{2}{3}$	5	60	17	2	8
9	5	$\frac{3}{12}$	6	30	19	4	6
10	5	$\frac{5}{6}$	7	»	21	6	4

Étoffe large de $\frac{3}{8}$.

Lés.	Aunes.		Mèt.	Centimèt.	Pieds.	Pouces.	Lignes.
1	»	$\frac{3}{8}$	»	45	1	4	6
2	»	$\frac{3}{4}$	»	90	2	9	»
3	1	$\frac{1}{8}$	1	35	4	1	6
4	1	$\frac{1}{2}$	1	80	5	6	»
5	1	$\frac{7}{8}$	2	25	6	10	6
6	2	$\frac{1}{4}$	2	70	8	3	»
7	2	$\frac{5}{8}$	3	15	9	7	6
8	3	»	3	60	11	»	»
9	3	$\frac{3}{8}$	4	5	12	4	6
10	3	$\frac{3}{4}$	4	50	13	9	»

CHAPITRE IX.

Pour compléter ce que nous avons dit dans le courant de cet ouvrage sur les divers matériaux et marchandises que le tapissier emploie pour l'ameublement, nous donnons dans ce chapitre plusieurs renseignemens qui ne peuvent que lui être de la plus grande utilité.

De la fabrication des étoffes de Lyon.

Pour mettre quelque ordre dans ces renseignemens et explications, il est nécessaire de commencer par faire connaître sommairement les conditions qui doivent faire la base de toutes les commandes d'étoffes, destinées à toutes espèces de meubles.

Ces conditions, qu'il importe de faire insérer dans les soumissions ou marchés, ont pour objet de déterminer d'une manière précise, selon la nature des étoffes :

1°. La forme, la disposition, et la hauteur du dessin ;

2°. La qualité de la soie, tant pour la chaîne que pour la trame ;

3°. Le nombre de portées de la chaîne et la quantité de fils dont chaque portée doit se composer ;

4°. Le nombre de bouts de la trame ;

5°. Le titre du filé et frisé (doublé sur soi-même), en or, pour les brocards et brochés ;

6°. La quantité de lats en dorure pour les brocards, et la quantité de lats ou liserés pour les étoffes brochées ;

7°. La réduction exacte et précise de l'étoffe ;

8°. Le poids de l'étoffe par mètre, et en outre pour les brocards et brochés, la quantité d'or qui devra entrer dans chaque mètre ;

9°. Les procédés à suivre et les seuls ingrédiens à employer pour que les soies, tant de la chaîne que de la trame et du liseré, soient teintes de la manière la plus solide, en couleurs pareilles à celles des échantillons qui seront remis aux fabricans ;

10°. Le mode suivant lequel les étoffes fabriquées seront vérifiées, lors de la livraison, soit sous le rapport de la fabrication, soit sous celui de la solidité des teintures.

Les conditions ci-dessus, et tout ce qu'il importe de prévoir et de prescrire aux fabricans, reste abandonné aux connaissances acquises et à l'expérience du tapissier.

Il faut laisser au fabricant le soin de calculer

et préciser lui-même, dans une soumission, toutes celles des conditions sus-énoncées qui se rapportent à la fabrication, c'est-à-dire aux quantités, qualités et poids des matières à employer, suivant la nature des étoffes demandées ; mais il n'est pas indifférent d'être en état d'en juger par soi-même et d'indiquer les rectifications dont elles peuvent être susceptibles.

Les renseignemens et explications ci-après fourniront quelques données pour atteindre ce but, et les moyens de calculer, avec autant de précision qu'il est possible de le faire, le prix auquel l'étoffe doit revenir et par conséquent celui qu'il est juste d'allouer : comme aussi de reconnaître, lors de la livraison, si les étoffes fabriquées réunissent toutes les qualités prescrites par le marché.

Des différentes espèces et qualités de soie qui s'emploient tant pour la chaîne que pour la trame.

Les soies ouvrées dont on se sert pour former la chaîne, se nomment *organsins*. Il y en a de plusieurs sortes : les organsins de Piémont, ceux de pays et ceux d'Italie.

Les organsins de Piémont sont en général les meilleurs et les plus beaux : cependant les or-

gansins de pays, trois bouts, filature Jubié, leur sont préférés, et se vendent un peu plus cher.

On distingue tous les organsins par leur titre ou poids relatif. Ce titre s'exprime en deniers, et varie depuis 23 à 24 jusqu'à 50 et 60 deniers.

Les soies qui s'emploient pour la trame se nomment soies trames, ou simplement trames. Il y en a de deux espèces, les trames de pays et les trames d'Italie.

Les trames de pays sont préférées, parce qu'elles prennent de plus belles couleurs et qu'elles donnent plus d'éclat à l'étoffe.

On distingue les trames, soit de pays, soit d'Italie, par 1re, 2e, 3e et 4e sorte, suivant leur finesse et qualité.

Si la récolte annuelle des cocons manque, tant en Piémont qu'en France et en Italie, les soies doivent nécessairement renchérir l'année suivante.

Voici la note de prix que l'on ne présente que comme l'aperçu du cours actuel (sans le garantir), et seulement pour montrer les différences de prix qui existent entre les organsins et les trames, et celles qui résultent tant de la diversité des titres des organsins, que des qualités ou sortes de trames.

Organsins de Piémont.

TITRE.			PREMIÈRE QUALITÉ.				
22	à 23	deniers.	53 fr.	» c.	à	54 fr.	» c.
23	24		52	50		53	»
24	25		52	»		52	50
25	26		51	50		52	»
26	27		51	»		51	50
27	28		50	50		51	»
28	30		49	50		50	»
30	32		48	50		49	»
32	34		48	»		48	50
34	36		»	»		»	»
36	40		»	»		»	»
40	45		»	»		»	»
45	50		»	»		»	»

TITRE.			DEUXIÈME QUALITÉ.				
22	à 23	deniers.	51 fr.	» c.	à	52 fr.	» c.
23	24		50	50		51	50
24	25		50	»		50	50
25	26		49	50		50	»
26	27		48	50		49	50
27	28		48	»		49	»
28	30		47	»		48	»
30	32		46	»		47	»
32	34		45	»		46	»
34	36		44	»		45	»
36	40		43	»		44	»
40	45		42	»		43	»
45	50		41	»		42	»

Organsins trois bouts 51 à 55.

Organsins de pays.

TITRE.	PREMIÈRE QUALITÉ.			
24 à 25 deniers.	51 fr.	» c.	à 52 fr.	» c.
25 26	50	»	51	»
26 28	49	»	50	»
28 30	48	»	49	»
30 32	47	»	48	»

La livre de 16 onces.

TITRE.	DEUXIÈME QUALITÉ.			
24 à 25 deniers.	» fr.	» c.	à » fr.	» c.
25 26	»	»	»	»
26 28	47	50	48	»
28 30	46	»	46	50
30 32	45	»	46	»

La livre de 16 onces.

Organsins trois bouts, filature Jubié.

Les bons organsins d'Italie, soit Montferrat, Bergame, Bologne et autres, dans les mêmes titres et qualités, suivent à peu près les mêmes prix que ceux de pays.

Trames de pays.

PREMIÈRE QUALITÉ.

Première sorte superfine......	47 fr.	à 48 fr.
Première sorte ordinaire.....	46	47
Deuxième sorte avantagée....	45	46
Deuxième sorte fine.........	44	45
Deuxième sorte ordinaire.....	43	44
Deuxième sorte ferme........	42	43
Troisième sorte.............	41	42
Quatrième sorte............	40	41

La livre de 16 onces.

DEUXIÈME QUALITÉ.

Première sorte superfine.....	46 fr.	à 47 fr.
Première sorte ordinaire.....	45	46
Deuxième sorte avantagée....	44	45
Deuxième sorte fine.........	43	44
Deuxième sorte ordinaire....	42	43
Deuxième sorte ferme.......	41	42
Troisième sorte.............	40	41
Quatrième sorte............	39	40

La livre de 16 onces.

Les trames d'Italie dans les mêmes sortes et qualités peuvent valoir de 30 à 40 sous de moins.

L'organsin étant plus beau et plus cher que la trame, plus une étoffe est chargée en chaîne, plus elle est belle, mais son prix augmente dans les proportions.

La portée de la chaîne est toujours de 80 fils; la portée simple se compose de 80 fils simples; la portée double de 80 fils doubles.

Les trames sont ouvrées, pour l'ordinaire, à 2 et 3 bouts; mais il s'en fait aussi à 4 et 5 bouts, et même davantage. Les trames à 4 et 5 bouts, et au-dessus, donnent plus d'égalité à la fabrication, sans être plus chères: seulement la façon de l'ouvrier, pour la fabrication de l'étoffe, augmente suivant le nombre de fils de trame qu'on veut qu'il emploie.

Il n'y a point de règle générale et invariable pour connaître la proportion qui existe entre le poids de la chaîne et celui de la trame; dans les différentes étoffes, où il n'entre que de la soie, dans les satins, gros de Tour, levantines, cannetillés, on compte généralement autant d'organsin que de trame. Dans les velours, environ deux tiers de chaîne et un tiers de trame.

Mais on peut trouver le poids de la chaîne d'une étoffe quelconque, à l'aide du tarif ci-après, qui fait connaître le poids ordinaire des chaînes en organsin de différens titres, calculées sur dix portées.

Portées simples.	Organsins.	Deniers pesant l'aune.
10	23 à 24	1 $\frac{1}{2}$.
10	26 28	1 $\frac{3}{4}$.
10	30 32	2 »
10	34 36	2 $\frac{1}{4}$.
10	36 40	2 $\frac{1}{2}$.
10	40 45	2 $\frac{7}{8}$.
10	45 50	3 $\frac{1}{8}$.

Les mêmes portées doubles pèsent le double des poids d'autre part et ci-dessus.

Il est facile d'appliquer ce tarif à toutes les étoffes, quel que soit le nombre des portées qu'elles contiennent. Ainsi, l'on trouvera qu'une étoffe comportant 120 portées simples, faite avec un organsin de 30 à 32 deniers, doit contenir par aune un poids de 24 deniers ou d'une once de chaîne. Si les portées sont doubles, ce poids doit être de 48 deniers ou de deux onces.

Le poids de la chaîne étant connu, il est aisé de trouver celui de la trame, en déduisant le poids de la chaîne du poids total de l'étoffe.

Pour trouver ensuite le poids total de la chaîne et celui de la trame employées ou consommées dans la fabrication, il faut tenir compte du déchet. On alloue à l'ouvrier, sur le poids de la pièce de quelque étoffe que ce soit, 12 deniers de soie par livre de 16 onces. Ce déchet est le même pour les velours unis; mais pour les

velours à cantres, le déchet est d'une once par livre.

Il faut encore calculer le peigne de la chaîne à raison d'une once et demie à trois onces par pièce d'étoffe, de quelque aunage qu'elle soit, suivant le genre, la qualité de l'étoffe, et la plus ou moins forte quantité de portées de chaîne. Dans les étoffes de velours unis, façonnés à un ou plusieurs corps et riches, le poids du peigne est beaucoup plus considérable.

Après avoir trouvé de la sorte le poids total de la chaîne et celui de la trame employées ou consommées dans la fabrication, il faut, pour en connaître la valeur, répartir le prix d'achat d'une livre de 16 onces, soit d'organsin, soit de trame, sur une livre de onze onces qui est ordinairement le poids net d'une livre de soie après la teinture. Il faut ajouter ensuite au prix de la chaîne les frais de dévidage et d'ourdissage à raison de 25 centimes par once, et de plus, tant au prix de la chaîne qu'au prix de la trame, celui de la teinture suivant la couleur et la nuance.

Les mêmes données et les mêmes calculs s'appliquent aux étoffes en dorure, pour trouver la quantité et la valeur des soies tant de la chaîne que de la trame employées pour leur fabrication.

Des Filés et Frisés en or pour les Brocards et Brochés.

Les fils d'or avec lesquels on fabrique les filés et frisés, se nomment traits d'or. Le titre de l'or est toujours le même, mais les traits sont plus ou moins dorés, suivant le nombre de feuilles d'or qu'on a couchées sur le bâton d'argent lorsqu'on l'a doré. Ces différens dorages se désignent par numéros, 36, 42, 48, 56 et 62. Un trait d'or n° 42 ou 56 est doré à 42 ou 56 feuilles d'or.

Les traits or, de tel ou tel numéro, sont ensuite plus ou moins fins. Cette différence est marquée par la lettre P et P $\frac{1}{2}$; les traits 3 P $\frac{1}{2}$ sont les plus gros; 4 P sont moins gros; 4 P $\frac{1}{2}$ le sont encore moins. Les traits 6 P sont les plus fins. Dans un numéro quelconque les traits les plus fins sont les plus chers, en raison de la main-d'œuvre; mais les traits les plus gros dans les mêmes numéros, sont les plus dorés, parce qu'ils sont moins dorés ou effilés.

Le trait d'or est battu en lame, ensuite filé sur soie lisse ou soie frisée, pour former ce qu'on appelle frisés ou filés en or.

Il sera facile de se procurer à Lyon la note des prix des fils d'or de différens traits et nu-

méros. Ces prix peuvent aller, suivant le numéro du dorage, de 79 à 96 fr. le marc, pour les traits 3 P ½ ou les plus gros; et de 84 à 101 pour les traits 6 P ou les plus fins.

Au reste, les fils d'or ne pouvant être employés qu'après avoir été filés sur soie, cette connaissance est moins importante que celle des prix de filés et frisés en or.

Il y a quatre espèces de filés or et argent pour les étoffes en dorure; elles se reconnaissent facilement à la comparaison par la bonne couverture de l'or sur le fil de soie. On les désigne suivant la finesse par les signes 4/s — 4/s ½ — 5/s — 5/s ½, — 6/s et 7/s.

Les brocards et brochés emploient des frisés et des lamés. Le prix de toutes ces dorures a un cours déterminé qui se règle tous les trois mois.

Voici un de ces cours qui, quoique ancien, pourra donner une idée des divers prix des filés frisés et lamés.

		Argent.	Sur-doré.	Mi-doré.	Or double.	Or triple.
		fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Filés or et argent.	4/s »	47	59	64	67	71
	4/s ½	49	61	66	69	73
	5/s »	51	63	68	71	75
	5/s ½	53	65	70	73	77
	6/s »	55	67	72	75	79
	7/s »	58	70	75	78	82
Frisés.		56	68	73	76	80
Lamés clinquant. . .		65	79	84	87	

Il n'est pas très aisé de déterminer d'avance la quantité de dorure qui peut entrer dans une étoffe. Le plus souvent le fabricant s'abandonne avec confiance à l'ouvrier; l'œil clairvoyant et exercé d'un manufacturier peut, cependant, par des calculs de réduction, se fixer très approximativement sur l'emploi fidèle des dorures qu'il confie à son ouvrier.

Mais lorsque l'on connaît le poids total d'une étoffe fabriquée en dorure, on peut trouver à

peu près la quantité de dorures qu'elle contient, en déduisant du poids de l'étoffe celui de la chaîne et de la trame en soie calculé de la manière indiquée plus haut.

Ce n'est pas tout, il faut encore, dans le calcul du prix d'une étoffe, tenir compte de la valeur des dorures défilées ou perdues dans le travail, et qui sont comptées pour le fabricant comme dorures employées dans l'étoffe. Il n'y a point de règle à cet égard; c'est pourquoi le fabricant est obligé de se livrer de confiance à son ouvrier : toutefois cette quantité doit être peu considérable, et l'expérience d'un manufacturier le met à même de juger de la fidélité de l'ouvrier qu'il emploie.

Des Prix de façon pour la fabrication des étoffes de différentes espèces.

Le prix de la façon pour les étoffes unies est réglé par un tarif imprimé qui se publie à Lyon. Ce prix peut aller de 60 centimes à 2 fr. l'aune, suivant le genre et la largeur de l'étoffe, la qualité et le nombre de portées de la chaîne : le plus souvent le fabricant accorde quelques sous en plus, lorsqu'il a une fabrication délicate.

La façon des velours peut aller de 5, 6 et 7 f. l'aune; celle des cannetillés unis, de 2 f. 50 c.

à 5 fr. ; celle des damas, de 5 à 6 fr., suivant la force et la hauteur des dessins.

Tous ces prix n'étant que pour des étoffes légères et courantes, ne peuvent servir de règle; celles qui sont plus belles, plus fortes et fabriquées avec beaucoup plus de soin, doivent coûter plus cher de façon.

Il faut observer, d'ailleurs, que les prix de fabrication des étoffes tout soie, façonnées, varient à l'infini suivant la force, la hauteur du dessin, l'aunage que l'on donne à l'ouvrier et les circonstances.

A l'égard des étoffes riches, en brocard et broché, il est impossible de fournir aucune donnée pour connaître le prix de la façon, parce qu'on ne peut juger de la main-d'œuvre d'une semblable étoffe, sans l'analyser dans tous ses détails. Pour l'ordinaire la main-d'œuvre se traite de l'ouvrier au fabricant en remettant le dessin. Encore l'ouvrier conserve le droit de demander une augmentation lorsqu'il a fait son essai, et elle lui est ordinairement accordée par les prud'hommes.

Les prix de façon pour ces étoffes vont depuis 12 à 15 fr. jusqu'à 100, 120 et beaucoup plus pour les étoffes extraordinaires. Ces prix varient encore de 10, 15 et 20 pour cent, suivant les circonstances et les ouvriers plus ou moins parfaits, et plus ou moins honnêtes.

On comprend assez souvent dans le prix de la main-d'œuvre les frais de montage du métier et de mettage en carte ; mais quelquefois, et principalement pour les étoffes extraordinaires, ces frais se paient à part.

Les frais de montage du métier vont de 200, 600, à 1000 fr., suivant le genre de l'étoffe, la quantité des samples et les réductions : pour les étoffes extraordinaires, telles que celles que comportent les commandes du gouvernement ou des riches, ces frais sont souvent plus importans.

Les frais de mettage en carte d'un meuble complet peuvent s'évaluer de 400 à 600 francs, suivant son importance.

Des Frais de dessin.

Les frais de dessin dépendent de l'importance du meuble, du talent et des prétentions de l'artiste : on ne peut donner aucune règle de calcul à cet égard.

Des Teintures.

Tout le secret des bonnes teintures consiste à n'employer que les seules matières colorantes ci-après, qui sont reconnues les meilleures, et à ne point atténuer leur effet pour donner du brillant aux couleurs : voici les conditions qui

avaient été arrêtées à cet égard pour la commande de la maison du Roi en 1811, et qu'il convient d'imposer aux fabricans.

1°. Les amaranthes, les cramoisis, les ponceaux, et toutes les couleurs rouges, seront teintes exclusivement avec de la cochenille pure, parfaitement grabelée, et ces couleurs ne recevront jamais aucun pied ni avivage.

2°. Tous les jaunes seront faits avec de la gaude de bonne qualité, et à un ou plusieurs bains, suivant l'intensité de la couleur.

3°. Les verts, après avoir reçu le pied de gaude, seront passés sur la cuve d'indigo, pour y être achevés.

4°. Les bleus seront faits entièrement à la cuve, qui devra être garnie d'une quantité suffisante d'indigo, pour qu'on puisse en obtenir en une fois seule toute l'intensité de couleur dont on aura besoin (car lorsqu'on est obligé de les repasser plusieurs fois, ils n'ont jamais ni la même fraîcheur ni le même éclat).

5°. Cette condition sera la même pour les verts.

6°. Les violets recevront d'abord le pied de pure cochenille ; ils seront ensuite passés à la cuve, et ne recevront aucun pied ni avivage.

Le prix des teintures dépend des ingrédiens ou matières colorantes qui entrent dans leur com-

position. On estime qu'il faut 7 à 8 onces de cochenille noire, grabelée, pour teindre en couleur cramoisi la plus foncée une livre de soie décruée. La cochenille étant supposée à 40 francs environ la livre, le prix de la teinture en cramoisi foncé peut aller à 20 fr. par livre de soie décruée; mais, pour que les teinturiers puissent teindre cette couleur à ce prix, on suppose qu'ils seront chargés de faire, en même temps, la nuance complète; autrement ils y perdraient. Le prix moyen des trois autres couleurs cramoisi et des violets peut être établi de 12 à 13 fr. la livre.

Quant aux autres couleurs, jaunes, verts et bleus, les prix des bonnes teintures ne diffèrent pas de ceux que les fabricans sont dans l'usage d'allouer aux teinturiers. Il sera facile d'en savoir le cours à Lyon.

De l'intérêt et du bénéfice des fonds; du profit de l'industrie particulière du fabricant, et des frais généraux qu'il est nécessaire de faire entrer dans le calcul du prix des étoffes.

On a vu qu'il est facile de calculer assez exactement la somme de toutes les avances qu'exigent de la part du manufacturier, l'achat des matières, leur préparation, les frais de teinture et

la façon de l'ouvrier pour la fabrication des étoffes unies, dans lesquelles il n'entre que de la soie.

Pour ce qui est des étoffes façonnées et brochées en or, on a dû remarquer qu'il est possible de trouver, avec la même exactitude, la valeur des soies teintes employées à leur fabrication; et, à peu de chose près, celle des dorures qui entrent dans les étoffes brochées; en sorte qu'il n'y a d'incertitude que sur le prix de façon et les frais de dessin, de montage de métier et de mettage en carte. Quoique tous ces frais ne puissent être évalués qu'à l'aide de l'expérience et d'une longue pratique, il n'est cependant pas impossible, en prenant des informations et en les comparant, de parvenir à en connaître l'aperçu, et en conséquence d'établir au moins approximativement la somme de toutes les avances qu'occasionne la fabrication des étoffes de ce genre.

Pour déterminer le prix auquel le fabricant peut se charger de fournir les étoffes, soit unies, soit façonnées et brochées, qui lui sont commandées, ou, ce qui est la même chose, le prix qu'il est convenable de lui allouer, il faut ajouter à la somme de toutes les avances qu'il est obligé de faire pour les produire,

1°. L'intérêt du capital employé;

2°. Le bénéfice qu'il doit retirer de ses fonds, soit qu'ils lui appartiennent, soit qu'il se les procure par son crédit;

3°. Le prix de son industrie particulière, comme chef de fabrique;

4°. Enfin les frais généraux de magasin, de commis et d'employés pour diriger et surveiller ses ouvriers, ceux de voyage et de séjour à Paris, ou, à défaut, les frais de commission pour la livraison des étoffes, les recouvremens, etc.

L'intérêt du capital employé doit être calculé à 6 pour cent par an, à partir du jour de la commande jusqu'à l'époque fixée pour le paiement.

Pour les étoffes unies on peut compter qu'il faut à peu près un an, tant pour la préparation des matières et la fabrication que pour la livraison. La vérification et les formalités indispensables qu'exige le paiement; le bénéfice des fonds, le prix de l'industrie du fabricant, et les frais généraux de toute espèce ne peuvent être évalués, pour les mêmes étoffes, à moins de 15 à 18 pour cent; ce qui fait, en y comprenant 6 pour cent d'intérêt, 21 à 24 pour cent à ajouter à la somme des avances.

Pour les étoffes façonnées et brochées, l'intérêt du capital employé doit être calculé pour un laps de temps plus long et qui peut aller

depuis un an jusqu'à deux, ou même davantage, selon le genre et la richesse de l'étoffe, la beauté et les difficultés du dessin. Le bénéfice des fonds, de même que le prix de l'industrie du fabricant, doit être aussi plus considérable, soit parce que ce genre de fabrication est sujet à plus de risques et présente plus de chances de perte, soit parce qu'il exige de la part du manufacturier plus de lumières et d'expérience, plus d'activité et plus de soins. J'estime que ces deux articles, réunis à l'intérêt du capital employé et aux frais généraux de tout genre, peuvent être portés de 30 à 40 pour cent suivant l'importance des étoffes.

D'ailleurs, il ne faut pas se dissimuler que plus les étoffes commandées sont importantes par leur richesse, la beauté et la variété du dessin, plus elles exigent d'attention et de sacrifices de la part du fabricant; dès-lors il est indispensable de lui accorder d'autant plus de latitude et de confiance. J'entends, néanmoins, une confiance éclairée qui n'exclut ni les observations, ni aucune des précautions que commande l'intérêt du consommateur. Il n'est pas à craindre que cette confiance soit suivie de regrets toutes les fois que l'on traite avec de bonnes maisons, jalouses de leur réputation, qui savent bien se pénétrer des obligations qu'elles contractent, et

qui se respectent trop pour se mettre dans le cas d'encourir des reproches.

DE LA MIROITERIE.

DES GLACES COULÉES.

Composition.

La composition des glaces, comme celle des autres verres, a pour base le sable ou toute autre matière vitrifiable dont on obtient la dissolution par l'action du feu et de l'alcali fixe. Il faut que le sable soit le plus blanc possible, et qu'avant son mélange avec les fondans et les matières destructives du principe colorant, il soit bien épluché et épuré par des lavages réitérés, afin d'en extraire toutes les parties hétérogènes.

Les doses se composent ainsi : 300 parties de sable avec 200 parties de salin; 30 parties de chaux vive avec deux de manganèse; $\frac{1}{4}$ de partie de cobalt ou azur des quatre feux, avec 300 parties de cassons, qui sont des morceaux de glace ou autres débris de verrerie.

Pour opérer la fritte du sable et de toutes les autres substances pulvérisées, on les met dans un four que l'on chauffe à un assez fort degré pour

que la matière y rougisse et que les substances volatiles qui s'y trouvent mêlées puissent s'évaporer. Ce procédé fait aussi obtenir aux salins la liquéfaction propre à rassembler les corps isolés pour en former des masses, et unit intimement le manganèse aux autres matières : à l'instant de retirer la fritte on y joint les cassons et le bleu.

Aussitôt que les substances sont refroidies on les épluche, et pour en obtenir la fusion on les met dans des creusets d'argile pétrie que l'on porte dans un autre four chauffé par le bois ; à mesure que la fritte diminue, on remplit ces creusets de nouvelle matière. Lorsqu'elle est terminée, on suspend le chauffage pour affiner le verre : dans cet état, on transvide un des creusets dans six autres plus petits, qui, chacun, contiennent assez de matière pour une glace ; on les retire successivement du four, et par le moyen d'un levier, ils se trouvent transportés au-dessus d'une table où le volume doit être coulé.

Cette table, de fonte, est bien unie, et montée sur trois roues, afin qu'elle puisse mouvoir à volonté au fourneau de recuisson ; elle a 10 pieds sur 6 de large et 4 pouces environ d'épaisseur. On l'échauffe à un fort degré avec de la braise avant de verser la fusion, pour éviter le refroi-

dissement de la matière. Lorsqu'elle est versée on l'étend sur cette table au moyen d'un rouleau de fonte de 5 pieds de long sur 12 de diamètre, que l'on fait glisser à plusieurs reprises sur des tringles de fer placées à des distances mesurées sur la largeur que doit avoir la glace, et dont les saillies sont proportionnées à l'épaisseur que l'on veut lui donner. Le verre ainsi aplati et bien uni, est sur-le-champ visité : après avoir coupé les défauts qui peuvent s'y trouver, on le glisse sur une plaque qui le conduit au four de recuisson, dont, avant, le pavé a été chauffé au même degré que le verre. On met successivement dans ce four sept autres glaces, et on en étouffe la chaleur en le fermant hermétiquement: il lui faut quinze jours à peu près pour son évaporation, parce qu'on n'y introduit l'air que par petits degrés.

Chaque coulage exige 15 à 18 heures; il produit ordinairement dix-huit glaces de différentes dimensions.

La parfaite recuisson est une des opérations les plus importantes pour la qualité des glaces, car elle décide l'unité des surfaces et donne la facilité de couper le verre; une recuisson faite par un trop fort degré de chaleur amollit la glace, expose la surface à être imprégnée des sinuosités

du pavé sur lequel elle est posée, fait durcir le verre et l'expose à se rompre.

Après la recuisson, les glaces sont glissées sur une table couverte de sable fin et bien dressé; on les examine de nouveau, on en imprime les défauts s'il y a possibilité et on les équarrit; dans le cas contraire, elles sont brisées et mises aux cassons.

Le but de l'équarrissage est de mettre la glace d'équerre en en coupant la tête restée lors de sa mise dans la carquaise, ainsi que les deux bandes formées le long des tringles par l'aplatissement de la matière.

Ainsi se termine le travail, et les volumes, très inégaux dans leur surface, et portant 6 à 7 lignes d'épaisseur, sont envoyés à la manufacture des glaces à Paris, pour y subir les diverses opérations dont nous allons parler, et qui les conduisent à leur perfection.

Apprêt ou polissage des glaces.

Les glaces, à leur arrivée à Paris, sont soumises dans la manufacture même aux opérations suivantes, qui doivent unir les surfaces et par suite leur donner le poli; quelquefois cette manufacture en distribue, à cet effet, soit à Bicêtre, où le travail se fait à bras; soit à Chauny, où c'est par le moyen d'une usine.

De l'Adouci et du Piqué.

Avant de commencer l'opération de l'adouci, on fait un scellement bien égal en plâtre très clair sur la table où l'on doit poser la glace, et on appuie fermement dessus lors de son glissement, afin qu'elle porte partout et qu'elle soit bien de niveau; ainsi arrêtée, on la frotte de la manière suivante :

On introduit entre deux glaces du grès humecté d'eau, c'est-à-dire entre celle que l'on veut polir et une autre de petit volume, qui est déjà dégrossie et qui sert de dessus. Ce dessus, mu par un homme, est doublé d'une pierre très mince où se trouve fixée une molette, qui, par son frottement, dégrossit la surface; ensuite, pour finir l'adouci et dresser la glace dans toutes les parties, on substitue au dessus dont nous venons de parler, une glace aussi dégrossie, d'un plus grand volume que la première, et on emploie le moellon de charge qui est semblable à la molette, mais d'une plus grande dimension. Ainsi, par l'action du dessus sur la première, deux glaces se trouvent adoucies à la fois; un côté étant terminé, on recommence le même procédé pour l'autre. Lorsqu'il s'agit de grands volumes, on scelle le dessus sur un banc monté

d'une roue, et alors il faut deux hommes pour le mouvoir, ce qui imprime au dessus le même mouvement de rotation que la molette mue par un seul homme.

Après l'adouci vient le piqué; son opération est en tout la même que pour le premier, si ce n'est qu'au lieu de sable, on emploie l'émeri dans cinq qualités différentes, et toujours humecté d'eau.

Du Poli.

Avant de procéder au poli, on vérifie si l'adouci a bien atteint toutes les parties de la glace; s'il se trouve qu'elles ne l'aient pas été, on les remarque avec du rouge, dont on saupoudre le sable, et on commence par les adoucir : cela fait, on scelle la glace sur un banc de pierre, et on procède au poli de la manière suivante :

Une potée, qui est le résidu de la distillation de l'acide vitriolique mis en fusion, dans de l'eau froide que l'on brasse et que l'on passe à plusieurs tamis, est déposée dans une chaudière : pour lui donner du mordant, on y ajoute quelques parties de sel marin et de vitriol; alors la chaleur fait évaporer de la potée l'eau superflue et la réduit en une espèce de pâte ; ensuite on la façonne en pelotes dont on graisse au polissoir monté de deux poignées de bois et garni par-

dessus de lisière ou autre étoffe de laine, que de temps en temps on humecte d'eau de mare : dans cet état, on fait passer ce polissoir, en croisant partie par partie, sur la surface du verre jusqu'à ce que le poli en soit très égal. La même opération a lieu pour l'autre face; mais on rougit le plâtre avec de l'eau de potée pour ménager le poli de la première glace, apercevoir plus facilement les défauts qui pourraient s'y trouver et diminuer aussi la trop grande réflexion de lumière. On descelle ensuite la glace pour en nettoyer les surfaces : à cet effet, on la glisse sur une table tendue d'un tapis noir ou gros bleu, exposé sous un jour modéré qui tombe obliquement, et on examine avec soin tous les défauts du poli. Lorsqu'il s'en trouve, et qu'il est possible de les effacer, on le fait avec une petite molette en bois que l'on graisse de potée et un morceau de glace polie qui est scellé sur une pierre noire aussi enduite de la même matière.

Là finit entièrement le travail de la glace, et elle est déposée au magasin pour être livrée au commerce.

De l'Etamage.

Ce travail, qui consiste à couvrir d'étain la surface des volumes, est, comme nous l'avons dit précédemment, du ressort des miroitiers; il se

fait aussi quelquefois à la manufacture de Paris, surtout lorsque les glaces sont destinées au commerce des départemens.

L'étain est un amalgame de mercure et de bismuth. Le premier dissout l'autre, et en fait une espèce de pâte plus susceptible de s'attacher que ne le serait l'étain pur; le parfait contact qui résulte du poli de la glace achève l'adhérence de ce métal. Il faut aussi saisir le juste degré, afin que le mercure n'ait pas le temps d'opérer la dissolution complète de l'étain; autrement il ne pourrait se fixer sur la glace.

Deux hommes à Paris possèdent seuls le secret de former des feuilles de toutes grandeurs pour l'étamage des glaces; l'un est attaché à la manufacture, l'autre fournit les miroitiers. Ce dernier a été pendant long-temps le seul ici qui eût le secret, et, comme à présent, on n'en connaissait d'autres qu'en Allemagne.

L'étamage s'opère de la manière suivante. On étend soigneusement la feuille d'étain, qui doit être d'une seule pièce, disposée sans aucun pli et de la même dimension que la glace, sur une grande table de pierre parfaitement unie, posée et dressée de niveau, et évidée de gouttières sur ses trois faces pour l'écoulement du mercure; après en avoir répandu une petite quantité sur cette feuille, on l'avive avec un rouleau de li-

sières, afin d'accélérer l'amalgame; après cela, on verse sur la feuille autant de mercure qu'elle en peut contenir, et on y glisse le volume en observant de le tenir bien horizontalement parce qu'il fait fuir devant lui et sur ses côtés la plus forte partie de ce demi-métal.

Dès que la glace occupe la surface entière de la feuille, on la couvre de flanelle et on la charge de plomb ou de pierre, pour tout à la fois aider le contact du poli avec la feuille et empêcher la glace de glisser par l'effet de l'écoulement du mercure superflu; on donne à celui-ci une direction dans les gouttières en inclinant la table degré par degré pendant l'espace de 24 heures. Ce temps expiré, on relève la glace avec beaucoup de précaution et on la dépose sur des égouttoirs ou planches que l'on incline d'abord, et que l'on redresse ensuite par degrés jusqu'à ce qu'on soit parvenu à donner à la glace une position presque verticale. Ce procédé n'a d'autre but que de faire écouler la matière et de donner toute la fixité possible à l'étain.

Glaces soufflées.

Les substances employées pour les glaces soufflées sont les mêmes que pour celles qui sont

coulées ; leur préparation est aussi la même, mais leur travail diffère beaucoup : au lieu de les couler sur une table, on les souffle à la canne. Cette opération est en tout semblable à celle par laquelle on obtient le verre de Bohême, c'est-à-dire qu'après avoir cueilli le verre du creuset, on fait la paraison de la basse. On souffle les glaces dans un manchon qui leur donne une forme cylindrique. On fend ce manchon et on le passe dans un four pour faire tiédir le verre ; dans un autre pour l'amollir, l'étendre et lui donner la forme de glace : ainsi que pour les glaces coulées, le verre reste au four l'espace de 12 à 15 jours afin de lui donner la recuisson.

Pour que les glaces soufflées soient parfaites, il ne faut pas qu'elles aient au-delà de 45 degrés environ de hauteur sur une largeur proportionnée ; celles qui viennent de nos magasins ne portent pas plus de 30 degrés de hauteur. Ces glaces n'ont jamais la même blancheur que celles qui ont été coulées. Leur épaisseur les fait reconnaître, car elles ne portent que deux lignes et demie au plus, tandis que les autres en ont trois, quatre, et même jusqu'à cinq.

Du prix des glaces, de l'étamage et de la pose.

Le prix de toutes les glaces non étamées est fixé par un tarif que la manufacture fait imprimer autant de fois qu'elles subissent des augmentations. Il n'existe point de différence dans les prix entre les glaces soufflées et les glaces coulées qui sont du même volume.

Le dernier tarif est du mois de prairial de l'an XIII; il porte une augmentation de 10 pour 100 sur celui qui l'avait précédé : c'est le troisième depuis 1791. Le premier augmenta de 6 pour 100, le second et le dernier furent portés à 10, ce qui forme un total de 26 pour 100 depuis quinze années.

Au premier aspect, les bénéfices alloués aux miroitiers paraîtront trop petits, surtout si l'on observe que, depuis l'an VII, ils ont perdu l'avantage de la remise d'un pouce, accordé par la manufacture sur la hauteur et la largeur de chaque volume; ils paraîtront encore moins forts si l'on considère que lorsqu'ils font l'étamage pour le compte du tapissier, ce qui arrive très souvent, au lieu de 10 pour 100 qui doivent leur revenir et de 15 que demanderait la manufacture, ils ne lui prennent que 6 à 8 pour les grands vo-

lumes, et que, de plus, ils le font assez souvent jouir des termes qu'ils obtiennent eux-mêmes de cet établissement. On pourra croire encore, d'après leurs comptes et le tarif lui-même, qu'ils ne peuvent faire aucun bénéfice sur la glace, puisqu'en supposant une fourniture qui aura été réglée à 20,000 fr., le résultat sera 18,400 fr. de matière, et il ne restera que 1,600 fr. pour l'étamage, la pose, la fourniture de quelques flanelles, le temps et même la responsabilité si l'on veut. Sans doute ce bénéfice est trop mince, puisqu'ils pourraient prétendre au taux raisonnable de 10 pour 100 pour avance de fonds sur les glaces, ce qui formerait une somme de 3,600 fr.; mais, comme nous l'avons dit, cet aperçu n'est que succinct, et si l'on y regarde de plus près, on trouvera que, bien loin de là, il est dans cet état des ressources qui ne sont pas vulgairement connues et qui donnent un résultat d'avantages assez considérables. Par exemple, il se fait chaque jour des mutations infinies dans cette partie, parce que la glace est un meuble sur lequel on perd le moins, et dont, en conséquence, on se défait préférablement aux autres : en pareil cas, on ne tient pas compte du tain au vendeur ; on trouve à la glace des défauts qui lui font perdre environ 10 pour 100 et même jus-

qu'à 20 si c'est un grand volume. En réunissant donc la dépréciation de 10 pour le tain, celle pour les défauts supposés, on verra que l'acquéreur-marchand fait sur cela seul un bénéfice de 20 à 25 pour cent, puisqu'il arrive que, peu de temps après, il peut livrer cette même glace comme neuve et sans défauts. Ces circonstances se renouvellent tellement, que sur vingt-cinq glaces il n'y en a pas cinq qui soient fournies par la manufacture. S'agit-il de glaces absolument neuves, la perfection n'est pas ce qu'on cherche le plus, et voici pourquoi. Autrefois les plus légers défauts faisaient rigoureusement prononcer sur elles; mais aujourd'hui il en faut de très importans pour qu'elles soient brisées; les rosettes, les bouillons, les fils et même l'opacité de leur couleur n'empêchent pas de les mettre en vente, en en classant les prix proportionnément à leurs défectuosités. Ce nombre de glaces est tel, que, sur cent, on en peut compter au plus cinq qui soient d'une perfection achevée. Dans cet état, il existe des prix basés sur le tarif, et ils ne varient pas moins de 3, 5, 10, 20 et 30 pour 100 en dépréciation; ainsi on trouve, à l'abri de ce tarif, les grands avantages que fait obtenir le choix des qualités inférieures. Voilà, nous pensons, l'énigme assez expliquée. La preuve de

cette assertion est qu'un miroitier de bonne foi, ce qui se trouve assez fréquemment encore, donnera à choisir au prix du tarif autant de glaces que l'on en voudra, et que, de plus, il se chargera, pour ce prix seulement, de les mettre au tain et de les poser. Si l'on se transporte à la manufacture, on verra aussi que tous les volumes y sont étiquetés pour être vendus à toute personne indistinctement, et qu'il en est qui le sont à 20 et 30 pour 100 au-dessous du tarif, en raison du plus ou moins de défauts qu'ils peuvent avoir.

Pour faire cesser toute incertitude et balancer les intérêts du vendeur avec ceux de l'acquéreur, nous croyons qu'il conviendrait d'accorder pour toutes les glaces neuves indistinctement : glace, étamage et pose, le prix du dernier tarif et 5 pour 100 en sus, et le prix du tarif sans augmentation pour toute vieille glace non réétamée; 10 pour 100 de la valeur de la glace, d'après le tarif, pour l'étamage refait sur un volume quelconque; 2 $\frac{1}{2}$ pour pose ou pour dépose et repose d'anciennes glaces lorsqu'il y en aura plusieurs, au lieu de 5 qu'on alloue sous le spécieux prétexte de la responsabilité de la casse; cependant il faut observer que s'il s'agissait seulement d'un ou deux petits volumes, il serait juste d'avoir

égard aux circonstances qui pourraient faire varier le prix de ce travail.

L'opinion que nous venons d'émettre est si peu hasardée, qu'elle nous autorise à croire que les hommes probes et éclairés qui suivent ce genre de commerce avoueront eux-mêmes que cette mesure, en ôtant tout moyen à la fraude, multiplierait les avantages que l'on peut attendre d'une honnête industrie.

CHAPITRE X.

DE LA QUANTITÉ ET DE LA QUALITÉ DES DIVERS MATÉRIAUX QUI ENTRENT DANS LA CONFECTION DES PIÈCES QUI COMPOSENT UN MOBILIER.

Chaise en noyer ou en acajou, couverte en étoffe de crin.

Le bois à dossier plein.

Cinq douzièmes d'aune d'étoffe de crin large d'une demi-aune.

Sept douzièmes d'aune de toile d'embourrure.

Un sixième d'aune de toile de lin.

Tois aunes et un quart de sangle.

Une aune sept douzièmes de galon faux.

Cent quarante clous dorés à lentille.

Trois livres de crin.

Chaise couverte en maroquin.

Le bois.

Une demi-peau de maroquin.

Sept douzièmes d'aune de toile d'embourrure.

Un sixième d'aune de toile forte.

Trois aunes de sangle.

Deux tiers d'aune de toile de lin.
Cent quarante clous dorés.
Une aune et demie de galon faux.
Trois livres de crin.

Chaise-Gondole.

Le bois.
Une aune deux tiers de gourgouran, ou autre étoffe suivant sa largeur.
Cinq aunes de galon assorti.
Deux tiers d'aune de taffetas.
Deux aunes et demie de biais.
Deux tiers d'aune de toile forte.
Trois quarts d'aune de toile d'embourrure.
Une aune et un quart de toile de lin.
Trois aunes de sangle.
Quatre livres de crin.
Une feuille de carton.

Chaise ordinaire.

Le bois à dossier plein.
Cinq douzièmes d'aune de velours d'Utrecht, ou autre étoffe suivant sa largeur.
Sept douzièmes d'aune de toile d'embourrure.
Un sixième d'aune de toile forte.
Trois aunes de sangle.
Une aune et demie de galon faux.

Deux tiers d'aune de toile de lin.
Cent quarante clous dorés.
Trois livres de crin.

Fauteuil de bureau.

Le bois.
Une peau de maroquin.
Quatre aunes de sangle.
Une aune de toile d'embourrure.
Une demi-aune de toile douce.
Deux aunes et demie de galon faux.
Deux cent vingt-cinq clous dorés tiercelin.
Cinq livres de crin.

Fauteuil ordinaire pour cabinet.

Le bois.
Une peau de maroquin.
Trois aunes et demie de sangle.
Une demi-aune de toile dauphine d'entoilage.
Une aune et demie de toile d'embourrure.
Cinq sixièmes d'aune de toile forte.
Quatre aunes de galon faux.
Trois cent trente clous dorés.
Cinq livres de crin.

Fauteuil-Gondole.

Le bois.
Deux aunes de gourgouran, ou autre étoffe suivant sa largeur.
Cinq aunes et demie de galon.
Cinq sixièmes d'aune de taffetas.
Cinq sixièmes d'aune de toile forte.
Cinq aunes de biais.
Quatre aunes de sangle.
Cinq sixièmes d'aune de toile d'embourrure.
Deux aunes de toile de lin.
Cinq livres de crin.

Fauteuil ordinaire.

Le bois.
Une aune de velours d'Utrecht, ou autre étoffe suivant sa largeur.
Quatre aunes de sangle.
Un quart d'aune de toile dauphine.
Une aune et un tiers de toile d'embourrure.
Cinq sixièmes d'aune de toile forte.
Cinq sixièmes d'aune de toile douce.
Trois aunes trois quarts de galon faux.
Trois cent trente clous dorés à lentille.
Cinq livres de crin.

Bergère-Gondole.

Le bois.

Trois aunes et un quart de gourgouran, ou autre étoffe suivant sa largeur.

Huit aunes de galon assorti.

Sept huitièmes d'aune de taffetas.

Sept aunes de biais.

Une aune et demie de toile forte.

Une aune et demie de toile blondine.

Deux aunes et demie de toile de lin.

Une aune et un tiers de toile d'embourrure.

Cinq aunes de sangle.

Deux peaux blanches pour le carreau.

Cinq livres de plume pour le carreau.

Trois livres de crin.

Deux feuilles de carton.

Causeuse.

Le bois, de 4 pieds.

Six aunes de gourgouran, ou autre étoffe suivant sa largeur.

Trois aunes de taffetas.

Douze aunes de galon.

Une aune et un sixième de taffetas pour entoilage.

Une aune et demie de toile forte.

Deux aunes de toile d'embourrure.

Deux aunes et trois quarts de toile de lin pour le faux carreau.

Douze aunes de sangle.

Une aune et un huitième de coutil pour les oreillers.

Six livres de plume.

Cinq aunes de toile de lin.

Vingt-six livres de crin.

Huit pompons d'oreiller.

Canape.

Le bois, de 6 pieds.

Sept aunes et demie de satin, ou autre étoffe suivant sa largeur.

Une aune et demie de taffetas pour entoilage.

Dix-sept aunes de sangle.

Six aunes de toile d'embourrure.

Cinquante-trois livres de crin.

Une aune et sept douzièmes de toile forte.

Quatre aunes de toile de lin.

Sept aunes et demie de crête en soie.

Sept cent cinquante clous dorés, demi-poids.

Cinq aunes de cordon en soie.

Une aune trois quarts de grosse corde en soie.

Coucher.

Le bois de lit, de 4 pieds.
Un sommier :
Quatre aunes et demie de futaine de neuf huitièmes ;
Trente-deux livres de crin d'échantillon ;
Dix aunes de galon de soie à chaînette.
Deux matelas chaque :
Quatre aunes et demie de futaine de neuf huitièmes ;
Trente-deux livres de laine;
Dix aunes de galon de soie à chaînette.
Un lit de plume :
Dix aunes cinq sixièmes basin de coton ;
Seize livres de duvet de Hollande ;
Dix aunes de galon de soie à chaînette.
Un traversin :
Deux aunes et demie de basin de coton ;
Quatre livres de duvet de Hollande.
Un *id.* garni de crin.
Deux oreillers de trente pouces chaque :
Deux aunes et demie de basin de coton ;
Quatre livres de duvet de Hollande.
Une couverture en laine mérinos ;
Une *id.* en coton.
Un édredon :

Deux livres un quart d'édredon du Nord ;
Six aunes de marceline.

Une courtepointe à deux traversins :
Douze aunes et demie de taffetas ;
Dix aunes trois quarts de toile blanche ;
Huit aunes un quart de bordure ou de galon ;
Quatre pompons en soie.

Rideaux en impériale :
Trente aunes de taffetas fort, cinq huitièmes ;
Six aunes et demie de frange retorse en soie, de trois pouces pour le bas ;
Onze aunes de taffetas pour le fond et les pentes de l'impériale ;
Cinq aunes et demie de frange ouvragée en soie, de quatre pouces et demi ;
Trente aunes de galon de soie, pour un seul rang d'encadrement, tant pour les rideaux que pour les pentes ;
Quatre aunes de cablés en soie, pour poser sur la tête des pentes ;
Dix aunes et demie de ruban pour les têtes et pentes ;

Deux flèches sur les côtés, pour soutenir les rideaux ; chaque de quatre pieds ;
Deux patères au bout des flèches.

RIDEAUX DE CROISÉES.

Pour antichambre (pour une croisée).

Onze aunes de calicot de trois quarts;
Trois aunes de ruban, pour les têtes;
Vingt-six anneaux de cuivre;
Une tringle en fer, de cinq pieds;
Deux patères brunies, de trois pouces;
Deux crochets en fer.

Pour salle à manger (pour une croisée).

Comme ci-dessus, et en sus:
Une paire de poulies;
Neuf aunes de cordon de tirage;
Deux embrasses en coton.

Pour chambre à coucher (pour une croisée).

Dix aunes de taffetas fort, de cinq huitièmes;
Cinq aunes *id.* pour la draperie;
Sept aunes de mousseline brodée, cinq quarts;
Deux aunes et demie de frange en soie, de 3 pouces (ou de galon);
Une aune trois quarts *id.* de coton, de trois pouces;
Quatre aunes *id.* en soie, de quatre pouces, pour la draperie de soie;

Un bâton doré uni ;
Deux crochets en fer ;
Deux palmettes dorées, ou autres motifs ;
Deux patères dorées ;
Une embrasse en soie ;
Une *id.* en coton ;
Une paire de poulies ;
Six aunes de cordon de tirage ;
Vingt-six anneaux de cuivre ;
Une tringle en fer ;
Trois aunes de ruban pour les têtes.

Pour salon (pour une croisée).

Six aunes de quinze-seize pour les rideaux ;

Sept aunes et demie de taffetas fort pour les draperies ;

Six aunes de mousseline brodée, de cinq quarts ;

Douze aunes de bordure ou galon de soie pour encadrement ;

Deux aunes de frange retorse en soie, pour le bas des rideaux ;

Sept aunes *id.* en soie pour la draperie ;

Deux aunes et demie *id.* de coton pour le bas des rideaux ;

Dix aunes de galon de coton ;

Deux embrasses en soie, cablé ;

Deux gonds polis pour les embrasses;
Onze aunes de cordon de tirage;
Trois aunes de ruban pour les têtes;
Un bâton doré;
Deux crochets en fer;
Quatre patères dorées;
Quatre bouts de bois doré, pour masquer les broches des patères;
Une paire de poulies;
Une tringle de fer;
Vingt-six anneaux de cuivre.

Rideaux de vitrages (pour deux croisées).

Quatre aunes de mousseline;
Sept aunes et demie d'effilé de 16 lignes;
Deux aunes de ruban pour les têtes;
Vingt-six annelettes;
Quatre petites tringles;
Huit pitons en fer;
Quatre embrasses en coton;
Quatre gonds polis pour les embrasses.

FIN.

Fig. 1ère

Fig. 2

Fig. 3

Fig. 4

TABLE

DES MATIÈRES.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE X.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

1834.

N. B. *Comme il existe à Paris deux Libraires du nom de* ROBET, *l'on est prié de bien indiquer l'adresse.*

COLLECTION DE MANUELS

FORMANT UNE

ENCYCLOPÉDIE

DES

Sciences et Arts,

FORMAT IN-18;

PAR UNE REUNION DE SAVANS ET DE PRATICIENS,

MM. AMOROS, directeur du Gymnase; ARSENNE, peintre; BOITARD, naturaliste; CHORON, directeur de l'institution royale de musique; FERDINAND DENIS; JULIA-FONTENELLE, professeur de chimie; HUOT, naturaliste; LACROIX, membre de l'Institut; LAUNAY, fondeur de la colonne de la place Vendôme; SÉBASTIEN LENORMAND, professeur de technologie; LESSON, naturaliste; PERROT, membre de la Société royale académique des sciences; PEUCHET; RIFFAULT, ancien directeur des poudres et salpêtres; TERQUEM, professeur aux Ecoles royales; TOUSSAINT, architecte; VERGNAUD, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, etc., etc.

Depuis que les Sciences exactes ont, par leur application à l'Agriculture et aux Arts, contribué si puissamment au développement de l'Industrie agricole et de l'Industrie manufacturière, leur étude est devenue un besoin pour toutes les classes de la société. Les Mathématiques, la Physique, la Chimie, sont des sciences qu'il n'est plus permis d'ignorer; aussi les traités de ce genre sont-ils aujourd'hui dans les mains des artisans et dans celles des gens du monde. Mais on a généralement reconnu que la cherté de ces sortes de livres est un grand empêchement à leur propagation, et que la rédaction n'a pas toujours la clarté et la simplicité nécessaires pour faire pénétrer promptement dans l'esprit les principes qu'ils exposent. C'est pour remédier à ces deux inconvéniens que nous avons entrepris de publier, sous le titre de *Manuels*, des Traités vraiment élémentaires, dont la réunion formera une Encyclopédie portative des Sciences et des Arts, dans laquelle les agriculteurs, les fabricans, les manufacturiers et les ouvriers en tout genre trouveront tout ce qui les concerne, et, par là seront à même d'acquérir à peu de frais toutes les connaissances qu'ils doivent avoir pour exercer avec fruit leur profession.

A

complet et simplifié de ces arts ; par M. JULIA DE FONTENELLE. Deux vol. ornés de pl. 7 fr.

MANUEL DU BONNETIER ET DU FABRICANT DE BAS, ou Traité complet et simplifié de ces arts ; par MM. V. LEBLANC et PRÉAUX-CALTOT. Un vol. orné de pl. 3 fr.

— **DE BOTANIQUE**, contenant les principes élémentaires de cette science, la Glossologie, l'Organographie et la Physiologie végétale, la Phytothérosie, l'Analyse de tous les systèmes, tant naturels qu'artificiels, faits sur la distribution des plantes, depuis Aristote jusqu'à ce jour ; et le développement du système des familles naturelles ; par M. BOITARD. *Deuxième édition*. Un vol. orné de planches. 3 fr. 50 c.

— **DE BOTANIQUE**, deuxième partie. **FLORE FRANÇAISE**, ou Description synoptique de toutes les plantes phanérogames et cryptogames qui croissent naturellement sur le sol français, avec les caractères des genres des agames et l'indication des principales espèces ; par M. BOISDUVAL. Trois gros 10 fr 50 c.

ATLAS DE BOTANIQUE, composé de 120 planches, représentant la plupart des planches décrites dans les ouvrages ci-dessus.
Figures noires, 18 fr. Figures coloriées, 36 fr.

MANUEL DU BOTTIER ET DU CORDONNIER, ou Traité complet de ces arts, par M. MORIN. Un vol. orné de pl. 3 fr

— **DE BIOGRAPHIE**, ou Dictionnaire historique abrégé des grands hommes ; par M. JACQUELIN et par M. NOEL, inspecteur général des études. Deux vol. 6 fr.

— **DU BOULANGER, DU NÉGOCIANT EN GRAINS, DU MEUNIER ET DU CONSTRUCTEUR DE MOULINS.** *Deuxième édition*, entièrement refondue, par MM. JULIA FONTENELLE et BENOIST. Un gros vol. orné de pl 3 fr. 50.

— **DU BOURRELIER ET DU SELLIER**, contenant la description de tous les procédés usuels, perfectionnés ou nouvellement inventés, pour garnir toutes sortes de voitures, et préparer les attelages ; par M. LEBRUN. Un vol. orné de fig. 3 fr.

— **COMPLET DU BLANCHIMENT ET DU BLANCHISSAGE, NETTOYAGE ET DÉGRAISSAGE DES FILS ET ÉTOFFES DE CHANVRE, LIN, COTON, LAINE, SOIE**, ainsi que de la Cire, des Eponges, de la Laque, du Papier, de la Paille, etc., offrant l'Exposé de toutes les découvertes, perfectionnemens et pratiques nouvelles dont les arts se sont enrichis, tant en France que dans l'étranger ; par M. JULIA DE FONTENELLE. Deux vol. ornés de pl. 5 fr.

— **DU BRASSEUR**, ou l'Art de faire toutes sortes de bières, contenant tous les procédés de cet art ; traduit de l'anglais de ACCUM, par M. RIFFAULT. *Deuxième édition*, revue, corrigée et augmentée. Un vol. 2 fr. 50 c.

— **DE CALLIGRAPHIE**, méthode complète de CARSTAIRS, dite Américaine, ou l'Art d'écrire en peu de leçons, par des moyens prompts et faciles ; traduit de l'anglais par M. TREMERY, accompagné d'un Atlas renfermant un grand nombre de modèles mis en français. *Nouvelle édition*. 3 fr.

— **DU CARTONNIER, DU CARTIER ET DU FABRICANT DE CARTONNAGE**, ou l'Art de faire toutes sortes de cartons, de cartonnages et de cartes à jouer, contenant les meilleurs procédés pour gauffrer, colorier, vernir, dorer, couvrir en paille, en soie, etc., les ouvrages en carton ; par M. LEBRUN, membre de plusieurs sociétés savantes. Un vol. orné d'un grand nombre de fig. 3 fr.

— **DU CHARPENTIER**, ou Traité complet et simplifié de cet art ; par MM HANUS et BISTON (VALENTIN). *Deuxième édition*. Un vol. orné de 12 planches 3 fr. 50 c.

— **DU CHAMOISEUR, MAROQUINIER, PEAUSSIER ET PARCHEMINIER**, contenant les procédés les plus nouveaux, toutes les découvertes faites jusqu'à ce jour, et toutes les connaissances nécessaires à ceux qui veulent pratiquer ces arts ; par M. DESSABLES. Un vol. orné de pl. 3 fr

— **DU CHANDELIER ET DU CIRIER**, suivi de l'Art du fabricant

de cire à cacheter; par M. Sébastien Lenormand, professeur de technologie, etc. Un gros vol. orné de pl. 3 fr.

MANUEL DU CHARCUTIER, ou l'Art de préparer et de conserver les différentes parties du cochon, d'après les plus nouveaux procédés, précédé de l'art d'élever les porcs, de les engraisser et de les guérir; par une réunion de Charcutiers, et rédigé par madame Celnard. Un vol. 2 fr. 50 c.

— **DU CHASSEUR**, contenant un Traité sur toutes les chasses; un vocabulaire des termes de vénerie, de fauconnerie et de chasse; les lois, ordonnances de police, etc., sur le port d'armes, la chasse, la pêche, la louveterie. *Quatrième édition.* Un vol. avec fig et musique. 3 fr

— **DU CHAUFOURNIER**, contenant l'art de calciner la pierre à chaux et à plâtre, de composer toutes sortes de mortiers ordinaires et hydrauliques, cimens, pouzzolanes artificielles, bétons, mastics, briques crues, pierres et stucs, ou marbres factices propres aux constructions; par M. Biston. Un gros vol. 3 fr.

— **DE CHIMIE**, ou Précis élémentaire de cette science, dans l'état actuel de nos connaissances; par M. Riffault. *Troisième édition*, revue, corrigée, et très augmentée, par M. Vergnaud. Un gros vol. orné de fig. 3 fr. 50 c.

— **DE CHIMIE AMUSANTE**, ou nouvelles Récréations chimiques, contenant une suite d'expériences curieuses et instructives en chimie, d'une exécution facile, et ne présentant aucun danger; par Fréderic Accum, suivi de notes intéressantes sur la Physique, la Chimie, la Minéralogie, etc., par Samuel Parkes. Traduit de l'anglais par M. Riffault. *Troisième édition*, revue par M. Vergnaud. Un vol. orné de fig. 3 fr.

— **DU COLORISTE**, ou Instruction complète et élémentaire pour l'enluminure, le lavis et la retouche des gravures, images, lithographies, planches d'histoire naturelle, cartes géographiques et plans topographiques, contenant la description des instrumens et ustensiles propres au Coloriste, la composition, les qualités, le mélange, l'emploi des couleurs, et les différens travaux d'enluminure; par M. A.-M. Perrot, revu et augmenté par M. E. Blanchard, peintre d'histoire naturelle. un vol. orné de pl. 2 fr. 50 c.

ART DE SE COIFFER SOI-MÊME, enseigné aux dames, suivi du Manuel du Coiffeur, précédé de préceptes sur l'entretien, la beauté et la conservation de la chevelure, etc., etc.; par M. Villaret. Un joli vol. 2 fr. 50 c.

MANUEL DE LA BONNE COMPAGNIE, ou Guide de la politesse, des égards, du bon ton et de la bienséance. *Sixième édition.* Un vol. 2 fr. 50 c.

— **DU CHARRON ET DU CARROSSIER**, ou l'Art de fabriquer toutes sortes de voitures; par M. Nosban. Deux vol. ornés de pl. 6 fr.

— **DU CONSTRUCTEUR DES MACHINES A VAPEUR**, par M. Janvier, officier au corps royal de la marine. Un vol. orné de pl. 2 fr. 50 c.

— **DU CONSTRUCTEUR DES CHEMINS DE FER**, ou essai sur les principes généraux de l'art de construire les chemins de fer par M. Ed. Biot. un vol. 3 f.

— **POUR LA CONSTRUCTION ET LE DESSIN DES CARTES GÉOGRAPHIQUES**, contenant des considérations générales sur l'étude de la géographie, l'usage des cartes et les principes de leur rédaction, le tracé linéaire des projections, les instrumens qui servent aux différentes opérations, et la manière de dessiner toutes espèces de cartes; par A.-M. Perrot; ouvrage orné d'un grand nombre de pl. Un vol. 3fr.

— **DES CONTRIBUTIONS DIRECTES**, à l'usage des contribuables, des receveurs, des employés des contributions et du cadastre, suivi du mode des réclamations, et la marche à suivre pour obtenir une juste et prompte décision, etc.; par M. Deloncle, ex-contrôleur. Un vol. 2 fr. 50 c.

— **DE L'HISTOIRE NATURELLE DES CRUSTACÉS**, contenant leur description et leurs mœurs, avec figures dessinées d'après nature

par feu M. Bosc, de l'Institut; édition mise au niveau des connaissances actuelles, par M. Desmarets, correspondant de l'Académie royale des Sciences. Deux vol. 6 f.

MANUEL DU CUISINIER ET DE LA CUISINIÈRE, à l'usage de la ville et de la campagne, contenant toutes les recettes les plus simples pour faire bonne chère avec économie, ainsi que les meilleurs procédés pour la pâtisserie et l'office, précédé d'un Traité sur la dissection des viandes, suivi de la manière de conserver les substances alimentaires, et d'un traité sur les vins; par M. Cardelli, ancien chef d'office. *Neuvième édition.* Un gros vol. orné de fig. 2 fr. 50 c.

— **DU CULTIVATEUR-FORESTIER**, contenant l'art de cultiver en forêts tous les arbres indigènes et exotiques, propres à l'aménagement des bois, l'explication des termes techniques employés dans le langage forestier et en botanique dendrologique: un extrait des lois concernant les propriétés particulières soumises au régime forestier et les fonctions des gardes; enfin une Flore dendrologique de la France; par M. Boitard, membre de plusieurs sociétés savantes nationales et étrangères. Deux vol. 5 fr.

— **DU CULTIVATEUR FRANÇAIS**, ou l'art de bien cultiver les terres, de soigner les bestiaux et de retirer des unes et des autres le plus de bénéfices possible; par M. Thiébaut de Bernaud. Deux vol. 5 fr.

— **DE LA CORRESPONDANCE COMMERCIALE**, contenant: un Dictionnaire des termes du Commerce des modèles et des formules épistolaires et de comptabilité, pour tous les cas qui se présentent dans les opérations commerciales, avec des notions générales et particulières sur leur emploi; par M. C. F. Reess-Lestienne. *Deuxième édition* revue, corrigée et augmentée d'un nouveau mode pour dresser les comptes d'intérêts, de plus, d'un traité sur les lettres de change, billets et autres effets de commerce, ainsi que de toutes les formules qui y sont relatives, etc. Un vol. 2 fr. 50 c.

— **DES DAMES**, ou l'Art de l'Elégance; par mad. Celnart. *Deuxième édition.* Un vol. orné de fig 3 fr.

— **DE LA DANSE**, comprenant la théorie, la pratique et l'histoire de cet art, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours; à l'usage des amateurs et des professeurs; par M. Blasis; traduit de l'anglais par M. P. Vergnaud, et revu par M Gardel. Un gros vol. orné de planches et musique. 3 fr. 50 c.

— **DES DEMOISELLES**, ou Arts et Métiers qui leur conviennent, tels que la couture, la broderie, le tricot, la dentelle, la tapisserie, les bourses, les ouvrages en filets, en chenille, en ganse, en perles, en cheveux, etc, etc.; enfin tous les arts dont les demoiselles peuvent s'occuper avec agrément; par mad. Elisabeth Celnart. *Quatrième édition.* Un vol. orné de planches. 3 fr.

— **DU DESSINATEUR**, ou Traité complet de cet art, contenant le dessin géométrique, le dessin d'après nature et le dessin topographique; par M. Perrot, etc. *Troisième édit.*, augmentée par M. Vergnaud. Un vol. orné de planches. 3 fr.

— **DU DESSINATEUR ET DE L'IMPRIMEUR LITHOGRAPHE**, par M Brégeaut, lithographe breveté. *Troisième édit.* Un vol. orné de lithographies. 3 fr.

— **DU DESTRUCTEUR DES ANIMAUX NUISIBLES**, ou l'Art de prendre et de détruire tous les animaux nuisibles à l'agriculture, au jardinage, à l'économie domestique, à la conservation des chasses, des étangs, etc., etc.; par M. Vérardi. *Deuxième édition.* Un vol. orné de pl. 3 fr.

— **DU DISTILLATEUR LIQUORISTE**, ou Traité de la distillation en général, suivi de l'Art de fabriquer des liqueurs à peu de frais et d'après les meilleurs procédés: par M Lebaud. *Troisième édit.* Un vol. 3 fr.

— **D'ÉCONOMIE DOMESTIQUE**, contenant toutes les recettes les plus simples et les plus efficaces sur l'économie rurale et domestique, à l'u-

sage de la ville et de la campagne ; par mad. CELNART. *Deuxième édit.* Un vol. orné de figures. 2 fr. 50 c.

— **D'ÉCONOMIE POLITIQUE,** par M. J. PAUTET. Un volume. 2 fr. 50 c

MANUEL DES ÉCOLES PRIMAIRES MOYENNES ET NORMALES, ou Guide complet des instituteurs et des institutrices, contenant, 1° l'exposé des principes et des méthodes d'instruction et d'éducation populaire de tous les degrés ; 2° des Catalogues pour la composition de bibliothèques populaires ; 3° des Lois, Circulaires et Règlemens de l'autorité sur l'enseignement primaire ; 4° des Plans pour la construction de maisons, d'écoles, et la distribution des salles de classes ; par un membre de l'Université, et revu par M. MATTER, inspecteur général des études. Un vol. orné de planches. 2 fr. 50 c

— **D'ENTOMOLOGIE,** ou Histoire naturelle des Insectes, contenant la synonymie et la description de la plus grande partie des espèces d'Europe et des espèces exotiques les plus remarquables ; par M. BOITARD. Deux gros vol. 7 fr.

ATLAS D'ENTOMOLOGIE, composé de 110 planches représentant les insectes décrits dans l'ouvrage ci dessus.

Figures noires, 17 fr. Figures coloriées, 34 fr.

MANUEL D'ÉLECTRICITÉ ATMOSPHÉRIQUE, par M. RIFFAULT. Un vol. orné de planches. 2 fr. 50 c.

— **D'ÉQUITATION,** à l'usage des deux sexes, contenant le manège civil et militaire : le manège pour les dames, la conduite des voitures ; les soins et l'entretien du cheval en santé ; les soins à donner au cheval en voyage, les notions de médecine vétérinaire indispensables pour attendre les secours réguliers de l'art ; l'achat, le signalement et l'éducation des chevaux, orné de vingt-quatre jolies figures lithographiées par V. Adam. Par M. A. D. VERGNAUD. Un vol. 3 fr.

— **DU STYLE ÉPISTOLAIRE,** ou Choix de lettres puisées dans nos meilleurs auteurs, précédé d'instructions sur l'Art épistolaire, et de notices biographiques ; par M. BISCARRAT, professeur. Un gros vol. 3 fr.

— **DU FABRICANT D'ÉTOFFES IMPRIMÉES ET DU FABRICANT DE PAPIERS PEINTS,** contenant les procédés les plus nouveaux pour imprimer les étoffes de coton, de lin, de laine et de soie, et pour colorer la surface de toutes sortes de papiers ; par M. SÉBASTIEN LENORMAND. Un vol. orné de pl. 3 fr.

— **DU FABRICANT D'INDIENNES,** renfermant les impressions des laines, des chalis et des soies, précédé de la description botanique et chimique des matières colorantes. Ouvrage orné de planches, et destiné à faire suite au *Manuel du fabricant d'étoffes imprimées et de papiers peints*, par M. L.-J.-S. THILLAYE, professeur de chimie appliquée aux arts et à la teinture. Un vol. 3 fr. 50 c.

— **DU FABRICANT DE DRAPS,** ou Traité général de la fabrication des draps ; par M. BONNET. Un vol. 3 fr.

— **DU FABRICANT ET DE L'ÉPURATEUR D'HUILE,** suivi d'un Aperçu sur l'éclairage par le gaz ; par M. JULIA FONTENELLE. Un vol. orné de pl. 3 fr.

— **DU FABRICANT DE CHAPEAUX EN TOUS GENRES,** tels que feutres divers, schakos, chapeaux de soie, de coton, et autres étoffes filamenteuses ; chapeaux de plumes, de cuir, de paille, de bois, d'osier, etc., et enrichi de tous les brevets d'invention ; par MM. Cluz et F., fabricans, JULIA FONTENELLE, professeur de chimie. Un vol. orné de pl. 3 fr.

— **DU FABRICANT DE PAPIERS,** ou Traité complet de cet art ; par M. SÉBASTIEN LENORMAND. Deux vol. ornés d'un grand nombre de pl. 10 fr. 50 c.

— **DU FABRICANT DE PRODUITS CHIMIQUES,** ou Formules et Procédés usuels relatifs aux matières que la chimie fournit aux arts industriels, à la médecine et à la pharmacie, renfermant la description des opérations et des principaux ustensiles en usage dans les laboratoires ; par M. THILLAYE, professeur de chimie, chef des travaux chimiques de l'ancienne fabrique de M. Vauquelin. Deux vol. ornés de pl. 7 fr.

— **DU FABRICANT ET DU RAFFINEUR DE SUCRE,** ou Essai sur

les différens moyens d'extraire le sucre et de le raffiner ; par MM. Blachette et Zoëga. *Seconde édition*, revue par M. Julia Fontenelle. Un vol. orné de pl. 3 fr. 50 c.

MANUEL THÉORIQUE ET PRATIQUE DU FABRICANT DE CIDRE ET DE POIRÉ, avec les moyens d'imiter avec le suc des pommes ou des poires, le vin de raisin, l'eau-de-vie et le vinaigre de vin; suivi de l'art de faire les vins de fruits et les vins de liqueurs artificiels, de composer des aromes ou bouquets des vins, et de faire avec les raisins de tous les vignobles, soit les vins de Basse-Bourgogne, du Cher, de Touraine, de Saint Gilles, de Roussillon, de Bordeaux et autres. Ouvrage indispensable aux marchands de vins, fabricans de cidre, cultivateurs, et aux amis de l'économie domestique, avec figures, par M. L.-F. Dubief. Un vol. 2 fr. 50 c.

— **DU FERBLANTIER ET DU LAMPISTE**, ou l'Art de confectionner en ferblanc tous les ustensiles possibles, l'étamage, le travail du zinc, l'art de fabriquer les lampes d'après tous les systèmes anciens et nouveaux; orné d'un grand nombre de figures et de modèles pris dans les meilleurs ateliers; par M. Lebrun. Un vol. in-18. 3 fr.

— **DU FLEURISTE ARTIFICIEL**, ou l'Art d'imiter d'après nature toute espèce de fleurs, en papier, batiste, mousseline et autres étoffes de coton; en gaze, taffetas, satin, velours; de faire des fleurs en or, argent, chenille, plumes, paille, baleine, cire, coquillages, les autres fleurs de fantaisie; les fruits artificiels; et contenant tout ce qui est relatif au commerce des fleurs; suivi de l'Art du Plumassier, par madame Celnart. Un vol. de fig. 2 fr. 50 c.

— **DU FONDEUR SUR TOUS MÉTAUX**, ou Traité de toutes les opérations de la fonderie, contenant tout ce qui a rapport à la fonte et au moulage du cuivre, à la fabrication des pompes à incendie et des machines hydrauliques, etc., etc.; par M. Launay, fondeur de la colonne de la place Vendôme, etc. Deux vol. ornés d'un grand nombre de pl. 7 fr.

— **THÉORIQUE ET PRATIQUE DU MAITRE DE FORGES**, ou l'Art de travailler le fer; par M. Landrin, ingénieur civil. Deux vol. ornés de pl. 6 fr.

— **DES GARDES CHAMPÊTRES, FORESTIERS, GARDES PÊCHES**, contenant l'exposé méthodique des lois, etc.; sur leurs attributions fonctions, droits et devoirs, avec les formules et modèles des rapports et des procès-verbaux; par M. Boyard. *Nouvelle édition*. Un vol. 2 fr. 50 c.

— **DES GARDES MALADES**, et des personnes qui veulent se soigner elles-mêmes; ou l'Ami de la santé, contenant un exposé clair et précis des soins à donner aux malades de tout genre; par M. Morin, docteur en médecine. Un vol. *Troisième édition*. 2 fr. 50 c.

— **DES GARDES NATIONAUX DE FRANCE**, contenant l'école du soldat et de peloton, d'après l'ordonnance du 4 mars 1831, l'entretien des armes, etc., précédé de la nouvelle loi de 1831 sur la garde nationale, l'état major, le modèle du drapeau, l'ordre du jour sur l'uniforme en général, et celui pour les communes rurales; adopté par le général en chef; par M. R. L. *Trente-deuxième édition*, ornée d'un grand nombre de figures représentant les divers uniformes de la garde nationale, et toutes celles nécessaires pour l'exercice et les manœuvres. Un gros vol. in-18, 1 fr. 25 c., et 1 fr. 75 c. par la poste. L'on ajoutera 50 c. pour recevoir le même ouvrage avec tous les uniformes coloriés.

— **GÉOGRAPHIQUE**, ou le nouveau Géographe-manuel, contenant la description statistique et historique de toutes les parties du monde; la Concordance des calendriers; une Notice sur les lettres de change, bons au porteur, billets à ordre, etc.; le Système métrique; la Concordance des mesures anciennes et nouvelles; les Changes et Monnaies étrangères évaluées en francs et centimes; par Alexandre Devilliers. Un gros vol. orné de pl. *Troisième édition*. 3 fr. 50 c.

MANUEL DE GÉOGRAPHIE PHYSIQUE, HISTORIQUE ET TOPOGRAPHIQUE DE LA FRANCE, divisée par Bassins; par M. V. A. LORIOL, chef d'institution, membre de la société de géographie. *Deuxième édition*, revue, corrigée et considérablement augmentée. Un vol. 2 fr. 50 c.

— **DE GÉOMÉTRIE**, ou Exposition élémentaire des principes de cette science, comprenant les deux trigonométries, la théorie des projections, et les principales propriétés des lignes et surfaces du second degré, à l'usage des personnes privées des secours d'un maître; par M. TERQUEM. Un gros vol. orné de pl. 3 fr. 50 c.

— **DE GYMNASTIQUE**, par M. le colonel AMOROS. Deux gros vol. et Atlas composé de 50 pl. 10 fr. 50 c.

— **DU GRAVEUR**, ou Traité complet de l'Art de la gravure en tous genres, d'après les renseignemens fournis par plusieurs artistes, et rédigé par M. PERROT. Un vol. 3 fr.

— **DES HABITANS DE LA CAMPAGNE ET DE LA BONNE FERMIÈRE**, ou Guide pratique des travaux à faire à la campagne; par mesdames GACON-DUFOUR et CELNART. *Deuxième édition*. Un vol. 2 fr. 50 c

— **DE L'HERBORISTE, DE L'ÉPICIER-DROGUISTE ET DU GRAINIER PÉPINIÉRISTE**, contenant la description des végétaux, les lieux de leur naissance, leur analyse chimique et leurs propriétés médicales; par MM. JULIA FONTENELLE et TOLLARD. Deux gros vol. 7 fr.

— **D'HISTOIRE NATURELLE**, comprenant les trois règnes de la Nature, ou *Genera* complet des animaux, des végétaux et des minéraux; par M. BOITARD. Deux gros vol. 7 fr.

Atlas des différentes parties de l'Histoire naturelle, et qui se vendent séparément.

ATLAS POUR LA BOTANIQUE, composé de 120 pl., fig. noires. 18 fr. Fig. coloriées. 36 fr.

— POUR LES MOLLUSQUES, représentant les mollusques nus et les coquilles, 51 pl., fig. noires, 7 fr. Fig. coloriées. 14 fr.

— POUR LES CRUSTACÉS, 18 pl., fig. noires, 3 fr. Fig. coloriées. 6 fr.

— POUR LES INSECTES, 110 pl., fig. noires, 17 fr. Fig. coloriées. 34 fr.

— POUR LES MAMMIFÈRES, 80 pl., fig. noires, 12 fr. Fig. coloriées, 24 fr.

— POUR LES MINÉRAUX, 40 pl., fig. noires, 6 fr. Fig. coloriées. 12 fr.

— POUR LES OISEAUX, 129 pl., fig. noires, 20 fr. Fig. coloriées. 40 fr.

— POUR LES POISSONS, 155 pl., fig. noires, 24 fr. Fig coloriées. 48 fr.

— POUR LES REPTILES, 54 pl., fig. noires, 9 fr. Fig. coloriées. 18 fr.

— POUR LES ZOOPHYTES, représentant la plupart des vers et des animaux plantes, 25 pl., fig. noires, 6 fr. Fig. coloriées. 12 fr.

MANUEL DE L'HORLOGER ou Guide des ouvriers qui s'occupent de la construction des machines propres à mesurer le temps; par M. SÉBASTIEN LENORMAND. Un gros vol. orné de pl. 3 fr. 50 c.

— **D'HYGIÈNE**, ou l'Art de conserver sa santé; par M. MORIN, docteur-médecin. Un vol. 3 fr.

— **DE L'IMPRIMEUR**, ou Traité simplifié de la typographie; par M. AUDOUIN DE GÉRONVAL, et revu par W....., imprimeur. Un vol. orné de pl. 3 fr.

— **DU JARDINIER**, ou l'Art de cultiver et de composer toutes sortes de jardins; ouvrage divisé en deux parties : la première contient la culture des jardins potagers et fruitiers; la seconde, la culture des fleurs, et tout ce qui a rapport aux jardins d'agrément; dédié à M. THOUIN, ex-professeur de culture au Muséum d'histoire naturelle, membre de l'Institut, etc.; par M. BAILLY,

MANUEL DE MINIATURE ET DE GOUACHE, par M. Constant Viguier; suivi du Manuel du Lavis a la seppia et de l'Aquarelle, par M. Langlois de Longueville. *Deuxième édition.* Un gros vol., orné de planches. 3 fr.

— D'HISTOIRE NATURELLE MÉDICALE ET DE PHARMACOGRAPHIE, ou Tableau synoptique, méthodique et descriptif des produits que la médecine et les arts empruntent à l'histoire naturelle; *res non verba*, par M. R.-P. Lesson, pharmacien en chef de la marine et professeur de chimie à l'école de médecine de Rochefort. Deux vol. 5 fr.

— DE L'HISTOIRE NATURELLE DES MOLLUSQUES ET DE LEURS COQUILLES, ayant pour base de classification celle de M. Cuvier; par M. Rang. Un gros vol., orné de planches. 3 fr. 50 c.

ATLAS POUR LES MOLLUSQUES, représentant les Mollusques nus et les coquilles, 51 planches. Figures noires. 7 fr.
Figures coloriées. 14 fr.

MANUEL DU MOULEUR, ou l'Art de mouler en plâtre, carton, carton-pierre, carton cuir, cire, plomb, argile, bois, écaille, corne, etc., etc., contenant tout ce qui est relatif au moulage sur nature morte et vivante, au moulage de l'argile, etc.; par M. Lebrun. Un vol., orné de figures. 2 fr. 50 c.

— DU MOULEUR EN MÉDAILLES, ou l'Art de les mouler en plâtre, en soufre, en cire, à la mie de pain et en gélatine, ou à la colle-forte; suivi de l'art de clicher ou de frapper les creux et les reliefs en métaux, par M. F. B. Robert, membre de la société d'émulation du Jura. Un vol. 1 fr. 50 c.

— DU NATURALISTE PRÉPARATEUR, ou l'Art d'empailler les animaux, de conserver les végétaux et les minéraux; par M. Boitard. Un vol. *Deuxième édition.* 2 fr. 50 c.

— DU NÉGOCIANT ET DU MANUFACTURIER, contenant les Lois et Règlemens relatifs au commerce, aux fabriques et à l'industrie; la connaissance des marchandises; les usages dans les ventes et achats; les poids, mesures, monnaies étrangères; les douanes et les tarifs des droits; par M. Peuchet. Un vol. 2 fr. 50 c.

— DES OFFICIERS MUNICIPAUX, Nouveau guide des maires, adjoints et conseillers municipaux, dans leurs rapports avec l'ordre administratif et l'ordre judiciaire, les colléges électoraux, la garde nationale, l'armée, l'administration forestière, l'instruction publique et le clergé, selon la législation nouvelle; suivi d'un formulaire de tous les actes d'administration et de police administrative et judiciaire; par M. Boyard. Un gros vol. 3 fr.

— D'OPTIQUE, par MM. David Brewster, membre et correspondant de l'Institut de France, et Vergnaud. Deux vol. ornés de pl. 6 fr.

— D'ORNITHOLOGIE DOMESTIQUE, ou Guide de l'amateur des oiseaux de volière, histoire générale et particulière des oiseaux de chambre, avec les préceptes que réclament leur éducation, leurs maladies, leur nourriture, etc, etc.; ouvrage entièrement refondu par M. R. P. Lesson. Un vol. 2 fr. 50 c.

— D'ORNITHOLOGIE, ou Description des genres et des principales espèces d'oiseaux; par M. Lesson. Deux gros vol. 7 fr.

ATLAS D'ORNITHOLOGIE, composé de 129 planches représentant les oiseaux décrits dans l'ouvrage ci-dessus. Figures noires. 20 fr.
Figures coloriées. 40 fr.

MANUEL DE L'ORTHOGRAPHISTE, ou Cours théorique et pratique d'orthographe, contenant des règles neuves ou peu connues sur le redoublement des consonnes, sur les diverses manières de représenter les sons ressem-

blans de la langue française, suivi d'un recueil d'exercice, d'un traité de ponctuation ; etc., par T. TRÉMERY. Un vol. 2 fr. 50 c.

MANUEL DU PARFUMEUR, contenant les moyens de perfectionner les pâtes odorantes, les poudres de diverses sortes, les pommades, les savons de toilette, les eaux de senteur, les vinaigres, élixirs, etc., etc., et où se trouve indiqué un grand nombre de compositions nouvelles ; par madame GACON DUFOUR. Un vol. 2 fr. 50 c.

— **DU MARCHAND PAPETIER ET DU RÉGLEUR**, contenant la connaissance des papiers divers, la fabrication des crayons naturels et factices gris, noirs et colorés ; la préparation des plumes ; des pains et de la cire à cacheter, de la colle à bouche, des sables, etc. ; par M. JULIA-FONTENELLE et M. Poisson. Un gros vol. orné de planches. 3 fr.

— **DU PATISSIER ET DE LA PATISSIERE,** à l'usage de la ville et de la campagne, contenant les moyens de composer toutes sortes de pâtisseries ; par madame GACON DUFOUR. Un vol. 2 fr. 50 c.

— **DE PHARMACIE POPULAIRE**, simplifiée et mise à la portée de toutes les classes de la société, contenant les formules et les pratiques nouvelles publiées dans les meilleurs dispensaires, les cosmétiques et les médicamens par brevet d'invention, les secours à donner aux malades dans les cas urgens avant l'arrivée du médecin, etc. ; par M. JULIA FONTENELLE. Deux vol. 6 fr.

— **DU PÊCHEUR FRANÇAIS**, ou Traité général de toutes sortes des pêches ; l'Art de fabriquer les filets ; un traité sur les étangs ; un Précis des lois, ordonnances et règlemens sur la pêche, etc., etc. ; par M. PESSON-MAISONNEUVE. Un vol., orné de figures. 3 fr.

— **DU PEINTRE EN BATIMENS, DU DOREUR ET DU VERNISSEUR,** ouvrage utile tant à ceux qui exercent ces arts qu'aux fabricans de couleur et à toutes les personnes qui voudraient décorer elles-mêmes leurs habitations, leurs appartemens, etc. ; par M. VERGNAUD. *Cinquième édition*, revue et augmentée. Un vol. 2 fr. 50 c.

— **DU PEINTRE D'HISTOIRE ET DU SCULPTEUR,** par M. ARSENNE. Deux vol. 6 fr.

— **DE PERSPECTIVE, DU DESSINATEUR ET DU PEINTRE,** contenant les Elémens de géométrie indispensables au tracé de la perspective, la perspective linéaire et aérienne, et l'étude du dessin et de la peinture, spécialement appliquée au paysage ; par M. VERGNAUD, ancien élève de l'Ecole Polytechnique. *Troisième édition.* Un vol., orné d'un grand nombre de pl. 3 fr.

— **DE PHILOSOPHIE EXPÉRIMENTALE,** ou Recueil de dissertations sur les questions fondamentales de métaphysique, extraites de Locke, Condillac, Destutt Tracy, Degérando, La Romiguière, Jouffroy, Reid, Dugald Stewart, Kant, Courier, etc. ; ouvrage conçu sur le plan des leçons de M. Noël ; par M. AMICE, régent de rhétorique à l'Académie de Paris. Un gros vol. 3 fr. 50 c.

— **DE PHYSIOLOGIE VÉGÉTALE, DE PHYSIQUE, DE CHIMIE ET DE MINÉRALOGIE, APPLIQUÉES A LA CULTURE ;** par M. BOITARD. Un vol. orné de pl. 3 fr.

— **DE PHYSIQUE,** ou Elémens abrégés de cette science, mis à la portée des gens du monde et des étudians, contenant l'exposé complet et méthodique des propriétés générales des corps solides, liquides et aériformes, ainsi que les phénomènes du son ; suivi de la nouvelle Théorie de la lumière dans le système des ondulations, et de celles de l'électricité et du magnétisme réunis ; par M. BAILLY, élève de MM. Arago et Biot. *Cinquième édition.* Un vol. orné de pl. 2 fr. 50 c.

— **DU VINAIGRIER ET DU MOUTARDIER**, suivi de nouvelles Recherches sur la fermentation vineuse, présenté à l'Académie royale des sciences ; par M. JULIA FONTENELLE. Un vol. 3 fr.

—**DU VOYAGEUR DANS PARIS**, ou Nouveau Guide de l'étranger dans cette capitale, soit pour la visiter ou s'y établir ; contenant la description historique, géographique et statistique de Paris, son tableau politique, sa description intérieure, tout ce qui concerne Paris, les besoins, les habitudes de la vie, les amusemens, etc., etc., orné de plans et de planches représentant ses monumens ; par M. LEBRUN. Un gros vol. 2 fr. 50 c.

— **DU ZOOPHILE**, ou l'Art d'élever et de soigner les animaux domestiques; par un propriétaire cultivateur, et rédigé par madame CELNART. Un vol. 2 fr. 50 c.

OUVRAGES SOUS PRESSE :

MANUEL COMPLÉMENTAIRE D'ALGÈBRE, comprenant la théorie et la résolution des équations ; la théorie des dérivées directes et inverses, avec les principales applications à la géométrie, à la mécanique et au calcul des probabilités. 2 fr. 50 c.

— **DU BIBLIOPHILE ET DE L'AMATEUR DE LIVRES**, par M. F. DENIS.

— **DE CHRONOLOGIE.**

— **DU COUTELIER.**

— **DU FABRICANT DE SOIE.**

— **DU FACTEUR D'ORGUES.**

— **DU FILATEUR EN GÉNÉRAL ET DU TISSERAND**, 2 vol.

— **DE GÉOLOGIE.**

— **DE MYTHOLOGIE.**

— **DE GÉOGRAPHIE**, par M. LACORDAIRE.

— **COMPLÉMENTAIRE DE GÉOMÉTRIE**, comprenant la géométrie descriptive, et ses applications principales à la stéréotomie, à la stéréographie et à la topographie.

— **DE L'INGÉNIEUR GÉOGRAPHE.**

— **DU LAYETIER ET DE L'EMBALLEUR.**

— **POUR LES LOCUTIONS VICIEUSES.**

— **COMPLÉMENTAIRE DE MÉCANIQUE**, ou Mécanique physique, comprenant les frottemens, les adhésions, les engrenages ; la théorie des lignes, surfaces et corps élastiques et vibrans; la résistance des solides et des fluides, l'équilibre, et le mouvement des fluides pondérables et impondérables.

— **DE MUSIQUE VOCALE ET INSTRUMENTALE**, par M. CHORON.

— **DE MNÉMONIE.**

— **DE L'ART MILITAIRE.**

— **DE MÉTALLURGIE.**

— **DU TONNELIER BOISSELIER.**

— **DU TRÉFILEUR.**

Belle Edition, format in-8°.

SUITES A BUFFON,

Formant, avec les Œuvres de cet auteur, un Cours complet d'Histoire naturelle embrassant les trois règnes de la nature.

Les noms des auteurs indiqués ci-après seront pour le public une garantie certaine de la conscience et du talent apportés à la rédaction des différens traités.

Messieurs,

AUDINET-SERVILLE, ex-président de la société entomologique, membre de plusieurs sociétés savantes, nationales et étrangères, un des collaborateurs de l'*Encyclopédie*, auteur de plusieurs mémoires sur l'entomologie, etc. (*Orthoptères Névroptères et Hémiptères.*)
AUDOUIN, professeur-administrateur du Muséum, membre de plusieurs sociétés savantes, nationales et étrangères. (*Annélides.*)
BIBRON, aide-naturaliste au Muséum. (*Collaborateur de M. Duméril, pour les Reptiles.*)
BOISDUVAL, membre de plusieurs sociétés savantes nationales et étrangères, collaborateur de M. le comte Dejean, auteur de l'*Entomologie de l'Astrolabe*, de *l'Icones des Lépidoptères d'Europe*, de la *Faune de Madagascar*, etc., etc. (*Lépidoptères.*)
DE BLAINVILLE, membre de l'Institut, professeur-administrateur du Muséum d'histoire naturelle, professeur à la faculté des Sciences, etc. (*Mollusques.*)
DE BREBISSON, membre de plusieurs sociétés savantes, auteur des *Mousses* et de la *Flore de Normandie.* (*Plantes Cryptogames*).
A. DE CANDOLLE, de Genève. (*Botanique.*)
CUVIER (Fr.), membre de l'Institut. (*Cétacés.*)
M. DEJEAN (le comte), lieutenant-général, pair de France. (*Coléoptères*).
DESMAREST, membre correspondant de l'Institut, professeur de Zoologie à l'école vétérinaire d'Alfort. (*Poissons.*)
DUMERIL, membre de l'Institut, professeur-administrateur du Muséum d'Histoire naturelle, professeur à l'Ecole de Médecine, etc. (*Reptiles.*)
LACORDAIRE, naturaliste-voyageur, membre de la société Entomologique, auteur de divers mémoires sur l'entomologie, etc. (*Introduction à l'Entomologie.*)
LESSON, membre correspondant de l'Institut, professeur à Rochefort, naturaliste de l'expédition de *la Coquille*, auteur d'une foule d'ouvrages sur la Zoologie, etc., etc. (*Zoophytes et vers.*)
MACQUART, directeur du Muséum de Lille, auteur des *Diptères du nord de la France*, etc., etc. (*Diptères.*)
MILNE-EDWARS, professeur d'Histoire naturelle, membre de diverses Sociétés savantes, auteur de plusieurs travaux sur les crustacés, les insectes etc., etc. (*Crustacés.*)
LE PELETIER DE SAINT-FARGEAU, président de la Société entomologique un des collaborateurs de *l'Encyclopédie*, auteur de la *Monographie des Tenthrédines*, etc., etc. (*Hyménoptères.*)

SPACH, aide-naturaliste au Muséum. (*Plantes phanérogames.*)
SANDER-RANG, officier au corps royal de la marine. (*Zoophytes et vers.*)
WALCKENAER, membre de l'Institut, auteur de plusieurs travaux sur les arachnides, etc., etc. (*Arachnides* et *Insectes aptères*).

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION.

Les *Suites à Buffon* formeront 45 volumes in-8, environ, imprimés avec le plus grand soin et sur beau papier : ce nombre paraît suffisant pour donner à cet ensemble toute l'étendue convenable; ainsi qu'il a été dit précédemment, chaque auteur s'occupant depuis long-temps de la partie qui lui est confiée, l'éditeur sera à même de publier en peu de temps la totalité des traités dont se composera cette utile collection.

A partir de janvier 1834, il paraîtra au moins tous les mois un volume in-8, accompagné de livraisons d'environ 10 planches noires ou coloriées.

Prix du texte, chaque volume (1)		4 fr. 50 c.
Prix de chaque livraison	noire	3
	coloriée	6

Nota. *Les personnes qui souscriront pour des parties séparées paieront chaque volume 6 fr.*

SUITES A BUFFON,

FORMAT IN-18,

Formant, avec les Œuvres de cet auteur, un Cours complet d'Histoire naturelle, contenant les trois règnes de la nature; par MM. Bosc, Brongniart, Castel, Guérin, de Lamarck, Latreille, de Mirbel, Patrin, Sonnini et de Tigny, la plupart Membres de l'Institut et Professeurs au Jardin du Roi.

Cette collection, primitivement publiée par les soins de M. Déterville, et qui est devenue la propriété de M. Roret, ne peut être donnée par d'autres éditeurs, n'étant pas, comme les Œuvres de Buffon, dans le domaine public.

Les personnes qui auraient les suites de Lacépède, contenant seulement les Poissons et les Reptiles, auront la liberté de ne pas les prendre dans cette Collection.

Cette Collection forme 108 volumes, ornés d'environ 600 planches dessinées d'après nature par Desève, et précieusement terminées au burin. Elle se compose des ouvrages suivans :

HISTOIRE NATURELLE DES INSECTES, composée d'après Reaumur, Geoffroy, Degeer, Roesel, Linnée, Fabricius, et les meilleurs ouvrages qui ont paru sur cette partie, suivant les méthodes d'Olivier et de Latreille, avec des notes, plusieurs observations nouvelles et des figures dessinées d'après nature; par F.-M.-G. de Tigny et Brongniart, pour les généralités. Edition ornée de beaucoup de figures, augmentée et mise au niveau des connaissances actuelles, par M. Guérin, 20 vol. et 24 livraisons de planches, figures noires. 23 fr. 40 c.

Le même ouvrage, figures coloriées. 39 fr.

— NATURELLE DES VÉGÉTAUX, classés par familles, avec la citation de la classe et de l'ordre de Linnée, et l'indication de l'usage qu'on peut

(1) L'Editeur ayant à payer pour cette collection des honoraires aux auteurs, le prix des volumes ne peut être comparé à celui des réimpressions d'ouvrages appartenant au domaine public et exempts de droits d'auteur, tels que Buffon, Voltaire, etc., etc.

faire des plantes dans les arts, le commerce, l'agriculture, le jardinage, la médecine, etc.; des figures dessinées d'après nature, et un *Genera* complet, selon le système de Linnée, avec des renvois aux familles naturelles de Jussieu; par J.-B. Lamarck, membre de l'Institut, professeur au Muséum d'Histoire naturelle, et par C.-F.-B. Mirbel, membre de l'Académie des Sciences, professeur de botanique. Edition ornée de 120 planches représentant plus de 1600 sujets. 30 vol., et 24 livraisons de planches, figures noires. 30 fr. 96 c.

Le même ouvrage, figures coloriées. 46 fr. 50 c.

HISTOIRE NATURELLE DES COQUILLES, contenant leur description leurs mœurs et leurs usages; par M. Bosc, membre de l'Institut. 10 vol., et 9 livraisons de planches, figures noires. 10 fr 65.

Le même ouvrage, figures coloriées. 16 fr. 50 c.

— **NATURELLE DES VERS**, contenant leur description, leurs mœurs et leurs usages; par M. Bosc. 6 vol., et 6 livraisons de planches, figures noires. 6 fr. 60 c.

Le même ouvrage, figures coloriées. 10 fr. 50 c.

— **NATURELLE DES CRUSTACÉS**, contenant leur description, leurs mœurs et leurs usages; par M. Bosc. 4 vol., et 5 livraisons de planches, figures noires. 4 fr. 75 c.

Le même ouvrage, figures coloriées. 8 fr.

— **NATURELLE DES MINÉRAUX**, par M. E.-M. Patrin, membre de l'Institut. Ouvrage orné de 40 planches, représentant un grand nombre de sujets dessinés d'après nature. 10 vol., et 8 livraisons de planches, figures noires. 10 fr. 30 c.

Le même ouvrage, figures coloriées. 15 fr. 50 c.

— **NATURELLE DES REPTILES**, avec figures dessinées d'après nature; par Sonnini, homme-de-lettres et naturaliste, et Latreille, membre de l'Institut. Edition ornée de 54 planches, représentant environ 150 espèces différentes de serpens, vipères, couleuvres, lézards, grenouilles, tortues, etc. 8 vol., et 11 livraisons de planches, figures noires. 9 fr. 85 c.

Le même ouvrage, figures coloriées. 17 fr.

Prix de chaque volume, pour les ouvrages ci dessus. 75 c.

Prix de chaque livraison de figures, composée d'environ 5 planches, 35 c. en noir, et 1 fr. figures coloriées.

Tous les ouvrages ci-dessus sont en vente.

SOUSCRIPTIONS.

Troisième série.

NOUVELLES ANNALES DU MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE.

RECUEIL DE MÉMOIRES de MM. les professeurs-administrateurs de cet établissement et autres naturalistes célèbres, sur les branches des sciences naturelles et chimiques qui y sont enseignées.

L'année 1832, première de la troisième série, forme un vol. in-4° du prix de 30 francs.

MM. les Souscripteurs sont invités à renouveler promptement leur abonnement pour 1834, *le premier cahier devant bientôtparaitre.*

Le prix est toujours de 30 fr. pour Paris, et de 33 fr., franc de port, pour les départemens.

Quatre cahiers composent l'année ; ils paraissent régulièrement tous les trois mois, et forment à la fin de l'année un vol. in-4° d'environ 60 feuilles, orné de 20 planches au moins. L'on souscrit chez Robet, rue Hautefeuille, n° 10 *bis.*

Ce recueil sera plus particulièrement consacré à la description des objets inédits ou peu connus, conservés dans ce Musée : il intéressera ainsi, par la variété des Mémoires ou des observations qu'il offrira, les personnes qui font une étude spéciale des diverses productions de la nature, soit vivantes, soit fossiles : l'anatomie comparée, la physiologie animale et végétale, et la chimie, compléteront ces connaissances par le secours de leurs lumières.

REVUE ENTOMOLOGIQUE; par M. Gustave Silbermann, journal paraissant tous les mois par cahier d'au moins trois feuilles, formant avec les planches deux volumes à la fin de l'année

Prix de l'abonnement pour l'année, *franco.* 36 fr.

TABLEAU DE LA DISTRIBUTION MÉTHODIQUE DES ESPÈCES MINÉRALES suivie dans le cours de minéralogie, fait au Muséum d'Histoire naturelle en 1833, par M. Alexandre Brongniart, professeur, brochure in-8°. 2 fr

---

ICONOGRAPHIE ET HISTOIRE DES LÉPIDOPTÈRES ET DES CHENILLES DE L'AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE; par le docteur Boisduval et par le major John Leconte de New-York.

Cet ouvrage, dont il n'avait paru que huit livraisons, et interrompu par suite de la révolution de 1830, va être continué avec rapidité. Les livraisons 9 et 10 sont en vente, et les suivantes paraîtront à des intervalles très rapprochés.

L'ouvrage comprendra environ quarante livraisons. Chaque livraison contient trois planches coloriées, et le texte correspondant. Prix pour les souscripteurs, 3 francs la livraison.

ICONES HISTORIQUE

DES LÉPIDOPTERES

NOUVEAUX OU PEU CONNUS.

Collection, avec figures coloriées, des Papillons d'Europe nouvellement découverts; ouvrage formant le complément de tous les auteurs iconographes, par le docteur Boisduval.

Cet ouvrage se composera d'environ 30 *livraisons* grand in-8°, comprenant chacune deux planches coloriées et le texte correspondant. Prix : 3 fr. *la livraison* sur papier vélin, et franche de port, 3 fr. 25 c.

Comme il est probable que l'on découvrira encore des espèces nouvelles dans les contrées de l'Europe qui n'ont pas été bien explorées, l'on aura soin de publier chaque année *une* ou *deux* livraisons, pour tenir les souscripteurs au courant des nouvelles découvertes. Ce sera en même temps un moyen très avantageux et très prompt pour MM. les entomologistes qui auront trouvé un Lépi-

doptère nouveau, de pouvoir le publier les premiers. C'est-à-dire que, si après avoir subi un examen nécessaire, leur espèce est réellement nouvelle, leur description sera imprimée textuellement: ils pourront même en faire tirer quelques exemplaires à part. — *Vingt-six livraisons ont déjà paru.*

COLLECTION

ICONOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE

DES CHENILLES,

Ou Description et Figures des Chenilles d'Europe, avec l'histoire de leurs metamorphoses, et des applications à l'agriculture, par MM. Boisduval, Rambur et Graslin.

Cette collection se composera d'environ 60 livraisons format grand in-8°, et chaque livraison comprendra *trois planches coloriées* et le texte correspondant.

Le prix de chaque livraison sera de 5 fr. sur papier vélin, et franche de port 3 fr. 25 c. — *Vingt-six livraisons ont déjà paru.*

Les dessins des espèces qui habitent les environs de Paris, comme aussi ceux des chenilles que l'on a envoyées vivantes à l'auteur, ont été exécutés par M. Dumesnil, avec autant de précision que de talent. Il continuera à dessiner toutes celles que l'on pourra se procurer en nature Quant aux espèces propres à l'Allemagne, la Russie, la Hongrie, etc., elles seront peintes par les artistes les plus distingués de ces pays, et M. Dumesnil en dirigera la gravure et le coloris avec le même soin que pour l'*Icones.*

Le texte sera imprimé sans pagination; chaque espèce aura une page séparée, que l'on pourra classer comme on voudra. Au commencement de chaque page se trouvera le même numéro qu'à la figure qui s'y rapportera, et en titre le nom de la tribu, comme en tête de la planche.

Ces deux ouvrages, de beaucoup supérieurs à tout ce qui a paru jusqu'à présent, formeront un supplément et une suite indispensables aux ouvrages de Hubner, de Godard, etc. Tout ce que nous pouvons dire en faveur de ces deux ouvrages remarquables peut se réduire à cette expression employée par M. Dejean dans le cinquième volume de son *Species :* M. Boisduval est de tous nos entomologistes celui qui connaît le mieux les Lépidoptères.

FAUNE DE L'OCÉANIE; par le docteur Boisduval. Un gros vol. in-8° imprimé sur grand papier vélin.

ENTOMOLOGIE de Madagascar, Bourbon et Maurice. — *Lépidoptères*, par le docteur Boisduval; avec des notes sur les métamorphoses, par M. Sganzin.

Huit livraisons, renfermant chacune 2 pl. coloriées, avec le texte correspondant, sur papier vélin. . . . . 32 fr.

CATALOGUE DES LÉPIDOPTÈRES DU DÉPARTEMENT DU VAR; par M. Cantener. . . . . 2 fr.

SYNONYMIA INSECTORUM. — CURCULIONIDES; ouvrage com-

OUVRAGES DIVERS.

ABUS (des) **EN MATIÈRE ECCLÉSIASTIQUE**; par M. Boyard. 1 vol. in-8°. 2 fr. 30 c.

ANNUAIRE DU BON JARDINIER ET DE L'AGRONOME, renfermant la description et la culture de toutes les plantes utiles ou d'agrément qui ont paru pour la première fois.

Les années 1826, 27, 28, coûtent 1 fr. 50 c. chaque.

Les années 1829 et 1830, 3 fr. chaque.

ART DE COMPOSER ET DÉCORER LES JARDINS, ouvrage entièrement neuf; par M. Boitard, accompagné d'un Atlas contenant 120 planches, gravées par l'auteur. Deux vol. oblongs. 15 fr.

ART DE CULTIVER LES JARDINS, ou Annuaire du bon Jardinier et de l'Agronome, renfermant un calendrier indiquant mois par mois tous les travaux à faire tant en jardinage qu'en agriculture; les principes généraux du jardinage, tels que connaissances et compositions des terres, multiplication des plantes par semis, marcottes, boutures, greffes, etc.; la culture et la description de toutes les espèces et variétés d'arbres fruitiers et de plantes potagères, ainsi que toutes les espèces et variétés de plantes utiles ou d'agrément; *par un Jardinier agronome*. 1 gros volume in-18. 1834. Ouvrage orné de figures. 3 fr. 50 c.

Les années 1831 et 1832, 1833 et 1834, 3 fr. 50 c. chaque.

LES ANIMAUX CÉLÈBRES, anecdotes historiques sur les traits d'intelligence, d'adresse, de courage, de bonté, d'attachement, de reconnaissance, etc., des animaux de toute espèce, ornés de gravures; par A. Antoine. 2 vol. in-12. 6 f

ARITHMÉTIQUE DES DEMOISELLES, ou Cours élémentaire d'arithmétique, en 12 leçons; par M. Ventenac. 1 vol. 2 fr. 50

Cahier de questions pour le même ouvrage, 50

ART DE BRODER, ou Recueil de modèles coloriés analogues aux différentes parties de cet art, à l'usage des demoiselles; par Augustin Legrai 1 vol. oblong. 7

ART (l') DE CONSERVER ET D'AUGMENTER LA BEAUTÉ, corriger et déguiser les imperfections de la nature; par Lami. 2 jolis vo in-18, ornés de gravures. 6 f

BARÊME (le) PORTATIF DES ENTREPRENEURS EN CONSTRUCTIONS ET DES OUVRIERS EN BATIMENT; par M. Barbier. 1 vo in-24. 60

BEAUTÉS (les) **DE LA NATURE**, ou Description des arbres, plante cataractes, fontaines, volcans, montagnes, mines, etc., les plus extraordinaires et les plus admirables qui se trouvent dans les quatre parties du monde par Antoine. 1 vol., orné de six gravures. 2 fr. 50

BOTANIQUE (la) **DE J.-J. ROUSSEAU**, contenant tout ce qu'il écrit sur cette science, augmentée de l'exposition de la méthode de Tournef et de Linnée, suivie d'un Dictionnaire de botanique et de notes historique par M. Deville. 2e *édition*. 1 gros vol., orné de 8 planches. 4

Figures coloriées. 5

CORDON BLEU (le), **NOUVELLE CUISINIÈRE BOURGEOISE**; ri gée et mise en par ordre alphabétique; par mademoiselle Marguerite. *Cinquième édition*, considérablement augmentée. 1 vol. in-18. 1

CHIENS (les) **CÉLÈBRES**. *Troisième édition*, augmentée de traits nouveaux et curieux sur l'instinct, les services, le courage, la reconnaissance e

fidélité de ces animaux; par M. FRÉVILLE. 1 gros volume in-12, orné de planches. 3 fr.

CHOIX (nouveau) **D'ANECDOTES ANCIENNES ET MODERNES** tirées des meilleurs auteurs, contenant les faits les plus intéressans de l'histoire en général, les exploits des héros, traits d'esprit, saillies ingénieuses, bons mots, etc., etc., suivi d'un précis sur la Révolution française; par M. BAILLY. *Cinquième édition*, revue, corrigée et augmentée par madame CELNART. 4 vol. in-18, ornés de jolies vignettes. 7 fr.

CHOIX (nouveau) **DE CHANSONS ET DE POÉSIES LÉGÈRES**; 3 jolis vol. in-32. 3 fr.

CODE DES MAITRES DE POSTE, DES ENTREPRENEURS DE DILIGENCES ET DE ROULAGE, ET DES VOITURIERS EN GÉNÉRAL PAR TERRE ET PAR EAU, ou Recueil général des Arrêts du Conseil, Arrêts de règlement, Lois, Décrets, Arrêtés, Ordonnances du roi et autres actes de l'autorité publique, concernant les Maîtres de Poste, les Entrepreneurs de Diligences et Voitures publiques en général, les Entrepreneurs et Commissionnaires de Roulage, les Maîtres de Coches et de Bateaux, etc.: par M. LANOE, avocat à la Cour royale de Paris, 2 vol. in-8. 12 fr.

COURS D'ENTOMOLOGIE, ou de l'Histoire naturelle des crustacés, des arachnides, des myriapodes et des insectes, à l'usage des élèves de l'École du Muséum d'Histoire naturelle, par M. LATREILLE, professeur, membre de l'Institut, etc., etc. Première année, contenant le discours d'ouverture du cours. — Tableau de l'histoire de l'Entomologie. — Généralité de la classe des Crustacés et de celle des Arachnides, des Myriapodes et des Insectes. — Exposition méthodique des ordres, des familles, et des genres des trois premières classes. 1 gros vol. in-8, et un atlas composé de 24 planches. 15 fr.

La seconde et dernière année, complétant cet ouvrage, paraîtra bientôt.

DESCRIPTION DES MOEURS, USAGES ET COUTUMES de tous les peuples du monde, contenant une foule d'Anecdotes sur les sauvages d'Afrique, d'Amérique, les Anthropophages, Hottentots, Caraïbes, Patagons, etc., etc. *Seconde édition*, très augmentée. 2 volumes in-18, ornés de douze gravures. 5 fr.

LES DERNIERS MOMENS DE LA RÉVOLUTION DE POLOGNE EN 1831, depuis l'attaque de Varsovie, récit des évènemens de l'époque, accompagné des Observations et des Notes historiques, par M. Jean-Népomucène JANOWSKI. In-8. 2 fr. 50 c.

ÉPILEPSIE (de l') **EN GÉNÉRAL**, et particulièrement de celle qui est déterminée par des cause morales; par M. DOUSSIN-DUBREUIL. 1 vol. in 12 *Deuxième édition*. 3 fr.

ESPAGNE (de l'), et de ses relations commerciales; par F.-A. DE CH In 8°. 3 fr.

ÉTUDE ANALYTIQUE SUR LES DIVERSES ACCEPTIONS DES MOTS FRANÇAIS, par mademoiselle FAURE 1 vol in-12. 2 fr. 50 c.

ÉVÈNEMENS DE BRUXELLES ET AUTRES VILLES DU ROYAUME DES PAYS-BAS, depuis le 25 août 1830, précédés du Catéchisme d citoyen belge et de chants patriotiques. 1 vol. in-18. 1 fr. 25 c.

EXTRAIT D'UN DISCOURS SUR L'ORIGINE DU CLERGÉ, l progrès et la décadence du pouvoir temporel; par l'ancien archevêque de T... Brochure in-8. 2 fr.

EXAMEN DU SALON DE 1827, avec cette épigraphe: *Rien n'est beau que le vrai.* 2 brochures in-8. 3 fr.

MINISTRE (le) DE WAKEFIELD. 2 vol. in-12. Nouvelle édition. 4 fr.

NOTES SUR LES PRISONS DE LA SUISSE et sur quelques unes du continent de l'Europe; moyens de les améliorer; par M. Fr. Cuningham; suivies de la description des prisons améliorées de Gand, Philadelphie, Ilchester et Milbank; par M. Buxton. In-8. 4 fr. 50.

NOSOGRAPHIE GÉNÉRALE ÉLÉMENTAIRE, ou Description et traitement rationnel de toutes les maladies : par M. Seigneur-Gens, docteur de la Faculté de Paris. Nouvelle édition. 4 vol. in 8. 20 fr.

NOUVEAU COURS DE THÈMES pour les sixième, cinquième quatrième, troisième et deuxième classes, à l'usage des colléges; par M. Planche, professeur de rhétorique au collège royal de Bourbon, et M. Carpentier. Ouvrage recommandé pour les colléges par le Conseil royal de l'Université. *Seconde édition*, entièrement refondue et augmentée. 5 vol. in-12. 10 fr.

Les mêmes avec les corrigés à l'usage des maitres, 10 vol. 22 fr. 50 c.

On vend séparément:

Cours de sixième à l'usage des élèves.	2 fr.
Le corrigé à l'usage des maîtres,	2 fr. 50 c.
Cours de cinquième à l'usage des élèves,	2 fr.
Le corrigé,	2 fr. 50 c.
Cours de quatrième à l'usage des élèves,	2 fr.
Le corrigé,	2 fr. 50 c.
Cours de troisième à l'usage des élèves,	2 fr.
Le corrigé,	2 fr. 50 c.
Cours de seconde à l'usage des élèves,	2 fr.
Le corrigé,	2 fr. 50 c.

ŒUVRES POÉTIQUES DE BOILEAU. *Nouvelle édition*, accompagnée de Notes faites sur Boileau par les commentateurs ou littérateurs les plus distingués; par M.-J. Planche, professeur de rhétorique au collége royal de Bourbon, et M. Noel, inspecteur-général de l'Université. 1 gros v. in-12. 1 fr. 50 c.

ORDONNANCE SUR L'EXERCICE ET LES MANOEUVRES D'INFANTERIE, du 4 mars 1831 (Ecole du soldat et de peloton). 1 vol. in-18, orné de figures. 75 c.

PENSÉES ET MAXIMES DE FÉNELON. 2 vol. in-18, portrait. 3 fr.

— DE J.-J. ROUSSEAU. 2 vol. in-18, portrait. 3 fr.

— DE VOLTAIRE. 2 volumes in-18, portrait. 3 fr.

PRÉCIS DE L'HISTOIRE DES TRIBUNAUX SECRETS DANS LE NORD DE L'ALLEMAGNE, par A. Loeve Veimars. 1 vol. in 18. 1 fr. 25 c.

PRÉCIS HISTORIQUE SUR LES RÉVOLUTIONS DES ROYAUMES DE NAPLES ET DE PIEMONT EN 1820 ET 1821, suivi de documens authentiques sur ces évènemens; par M. le comte de D... *Deuxième édition.* 1 volume in-8. 4 fr. 30 c.

PROCÈS DES EX-MINISTRES; Relation exacte et détaillée, contenant tous les débats et plaidoyers recueillis par les meilleurs sténographes. *Troisième édition.* 3 gros volumes in 18, ornés de quatre portraits gravés sur acier. 7 fr. 50 c.

ROMAN COMIQUE DE SCARON. 4 volumes in-12, figures. 8 fr.

RECUEIL GÉNÉRAL ET RAISONNÉ DE LA JURISPRUDENCE et des attributions des justices de paix, en toutes matières, civiles, criminelles, de police, de commerce, d'octroi, de douanes, de brevets d'invention, con-

tentieuses et non contentieuses, etc. etc., par M. Biret. Cet ouvrage, honoré d'un accueil distingué par les magistrats et les jurisconsultes, vient d'être totalement refondu dans une troisième édition : c'est à présent une véritable encyclopédie où l'on trouve tout, absolument tout ce que l'on peut désirer sur ces matières. Toutes les questions de droit, de compétence, de procédure, y sont traitées, et des lacunes, des controverses très nombreuses y sont examinées et aplanies. *Troisième édition.* 2 forts volumes in-8. 1834. 14 fr.

SCIENCE (la) **ENSEIGNÉE PAR LES JEUX**, ou Théorie scientifique des jeux les plus usuels, accompagnée de recherches historiques sur leur origine, servant d'introduction à l'étude de la mécanique, de la physique, etc.; imité de l'anglais par M. Richard, professeur de mathématiques. Ouvrage orné d'un grand nombre de vignettes gravées sur bois par M. Godard fils. 2 jolis volumes in-18. 7 fr.

STATISTIQUE DE LA SUISSE, par M. Picot, de Genève. 1 gros vol. in-12 de plus de 600 pages. 7 fr.

SERMON DU PÈRE L'ENFANT, PRÉDICATEUR DU ROI LOUIS XVI. 8 gros volumes in-12, ornés de son portrait. *Deuxième édition.* 20 fr.

SYNONYMES (nouveaux) **FRANÇAIS**, à l'usage des Demoiselles; par mademoiselle Faure. 1 volume in-12. 3 fr.

DE LA POUDRE LA PLUS CONVENABLE AUX ARMES A PISTON; par M. C.-F. Vergnaud aîné. 1 volume in-18. 75 c.

VOYAGE MÉDICAL AUTOUR DU MONDE, exécuté sur la corvette du roi *la Coquille*, commandée par le capitaine Duperrey, pendant les années 1822, 1823, 1824 et 1825 : suivi d'un Mémoire sur les *Races humaines* répandues dans l'Océanie, la Malaisie et l'Australie; par M. Lesson. 1 vol. in-8. 4 fr. 50 c.

OUVRAGES POUR COMPTE.

ABRÉGÉ D'HISTOIRE UNIVERSELLE, *première partie*, comprenant l'histoire des Juifs, des Assyriens, des Perses, des Egyptiens et des Grecs, jusqu'à la mort d'Alexandre-le Grand, avec des tableaux de synchronismes; par M. Bourgon, professeur de l'académie de Besançon. *Seconde édition.* 1 vol. 2 f.

ABRÉGÉ D'HISTOIRE UNIVERSELLE, *seconde partie*, comprenant l'histoire des Romains depuis la fondation de Rome; par M. Bourgon, etc. 1 vol. in-12. 3 f. 50 c.

ABRÉGÉ DE L'HISTOIRE UNIVERSELLE, quatrième partie, comprenant l'Histoire des Gaulois, les Gallo-Romains, les Francs et les Français jusqu'à nos jours; avec des Tableaux de synchronismes; par M. J.-J. Bourgon. 2 volumes in-12. 6 fr.

ALBUM TOPOGRAPHIQUE; par Perrot. 1 cahier oblong contenant six planches coloriées. 7 f.

ARITHMÉTIQUE ÉLÉMENTAIRE, THÉORIQUE ET PRATIQUE; par Jouanno. 1 vol. in-8 3 f. 50 c.

ART DE LEVER LES PLANS, et nouveau Traité d'arpentage et de nivellement : par Mastaing, 1 vol. in-12. 4 f.

ATLAS DE LESAGE. *Nouvelle édition.* In-fol. cartonné 130 f.

ANALYSES DES SERMONS du P. Guyon, précédées de l'Histoire de la mission du Mans. 1 vol. in-12. 2 f.

3.

CARTE TOPOGRAPHIQUE DE SAINTE-HÉLÈNE, très bien gravée. 1 f. 50 c.

CONGRÈS SCIENTIFIQUES DE FRANCE, première session, tenue à Caen en juillet 1833. Un vol. in-8. 4 f. 50 c.

CATALOGUE DES LÉPIDOPTÈRES DU DÉPARTEMENT DU VAR; par M. L.-P. CANTENER. In 8. 2 fr.

CHIMIE APPLIQUÉE AUX ARTS; par CHAPTAL, membre de l'Institut. *Nouvelle édition*, avec les additions de M. GUILLERY. 5 livraisons en un seul gros vol. in 8. grand papier. 20 f.

CONSIDÉRATIONS SUR LES TROIS SYSTÈMES DE COMMUNICATIONS INTÉRIEURES, au moyen des routes, des chemins de fer et des canaux; par M. NADAULT, ingénieur des ponts et chaussées 1 vol. in 4°. 6 f.

COUPE THÉORIQUE DES DIVERS TERRAINS, ROCHES ET MINÉRAUX QUI ENTRENT DANS LA COMPOSITION DU SOL DU BASSIN DE PARIS; par MM. CUVIER et Alexandre BRONGNIART. Une feuille in-fol. 2 fr. 50 c.

COURS D'ARITHMÉTIQUE ET D'ALGÈBRE, élémentaires, théoriques et pratiques, avec un supplément pour les aspirans à la marine; par JOUANNO. 1 vol. 6 f.

ÉLECTIONS (des) **SELON LA CHARTE ET LES LOIS DU ROYAUME**, ou Examen des droits, priviléges et obligations attachés à la qualité d'électeur; par M. BOYARD. 1 vol. in-8. 6 f.

ÉLÉMENS (nouveaux) **DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE**; par M. FELLENS. 1 vol. in-12. 1 f. 25 c.

DES DROITS ET DES DEVOIRS DE LA MAGISTRATURE FRANÇAISE ET DU JURY, par M. BOYARD, conseiller à la Cour Royale de Nancy. 1 vol. in 8. 6 f.

ESPRIT DU MÉMORIAL DE SAINTE-HÉLÈNE; par le comte de LAS-CASES. 3 vol. in-12. 12 f.

FONCTIONS (les) **DE LA PEAU**, et des Maladies graves qui résultent de leur dérangement; par M. DOUSSIN-DUBREUIL. 1 vol. in 12. 2 f. 50 c.

GÉOGRAPHIES (nouvel abrégé des), de Nicolle de la Croix, Crozat, et Langlet Dufresnoy, par demandes et par réponses; précédé d'un Traité de la sphère; par M. PANNELIER, orné de huit cartes. 1 vol. in-12. 1 f. 50 c.

GÉOMÉTRIE USUELLE dessin géométrique et dessin linéaire sans instrumens, en 120 tableaux dédiés à M. le baron Feutrier; par C. BOUCHEREAU. 1 vol. in 4. 10 f.

GLAIRES (des), de leurs causes, de leurs effets, et des indications à remplir pour les combattre. *Neuvième édition*; par M. DOUSSIN-DUBREUIL. In 8. 4 f.

GRAMMAIRE NOUVELLE DES COMMENÇANS, contenant les dix parties du discours, développées et mises à la portée des enfans; par M BRAUD, élève de M. Jacotot. 1 f.

GUIDE GÉNÉRAL EN AFFAIRES, ou Recueil des modèles de tous les actes. *Troisième édition*. 1 vol. in 12. 4 f.

HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION DE 1830, par M. PETIT, Un vol. in-fol. relié: orné des portraits en pied du roi, des princes et des personnages qui ont le plus marqué dans les mémorables journées de juillet, ainsi que de vingt-trois lithographies représentant les actions principales de ce grand drame; par MM. Victor Adam, Bellangé, Grenier, Raffet, Eugène Lami, Blanc, etc. 35 f.

JEUX DE CARTES HISTORIQUES; par M. JOUY, de l'Académie française. A 2 francs le jeu.

Contenant l'Histoire romaine, l'Histoire de la monarchie française, l'Histoire grecque, la Mythologie, l'Histoire sainte, la Géographie.

Celui-ci se vend 50 c. de plus, à cause du planisphère.

L'Histoire du Nouveau Testament pour faire suite à l'Histoire sainte, l'Histoire d'Angleterre, l'Histoire des animaux, l'Histoire des empereurs, la Lecture, la Musique la Chronologie, l'Astronomie et la Botanique.

JOURNAL D'AGRICULTURE, d'Economie rurale et des Manufacture du royaume des Pays-Bas. La collection complète jusqu'à la fin de 1825 se compose de 16 vol. in 8. Prix, à Paris 75 f.

LEÇONS D'ARCHITECTURE; par Durand. 2 vol. in-4. 40 f.

La partie graphique, ou tome troisième du même ouvrage : 20 f

LE RÉGULATEUR DE L'ÉCRITURE; par Ch. D***. 1 vol. in 4. 1 f 25 c.

LETTRES INÉDITES de Buffon, J.-J. Rousseau, Voltaire, Piron, de Lalande, Larcher, etc. 1 vol. in-12. 3 f.

L'HOMME RELIGIEUX ET MORAL, ou Exposition des principes et des sentimens les plus nécessaires au bonheur; par M. F. Vernes de Luze. 1 volume in-8. 7 fr.

L'HOMME POLITIQUE ET SOCIAL, ou Exposition des principes fondamentaux de l'état de la société, et des devoirs qui en dérivent, pour servir de suite à *l'Homme religieux et moral*; par V. D. L. 1 volume in 8. 3 fr.

LIBERTÉS (les) **GARANTIES PAR LA CHARTE**, ou de la Magistrature dans ses rapports avec la liberté de la presse et la liberté individuelle; par M. Boyard. 1 vol. in 8. 6 f.

LOCALITÉS GÉOLOGIQUES DES ENVIRONS DE PARIS, TERRAIN D'EAU DOUCE MOYEN, par M. A.-M. Perrot. Une feuille in-pl. 1 fr. 25 c.

MANUEL DES BAINS DE MER, leurs avantages et leurs inconveniens, par M. Blot. 1 vol. in-18. 2 f.

MANUEL DES INSTITUTEURS ET DES INSPECTEURS D'ÉCOLES PRIMAIRES; par ***, membre d'un comité d'arrondissement, 1 vol. in 12. 4 f.

MANUEL DU NÉGOCIANT DANS SES RAPPORTS AVEC LA DOUANE, ouvrage indispensable aux armateurs, négocians, capitaines de navires, commissionnaires, courtiers, commis du dehors, etc.; par M. Barzoy Magnien, employé à la douane de Bordeaux. 1 volume in 12. 4 fr.

MANUEL DES PEINTURES ORIENTALES ET CHINOISES en relief; par Saint Victor. 1 vol. in 18. 5 f.

MANUEL DES NOURRICES; par madame Elisabeth Celnart. Un vol. in-18. 1 f. 50 c.

MAPPEMONDE (la) de l'*Atlas de Lesage*. 2 f

MODÈLES DE L'ENFANCE. *Deuxième édition*, revue et augmentée par M. l'abbé Théodore Perrin. 1 vol. in-18. 1 f.

SUITE AU MÉMORIAL DE SAINTE-HÉLÈNE, ou Observations critiques et anecdotes inedites pour servir de supplément et de correctif à cet ouvrage, contenant un manuscrit inédit de Napoléon, etc. Orné du portrait de M Las-Cases. 1 vol in 8. 7 f.

Le même ouvrage. 1 vol. in 12. 3 f. 50 c.

MÉTHODE DE LECTURE ET D'ÉCRITURE, d'après les principes d'enseignement universel de M. Jacotot, développés et mis à la portée de tout le monde: par Braud. 1 vol. in-4. 1 f. 50 c.

MODÈLES DE TOPOGRAPHIE, dessinés et lavés par A.-M. Perrot. Une feuille in plano. 4 fr

NOUVEAU RÉPERTOIRE DE LA JURISPRUDENCE ET DE LA SCIENCE DU NOTARIAT, depuis son organisation jusqu'à présent, contenant dans l'ordre alphabétique, l'extrait et l'analyse des meilleurs ouvrages et de tout ce qu'il y a de plus intéressant sur cette matière, avec des notes et formules; par J. J. S. Sertiens. 1 vol. in-8. 7 f.

NOUVEAUX APERÇUS SUR LES CAUSES ET LES EFFETS DES GLAIRES; par M. Doussin-Dubreuil. In-8. f

POÉSIES D'ADAM MICKIEWICZ; 3 volumes in-18, papier vélin superfin d'Annonay. 15 fr.

PULMONIE (de la), **DE SES CAUSES LES PLUS ORDINAIRES, ET DES MOYENS D'EN PRÉVENIR LES FUNESTES EFFETS**; par Dousin-Dubreuil. 1 vol. in-12. 3 f. 50 c.

RECUEIL ET PARALLÈLES D'ARCHITECTURE, par M. Durand. Grand in-fol. 180 fr.

ROSE BLANCHE, princesse de Nemours, nouvelle historique, suivie des Contes moraux. 2 volumes in-12. 6 fr.

SOURD-MUET (le) **ENTENDANT PAR LES YEUX**, ou Triple Moyen de communication avec ces infortunés, par des procédés abréviatifs de l'écriture, suivi d'un projet d'imprimerie syllabique; par le père d'un sourd-muet. Un vol. in-4°. 7 f.

STÉNOGRAPHIE, ou l'Art d'écrire aussi vite que la parole: méthode simplifiée d'après les systèmes des meilleurs auteurs français, avec 4 planches, par C.-D. Lagache. Un vol. in-8°. 3 fr. 50 c.

STÉNOGRAPHIE, ou l'Art d'écrire aussi vite que la parole; par M. Conen de Prepéan. *Nouvelle édition.* 4 f. 50 c.

SOUVENIRS ATLANTIQUES, Voyage aux États-Unis et au Canada; par Théodore Pavie, 2 vol. in 8. 15 fr.

TABLEAU DES PRINCIPAUX ÉVÈNEMENS QUI SE SONT PASSÉS A REIMS, depuis Jules-César jusqu'à Louis XVI inclusivement; par M. Camus-Daras. *Deuxième édition*, revue et augmentée. 1 vol. in-8°. 10 f.

TRAITÉ DE L'ART DE FAIRE DES ARMES; par Lafougère. 1 vol. in 8°. 6 f.

TRAITÉ SUR LA NOUVELLE DÉCOUVERTE DU LEVIER VOLUTE, *dit* **LEVIER-VINET**. In 18. 1 f. 50 c.

Ouvrages de M. l'abbé Caron.

LA ROUTE DU BONHEUR. 1 vol. in-18. 2 f.

L'ART DE RENDRE HEUREUX TOUT CE QUI NOUS ENTOURE. 1 vol. in-18. 2 f.

LA VERTU PARÉE DE TOUS SES CHARMES. 1 vol. in-18. 2 f.

LE BEAU SOIR DE LA VIE. 1 vol. in-18. 2 f.

L'ECCLÉSIASTIQUE ACCOMPLI. 1 vol. in-18. 2 f.

LES ÉCOLIERS VERTUEUX. 2 vol. in-18 4 f.

L'HEUREUX MATIN DE LA VIE. 1 vol. in-18. 2 f.

NOUVELLES HÉROINES CHRÉTIENNES. 2 vol. in-18. 4 f.

PENSÉES CHRÉTIENNES. 12 volumes in 18. 21

— **ECCLÉSIASTIQUES.** 12 vol. in-18. 21 f.

RECUEIL DE CANTIQUES ANCIENS ET NOUVEAUX. 1 vol. in 18. 1 f. 50 c.

Ouvrages de MM. Noel et Chapsal.

ABRÉGÉ DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE; par MM. Noel et Chapsal. 1 vol. in-12. 90 c

GRAMMAIRE FRANÇAISE (nouvelle) sur un plan très méthodique, avec de nombreux exercices d'Orthographe, de Syntaxe et de Ponctuation, tirés de nos meilleurs auteurs, et distribués dans l'ordre des Règles; par MM. Noel et Chapsal. 3 volumes in-12 qui se vendent separément, savoir:

— La Grammaire, 1 vol. 1 f. 50 c.

— Les Exercices, 1 vol. 1 f. 50 c.

— Le corrigé des Exercices. 2 f.

LEÇONS D'ANALYSE GRAMMATICALE, contenant: 1° des Préceptes

sur l'art d'analyser; 2° des Exercices et des sujets d'analyse grammaticale, gradués et calqués sur les Préceptes; par MM. Noel et Chapsal. 1 vol. in-12. 1 f. 80 c.

LEÇONS D'ANALYSE LOGIQUE, contenant : 1° les préceptes de l'art d'analyser : 2° des Exercices et des sujets d'analyse logique, gradués et calqués sur les Préceptes; par MM. Noel et Chapsal. 1 vol. in 12. 1 f. 80 c.

TRAITÉ (nouveau) **DES PARTICIPES**, suivi de dictées progressives, par MM. Noel et Chapsal. 1 vol. in-12. 2 f.

CORRIGÉ DES EXERCICES SUR LE PARTICIPE. *Seconde édition.* 1 vol. in 12. 2 f.

COURS DE MYTHOLOGIE. 1 vol. in-12. 2 f.

NOUVEAU DICTIONNAIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Troisième édition.* 1 vol. in-8, grand papier. 8 f.

Ouvrages de M. Olivier.

ARITHMÉTIQUE USUELLE ET DE COMMERCE, ou Cours complet de calcul théorique et pratique. *Cinquième édition.* 1 vol. in 12. 2 f. 50 c.

RECUEIL des 500 exercices et des 350 problèmes très variés, contenus dans l'Arithmétique usuelle et de commerce. *Cinquième édition.* In-12 1 f. 25 c.

PHYSIQUE USUELLE, ou Thèmes sur la physique, pour être appris de mémoire par les élèves. *Deuxième édition.* In-12. 2 f.

TOISÉ DES SURFACES ET DES VOLUMES, autrement appelé Planimétrie et Stéréométrie. In-12. 1 f.

GÉOMÉTRIE USUELLE, ou Cours de mathématiques théorique et pratique, 1 vol. in-8. 6 f.

MÉCANIQUE USUELLE, contenant la théorie des forces, ainsi que l'application de ces principes aux différentes machines, telles que les leviers, les poulies et moufles, le treuil, le plan incliné, la vis et le coin, le tout suivi de problèmes; par G.-F. Olivier, bachelier ès sciences, etc. 1 fr. 50 c.

Cet ouvrage, réellement élémentaire et à la portée de tout le monde, faisant suite à la *Géométrie usuelle*, est principalement destiné aux jeunes élèves des colléges et institutions.

Ouvrages de M. Vileroi.

GRAMMAIRE CLASSIQUE, ou cours complet et simplifié de langue française, théorique et pratique réellement élémentaire et à la portée des jeunes élèves de l'un et de l'autre sexe. 1 fr. 25 c.

EXERCICES sur l'orthographe et la Syntaxe. 1 fr. 25 c.

GÉOGRAPHIE CLASSIQUE, suivie d'un Dictionnaire explicatif *des lieux principaux de la géographie ancienne*, à l'usage des jeunes élèves des colléges et institutions. 1 fr. 25 c.

CHRONOLOGIE CLASSIQUE, ou abrégé d'Histoire générale, 1re partie, comprenant l'*Histoire ancienne*, c'est-à-dire l'Histoire suivie et non interrompue de chacun des principaux peuples qui ont existé sur la terre, jusqu'à l'origine de ceux qui y existent maintenant. A l'usage des jeunes élèves des colléges et institutions. 2 fr.

Ouvrages pour les Écoles chrétiennes.

ABRÉGÉ DE GÉOMÉTRIE PRATIQUE appliquée au dessin linéaire, au toisé et au lever des plans; suivi des principes de l'architecture et de la perspective; par F. P. et L. C. Ouvrage orné de 430 figures en taille douce. Prix, broché : 2 f. 75 c.

NOUVEAU TRAITÉ D'ARITHMÉTIQUE DÉCIMALE, contenant toutes les opérations ordinaires du calcul, les fractions, la racine carrée, les réductions des anciennes mesures, et réciproquement; un abrégé de l'ancien calcul, les principes pour mesurer les surfaces et la solidité des corps, etc. Édition enrichie de 1316 problèmes à résoudre, et d'une planche représentant plusieurs

LETTRES PERSANES, par Montesquieu. *Nouvelle édit.* 1 vol. in-12. 3 f.
LETTRES DE J. MULLER à ses amis, MM. Bonstetten et Gleim; précédées de la vie et du testament de l'auteur. In-8. 6 f.
MALVINA, par madame Cottin. 3 vol. in-8. 4 f.
MANUEL DE L'ACCOUCHEUR, par André Blake; traduit de l'anglais par A.-F.-T. Joenne. 1 vol. in 18. 3 f. 50 c.
MANUEL DU COMMERÇANT SUR LA PLACE DE PARIS. 1 vol in-18. 1 f.
MÉMOIRES DE GRAMMONT, par Hamilton. 2 vol in-32. fig 3 f.
MÉMOIRES DU CARDINAL DE RETZ, DE GUY-JOLY ET DE LA DUCHESSE DE NEMOURS. *Nouvelle édition.* 6 vol. in-8, avec portrait. 36 f.
MILLE (les) ET UNE NUITS, Contes arabes, traduits par Gailland. *Deuxième édition* mignonne. 8 vol. in 32 et vol. de supplément, 16 f.
MORALE (la) EN ACTION, ou Élite de faits mémorables et d'anecdotes instructives. 1 vol. in-12, orné de 4 gravures. Paris, 1820. 3 f.
MORCEAUX CHOISIS DE BOURDALOUE, par Rolland. 1 vol. in-18 portrait. 1 f. 80 c.
MORCEAUX CHOISIS DE FLÉCHIER, par Rolland. 1 vol. in 18, portrait. 1 f. 80 c.
MORCEAUX CHOISIS DE FLEURY, par Rolland. 1 vol. in 18, portrait. 1 f. 80 c
ŒUVRES DE CHAMPFORT. 5 vol. in-8. 30 f.
ŒUVRES DRAMATIQUES DE DESTOUCHES. 6 vol. in-8. 36 f.
PARAFARAGARAMUS, ou Croquignole et sa famille, par madame de Renneville. *Deuxième édition.* 1 vol. in-18, orné de 4 fig. Paris, 1827. 1 f. 50 c.
— Le même, figures coloriées. 2 f.
PARFAIT (le) CUISINIRE, ou le Bréviaire des Gourmands. 1 volume in-12. 3 f.
PARFAIT (le) MODÈLE. 1 vol. in-12. 1 f. 25 c.
POLICHINELLE instituteur, par madame de Renneville. *Quatrième édition.* 1 vol. in-18, orné de 4 jolies figures. Paris, 1830. 1 f. 50 c.
PRÉCEPTEUR (le) DES ENFANS, par madame de Renneville. 1 vol. in-12. 3 f.
PSAUTIER de David. *Nouvelle édition.* 1 vol. in-12. 1 f.
RÉCRÉATIONS D'EUGÉNIE, par madame de Renneville. *Troisième édition.* 1 vol. in 18, orné de 4 jolies figures. 1 f. 50 c.
RÉVOLUTION DE CONSTANTINOPLE en 1807 et 1808, par M Juchereau de Saint Denis. 2 vol. in-8. 9 f.
SELECTÆ E NOVO TESTAMENTO, Historiæ ex Erasmo desumptæ. 1 vol. in 18. 1 f. 40 c.
TRAITÉ DE LA VENTE, par Pothier. 1 vol. in-32. 2 f,
DE LA MORT CIVILE en France, par M. Desquiron de Saint-Agnant, avocat près la Cour royale de Paris. 1 vol. in 8. 7 f.
VÉRITABLE (le) ESPRIT DE J.-J. ROUSSEAU, par M. l'abbé Sabatier. 3 vol. in-8. 15 f.
VIE DE SAINT LOUIS DE GONZAGUE, de la Compagnie de Jésus. 1 vol. in-12. 2 f. 50 c.
VIES DES ENFANS CÉLÈBRES, ou Modèles du jeune âge, par Fréville. 2 vol. in-12, avec 4 figures. 5 f.
VOYAGE DE CHAPELLE ET BACHAUMONT. 1 vol. in-32. 1 f. 50 c.
VOYAGES (les) DE GULLIVER, traduits de Swift par Desfontaines. *Nouvelle* et très jolie *édition.* 4 vol. in-18, ornés de 8 belles gravures. Paris. 6 f.

IMPRIMERIE DE LACHEVARDIERE,
RUE DU COLOMBIER, n, 30.

Ouvrages qui se trouvent chez les mêmes Libraires :

Dictionnaire de poche latin et français, ou Nomenclature générale des mots de la langue latine, avec leur interprétation française; contenant non-seulement ceux qui se trouvent dans les Auteurs des temps de la bonne latinité; mais encore ceux qui ont été employés par les écrivains du moyen âge, ceux qui sont dérivés du grec, un grand nombre de mots radicaux, des noms de villes, etc., à l'usage de ceux qui veulent lire ou traduire les Auteurs latins de tous les âges; par M. *l'Ecuy*, docteur de Sorbonne, ancien abbé général du Prémontré, chanoine honoraire de l'Eglise de Paris. Seconde édition. Un vol. in-12 oblong, 1822; prix, 5 f.

Manuel des Maires, de leurs adjoints, et des Commissaires de police, contenant, par ordre alphabétique, le texte ou l'analyse des lois, ordonnances, règlemens et instructions ministérielles, relatifs à leurs fonctions et à celles des membres des conseils municipaux; des officiers de gendarmerie, des bureaux de bienfaisance, des commissions d'hospices, etc.; avec les formules des actes de leur compétence; par M. *Dumont*; septième édition (1822), entièrement refondue et considérablement augmentée; 2 gros vol. in-8°, . 13 fr.

Manuel des Justices de Paix, ou Traité des fonctions et des attributions des Juges de Paix, des Greffiers et Huissiers attachés à leur tribunal; avec les formules et modèles de tous les actes qui dépendent de leur ministère; auquel on a joint un recueil chronologique des lois, des décrets, des ordonnances du Roi, et des circulaires et instructions officielles

COLLECTION

DE MANUELS

FORMANT UNE

ENCYCLOPÉDIE

DES SCIENCES ET DES ARTS,

FORMAT IN-18;

Par une réunion de Savans et de Praticiens;

MESSIEURS

AMOROS, BORY DE SAINT-VINCENT, BOITARD, CHORON, le comte DE GRANDPRÉ, HUOT, JULIA DE FONTENELLE, LACROIX, LAUNAY, Sébastien LENORMAND, LESSON, PERROT, RIFFAULT, TARBÉ, TERQUEM, VERGNAUD, etc., etc.

Tous les Traités se vendent séparément; pour les recevoir franc de port, il faut ajouter 50 c. par volume.

Cette Collection étant une entreprise toute philanthropique, les personnes qui auraient quelque chose à nous faire parvenir dans l'intérêt des sciences et des arts, sont priées de l'envoyer franc de port à l'adresse de M. le *Directeur de l'Encyclopédie in-18*, chez RORET, libraire, rue Hautefeuille, n° 10 *bis*, à Paris.